Année 1953. — N° 13. Le Numéro : 15 francs. 11 Juin 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953

Séance du 10 juin 1953.

SOMMAIRE

Les échanges extérieurs (1).
L'agrément, la coordination et le fonctionnement des hôpitaux privés (2).

LE PROBLÈME DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

(Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application des articles 1er et 2 de sa loi organique du 20 mai 1951 et de l'article 27 de son règlement intérieur.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Philip.

SOMMAIRE

EXPOSE INTRODUCTIF. — EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS DE L'EUROPE

§ 1er. — 1950 au printemps 1951.
§ 2. — Printemps 1951 à février 1952.
§ 3. — Année 1952.

PREMIÈRE SECTION. — EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE

I. — Structure de la balance commerciale avec l'étranger.
II. — Le commerce avec les territoires extramétropolitains de l'Union française.
III. — La décomposition de nos échanges par zones monétaires.
IV. — La décomposition par grandes catégories de produits.
V. — Le volume des exportations par rapport aux disponibilités nationales et à la production nationale.
VI. — Les exportations et leurs relations avec les prix.
VII. — La balance des payements courants.

DEUXIÈME SECTION. — LE PROBLEME INTERNATIONAL

I. — La situation particulière de l'Europe occidentale.
II. — Le problème des relations entre les U. S. A. et le reste du monde.
III. — Les mesures à envisager.

TROISIÈME SECTION. — L'ACTION DANS UN CADRE NATIONAL

1° Etats-Unis.
2° Europe de l'Est.
3° Commonwealth britannique.
4° L'intégration européenne.

QUATRIÈME SECTION. — LA POLITIQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

(1) Le compte rendu des délibérations du Conseil économique sur cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 16 du 10 juin 1953 et n° 17 du 11 juin 1953.
(2) Le compte rendu des délibérations du Conseil économique sur cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 17 du 11 juin 1953.

EXPOSE INTRODUCTIF

Evolution des échanges extérieurs de l'Europe.

Les difficultés que connaît à l'heure actuelle le commerce extérieur de la France ne sont pas nouvelles. Depuis longtemps, notre pays n'a plus équilibré ses échanges avec l'étranger. Avant la guerre, le portefeuille national permettait de combler le déficit. Puis l'aide américaine fit la différence.

Néanmoins, de plus en plus, les conditions des échanges extérieurs s'inscrivent dans un cadre qui nous dépasse. C'est pourquoi on insistera d'abord sur l'évolution récente des échanges extérieurs de l'Europe.

Il faut ici, pour apprécier la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, distinguer trois périodes:

Celle qui s'écoule de 1950 au printemps de 1951;
Celle du printemps 1951 à la fin de la même année;
Et enfin l'évolution au cours de 1952.

§ 1er. — DE 1950 AU PRINTEMPS 1951

Alors que les principaux pays européens semblaient avoir difficilement atteint un équilibre économique interne, les événements qui ont suivi la guerre de Corée ont suscité dans le monde de nouveaux et graves éléments de déséquilibre. La guerre de Corée et la politique de réarmement qui ont suivi entraînèrent, en effet, rapidement, de la part des Etats-Unis, une politique de stockage systématique des matières premières, de la part de tous les pays un effort de réarmement entraînant de nouveaux prélèvements sur la richesse générale, à des fins improductives; l'attente, enfin, de ce réarmement devait provoquer immédiatement une demande spéculative de certains commerçants en vue de se couvrir d'avance pour leurs commandes et de constituer des stocks.

Ceci a comporté rapidement trois conséquences:

1° Ce fut, tout d'abord, une augmentation massive du prix des matières premières internationales, de l'ordre de 60 p. 100, en moyenne.

C'est ainsi que, de juin 1950 au début de 1951, le cours du blé sur le marché de New-York devait augmenter de 17 p. 100, celui de l'acier de 6 p. 100, du charbon de 9 p. 100, du pétrole de 13 p. 100, du coton de 33 p. 100, du plomb de 48 p. 100, du sucre de 62 p. 100, de la laine de 113 p. 100, de l'étain de 146 p. 100, du caoutchouc de 182 p. 100;

2° Cette hausse devait avoir rapidement une double conséquence:

a) Une amélioration de la balance des comptes des pays neufs, dont la valeur des exportations s'était accrue. Ces revenus supplémentaires devaient leur donner une possibilité plus forte de développement économique, mais aussi, à court terme, susciter chez eux une inflation interne devant l'insuffisance de l'offre nationale, en présence d'une demande accrue, d'où une hausse générale des prix, qui s'est répercutée internationalement sur les produits alimentaires d'origine coloniale;

b) Elle devait donner lieu à une expansion des exportations européennes, les Etats-Unis se trouvant amenés, tout à la fois, à augmenter leurs importations et à accroître leurs exportations.

C'est ainsi qu'au cours de 1950, la balance du commerce des pays européens devait s'améliorer sensiblement, le volume du commerce de l'Europe s'accroissant de 40 p. 100, en particulier dans les industries sidérurgiques et mécaniques;

3° Mais cette même hausse des prix des matières premières internationales devait entraîner rapidement une hausse des prix des produits importés, qui allait se généraliser à travers tout l'appareil productif européen:

a) Cette hausse ne se manifesta qu'avec un certain retard; jusqu'au début de 1951, en effet, les importations européennes vont diminuer de volume; à la même époque, l'Europe bénéficie d'une récolte exceptionnelle, qui lui permet de réduire ses importations de denrées alimentaires; par ailleurs, de nombreuses industries continuent à travailler pendant le dernier semestre 1950 sur des stocks accumulés, dont le renouvellement n'est pas immédiatement entrepris, par suite même de la hausse des prix;

b) Malgré ce retard, la hausse des prix des matières premières devait entraîner une hausse généralisée des prix dans les divers pays. Si l'on prend comme base l'année 1949, l'indice des prix de gros passe, de juin 1950 à mars 1951:

Pour les Etats-Unis, de 99,4 à 117,4;
Pour la Grande-Bretagne, de 111,7 à 136,4;
Pour l'Allemagne, de 103,1 à 130,7;
Pour la France, de 103,4 à 134.

Pour le coût de la vie, les indices passent:

Pour les Etats-Unis, de 100,7 à 109,1;
Pour la Grande-Bretagne, de 102,6 à 107;
Pour l'Allemagne, de 94,4 à 100,1;
Pour la France, de 106,9 à 123;

c) On note, dès ce moment, que la hausse des prix français est nettement supérieure à celle des pays étrangers. C'est vrai pour les prix de gros, où la hausse européenne dépasse de beaucoup la hausse américaine et la hausse française, la moyenne des hausses européennes. C'est que, à l'augmentation normale des prix, s'est ajoutée la nécessité de recourir à d'autres sources de fournitures que les exportations américaines. Il a fallu s'adresser à des marchés marginaux, dont le prix était normalement plus élevé que celui des Etats-Unis.

C'est ainsi que la France a dû acheter du coton en Syrie, en Turquie, au Pakistan et au Brésil, à un prix supérieur, pour une qualité comparable, de 18 à 75 p. 100 aux prix américains.

On a estimé que l'insuffisance en ressources de coton américain a grevé les prix des filés français de 7 p. 100 et les tissés de 4 p. 100, par rapport à ceux de ses concurrents, qui avaient réussi à maintenir des importations plus importantes de coton américain.

Ceci est encore plus vrai pour les prix de détail; alors que l'Allemagne connaissait, dans les prix de gros, une hausse comparable à celle de la France, elle parvenait à maintenir à peu près le niveau du coût de la vie, alors que la hausse française dépassait de beaucoup celle de tous les pays voisins.

§ 2. — PRINTEMPS 1951 A FEVRIER 1952

Cette période est caractérisée par un renversement de la situation internationale, accompagné d'une aggravation de la hausse des prix en Europe. La situation se renverse, en effet, sur le plan international, où le prix des matières premières va connaître une baisse rapide. C'est le résultat, en partie, de mesures de répartition prises sur le plan international, mais davantage, sans doute, du rétablissement du contrôle des prix sur le marché intérieur américain et de la décision prise par le gouvernement des Etats-Unis de suspendre ses achats pour stockage de certaines matières premières, dont les prix avaient trop augmenté:

a) Par ailleurs, l'augmentation même des prix avait entraîné chez les producteurs un accroissement certain de la production, qui s'était manifesté dès l'année 1951.

Accroissement de la production mondiale des principales matières premières (U. R. S. S. exclue).

(Moyennes mensuelles.)

	1950	1951	VARIATION P. 100.
Charbon (millions de tonnes)	100.439	102.427	+ 1,97
Electricité (milliards de kilowatts)	58.413	65.302	+ 11,7
Acier (millions de tonnes)	12.936	14.237	+ 10
Caoutchouc (naturel) (tonnes)	156.840	158.140	+ 0,82
Cuivre (produits de fonderie) (tonnes)	201.070	209.780	+ 4,3

Sources: statistiques mensuelles de l'O. N. U.

Pour le cuivre, la production minière est passée de 2.282.000 tonnes en 1950 à 2.371.000 tonnes en 1951 et 2.500.000 tonnes en 1952 (prévisions).

Pour le *zinc:*

1° Production minière, métal contenu, passée de 1 million 757.000 tonnes en 1950 à 1.916.000 tonnes en 1951 et à 2 millions 120.000 tonnes en 1952 (prévisions);

2° Production de fonderie passée de 1.822.000 tonnes en 1950 à 1.928.000 tonnes en 1951 et à 1.970.000 tonnes en 1952.

Pour le *manganèse*, de 1.346.000 tonnes en 1950 à 1 million 595.000 tonnes en 1951 et 1.745.000 tonnes en 1952.

Pour le *nickel*, de 116.000 tonnes en 1950 à 124.000 tonnes en 1951 et 139.000 tonnes en 1952.

Enfin, tandis que la production de *laine* passait de 2 milliards de livres-poids pendant la campagne 1947-1948, à 2.110 millions de livres-poids pendant la campagne 1948-1949, et 2.297 millions de livres-poids pendant la campagne 1950-1951 la consommation passait, dans le même temps, de 2.494 millions de livres à 2.360, 2.602 puis 2.103 millions de livres;

b) Ces différents éléments avaient amené une chute des cours des principales matières premières, dont certaines allaient être ramenées presque au niveau existant avant les

événements de Corée. C'est ainsi que, sur le marché de New-York, on trouve les chiffres suivants:

	Décembre 1950.	Mars 1951.	Décembre 1951.
	—	—	—
Laine	142	191	91
Coton	130	137	129
Caoutchouc	196	223	145
Cuivre	136	144	139
Plomb	152	162	160
Etain	194	206	151

c) Mais c'est à ce moment que la hausse des prix se poursuit et s'accélère en Europe. Cela provient de deux causes: d'une part, les stocks avaient été épuisés au cours de 1950 et durent être reconstitués au prix fort, au début de 1951, les importations européennes de matières premières s'étant accrues juste avant le début de la chute des prix internationaux.

Par ailleurs, au cours de 1951, la production industrielle augmente de 12 à 13 p. 100 en Europe, ce qui implique des achats accrus de matières premières, notamment de charbon.

Au cours de l'année 1951, les importations de charbon américain passent de 2,9 millions de tonnes, pour le premier trimestre, à 9,2 pour le quatrième, d'où accroissement du prix du charbon, le charbon américain revenant à 20 dollars rendu aux ports européens, alors que le prix de revient continue à varier, suivant les régions, de 7 à 14 dollars.

Le résultat fut, au cours de l'année 1951, une augmentation nouvelle des prix en Europe, au moment même où ils se stabilisaient aux Etats-Unis.

C'est ainsi que, de mars 1951 à février 1952, les prix de gros passent:

Aux Etats-Unis, de 117,4 à 113,5;
En Grande-Bretagne, de 136,4 à 143,2;
En Allemagne, de 130,7 à 134,9;
En France, de 134 à 152.

Pour le coût de la vie, l'indice passe:

Aux Etats-Unis, de 109,1 à 111,1;
En Grande-Bretagne, de 107,7 à 120,1;
En Allemagne, de 100,1 à 106,9;
En France, de 123,1 à 148,5.

Si l'on prend la période d'ensemble de juin 1950 à février 1952, les prix de gros ont augmenté:

De 38 p. 100 en France;
De 34 p. 100 en Allemagne;
De 18 p. 100 en Belgique;
De 12 p. 100 en Suisse;
De 11 p. 100 en Italie.

Le coût de la vie:

De 36 p. 100 en France;
De 20 p. 100 en Grande-Bretagne;
De 16 p. 100 en Italie;
De 12 p. 100 en Belgique;
De 11 p. 100 en Allemagne;
De 8 p. 100 en Suisse.

Dans un rapport antérieur, en juin 1952, le Conseil économique a analysé les éléments qui ont conduit à cette hausse et particulièrement à la disparité entre les prix français et les prix étrangers. Nous n'y reviendrons donc pas, sauf pour rappeler les éléments essentiels de cette hausse, réadaptation de 40 p. 100 du prix du blé, jusque là en retard sur les prix industriels; ensuite, des salaires, de 15 p. 100 en septembre: réadaptation en hausse de certains tarifs de services publics en retard, recours enfin aux crédits bancaires, dont la quantité augmente de 40 p. 100, dont 15 p. 100 au cours des derniers mois servant ici à faciliter certains achats anticipés et à constituer des stocks, souvent à caractère spéculatif.

d) En même temps, les exportations atteintes par cette hausse des prix vont commencer à diminuer. L'introduction du contrôle des prix aux Etats-Unis rend ce marché moins avantageux pour des exportateurs, dont les prix de revient ont sensiblement augmenté et l'industrie française va concentrer ses exportations sur les territoires d'outre-mer, vis-à-vis desquels nos exportations vont progresser à un rythme accéléré.

Mais la combinaison d'importations accrues en quantité et en valeur et de la réduction des exportations va faire réapparaître de façon particulièrement grave le déficit dollar pour l'ensemble des pays européens et plus particulièrement pour la France et la Grande-Bretagne.

En France, le déficit à l'Union européenne des payements débute en avril 1951. Il atteint 123 millions d'unités de comptes d'avril en septembre, s'aggrave rapidement à partir de décembre et, fin mars 1952, le solde débiteur de la France atteint 445 millions de dollars.

Au mois de décembre, la couverture des importations par les exportations est de 61,8 p. 100; en février, elle n'est plus que de 47,6 p. 100; les réserves en or et en devises de la Banque de France tombent de 195 millions de dollars en avril 1951 à 11 en mars 1952 et c'est ainsi que, dès février 1952, la France doit suspendre la libération des échanges, pour introduire des restrictions quantitatives et s'engager dans la voie d'une aide onéreuse artificielle et exceptionnelle aux exportations.

La Grande-Bretagne connaît une situation peut-être plus grave encore. En 1950, elle avait eu un excédent de 234 millions de livres sterling vis-à-vis du reste de la zone sterling et de 10 millions vis-à-vis des autres pays.

Les relations avec la zone sterling comportent, en réalité, un excédent d'exportations de 50 millions seulement, mais 184 millions de créances invisibles et les relations avec les autres pays un déficit commercial de 196 millions, avec des créances invisibles de 206 millions.

En 1951, l'excédent avec la zone sterling n'est plus que de 58 millions le premier semestre et 171 le second, mais les dettes avec les autres pays dépassent les créances de 161 millions dans le premier semestre et 559 dans le second. Cela est dû à l'accroissement des importations passant de 2 milliards 720 millions de livres sterling à 3 milliards 497 millions pendant que les exportations ne progressent que de 483 millions dont 257 au sein même de la zone sterling et de 126 dans les rapports avec les autres pays.

En 1950, la Grande-Bretagne avait connu le plus faible déficit qu'elle avait eu depuis longtemps: 29,3 millions de moyenne mensuelle de livres sterling, contre 32,8 en 1938.

En 1951, au contraire, le déficit total de la balance dépasse 100 millions de moyenne mensuelle.

A l'égard de la zone sterling, le déficit, qui était, pour l'année 1950, de 85 millions de livres, passe à 227, en 1951; vis-à-vis de l'O. E. C. E., il est quintuplé, passant de 66 à 339; vis-à-vis des territoires extérieurs à la zone sterling, la balance traditionnellement créditrice et qui était excédentaire de 56 millions en 1950, est devenue débitrice de 74 millions en 1951.

Cela est dû essentiellement au développement des importations, qui ont entraîné des dépenses plus élevées de 50 p. 100, pour un volume accru de 15 p. 100 seulement, mais supérieur à celui des années précédentes, où l'accroissement n'avait été que de 7,5 p. 100 de 1948 à 1949 et de 0,7 de 1949 à 1950, cependant que les exportations n'apportaient que 20 p. 100 de rentrées supplémentaires, leur accroissement en volume m'étant que de 3 p. 100, contre 11 p. 100 en 1948-1949 et 16,5 p. 100 en 1949-1950.

§ 3. — ANNEE 1952

L'année 1952 est caractérisée par une stabilisation de la situation sur le plan international avec le maintien de grandes difficultés pour les pays européens, en particulier la Grande-Bretagne et la France.

a) *Situation internationale:*

1° Sur les grands marchés, la baisse des prix internationaux se poursuit et une stabilisation semble être obtenue à un niveau semblable à celui qui a précédé la guerre de Corée; c'est ainsi que l'indice américain « Moodys » des prix de gros comptant sur les marchés de New-York, qui était de 396 le 23 juin 1950, est passé successivement de 488 en 1951 à 431 en 1952 pour retomber à 411 au cours du premier trimestre de 1953;

2° Le commerce international et spécialement européen continue à se restreindre en partie, comme conséquence des mesures de blocage prises par la Grande-Bretagne et la France.

C'est ainsi que, du troisième trimestre 1951 au troisième trimestre 1952, si les exportations du Canada ont augmenté de 19 p. 100, celles des Pays-Bas de 7 p. 100 et de l'Allemagne occidentale de 1 p. 100, les exportations de l'Italie ont baissé de 3 p. 100, celles des Etats-Unis de 3 p. 100, de la Suisse de 8 p. 100, de l'Autriche de 10 p. 100, de la France de 12,5 p. 100, du Royaume-Uni de 13 p. 100, de la Norvège de 27 p. 100, de la Suède de 28 p. 100, du Danemark de 38 p. 100 et de la Belgique de 39 p. 100.

Si on compare la moyenne mensuelle des exportations dans ces différents pays, pour l'ensemble des années 1951 et 1952, on constate, dans l'ensemble, une légère amélioration des pourcentages, comme le fait ressortir le tableau suivant:

Pourcentage d'augmentation ou de diminution des exportations dans les principaux pays, de l'année 1952 sur l'année 1951.

	Année 1951. Année 1952.	Rappel. 3e trimestre 1951. 3e trimestre 1952.
	—	—
Allemagne occidentale	+ 15 p. 100	+ 1 p. 100
Autriche	+ 12 p. 100	— 10 p. 100
Canada	+ 9 p. 100	+ 19 p. 100
Pays-Bas	+ 8 p. 100	+ 7 p. 100
Suisse	+ 1 p. 100	— 8 p. 100
Danemark	+ 1 p. 100	— 38 p. 100

	Rappel. Année 1951. Année 1952.	Rappel. 3e trimestre 1951. 3e trimestre 1952.
Royaume-Uni	— 0,4 p. 100	— 13 p. 100
U. S. A.	— 0,8 p. 100	— 3 p. 100
France	— 4 p. 100	—12,5 p. 100
Belgique-Luxembourg	— 7 p. 100	— 39 p. 100
Norvège	— 8 p. 100	— 27 p. 100
Suède	— 12 p. 100	— 28 p. 100
Italie	— 15 p. 100	— 3 p. 100

b) *Grande-Bretagne*:

Au cours de l'année 1952, les exportations britanniques se sont régulièrement abaissées de 264 millions de dollars, en janvier, à 211 millions en décembre, après être passé par un minimum de 189 millions en août. Les importations, grâce aux mesures restrictives introduites, se sont abaissées plus encore de 357 millions de dollars en janvier, à 267 millions en décembre. Le déficit a été ainsi réduit de 100 millions de dollars en 1951, à 56 en décembre 1952. La situation s'est encore améliorée au cours des premiers mois de 1953, puisque le déficit commercial de la Grande-Bretagne n'est plus que de 39 millions de dollars.

Commerce du Royaume-Uni avec l'étranger.
(Sources: Bulletin statistique de l'O. E. C. E. commerce extérieur).

Moyennes mensuelles:

	Importations.	Exportations.	Déficit.
1938	76,6	44,3	32,3
1950	217,3	188	29,3
1951	326	225,6	100,6
Janvier 1952	357,1	264,2	92,9
Février 1952	296,8	244,1	52,7
Mars 1952	333,1	265,1	68
Avril 1952	325,4	229,1	96,3
Mai 1952	320,4	235,6	84,8
Juin 1952	279,4	193,6	82,8
Juillet 1952	289,9	220,7	69,2
Août 1952	263,2	189,7	73,5
Septembre 1952	238,3	194,6	43,7
Octobre 1952	266,6	230,8	35,8
Novembre 1952	261,8	216,0	45,8
Décembre 1952	267,6	211,1	56,5
Janvier 1953	290,1	227,7	62,4
Février 1953	243,2	204,1	39,1
Mars 1953	—	224,0	—

c) *France*:

La France, depuis le début de 1952, a poursuivi une politique de recherche de la stabilité monétaire et de baisse générale des prix, par des moyens assez limités, puisqu'il ne s'est agi que d'un recours à la persuation.

L'idée fondamentale était d'éliminer des prix de revient certains éléments, intégrant à l'avance des hausses attendues et qui devenaient inutiles, du fait même de la politique de stabilisation économique.

L'Etat devait donner l'exemple par certaines aides, certaines détaxations, certains abaissements de prix du secteur nationalisé et surtout par le ralentissement des investissements et de la demande de biens qu'ils représentent sur le marché.

Examinons les résultats obtenus, après un an de cette tentative:

Les prix de gros ont baissé d'un peu plus de 8 p. 100. Ils sont passés d'un maximum de 152,5 en janvier 1952 à 139,7 en mars 1953, soit une baisse de 8,3 p. 100.

Cette réduction a été inégalement répartie entre les diverses catégories, puisque l'indice des prix de gros industriels est passé, dans le même temps, de 171,3 à 150,1, soit une baisse de 12,3 p. 100. Quant à l'indice des produits alimentaires, il n'a baissé que de 5,6 p. 100, mais reste encore inférieur à l'indice général des prix industriels.

Pour les prix de détail, alors que, de février à novembre 1951, l'indice des 213 articles avait augmenté de 16 p. 100, de février à novembre 1952, il était tombé de 3 p. 100, arrivant à l'indice 144,4; par contre, il s'est relevé à 145,4 en décembre 1952, à 145,6 en janvier 1953, à 146 en février, ne comportant plus qu'une baisse de 1,6 p. 100 par rapport à février 1952.

Bien que les prix de gros français aient relativement plus baissé en France que dans les autres pays, ils demeurent néanmoins parmi les plus élevés d'Europe.

Sur la base de 100 en 1948, cet indice s'établit à:

	1952 (3e trimestre)	1952 (4e trimestre)
Pour l'Italie	96	97
Pour les Etats-Unis	107	106
Pour la Belgique	112	111
Pour l'Allemagne	121	120
Pour la France	144	140
Pour le Royaume-Uni	148	149

L'indice du coût de la vie pendant les mêmes périodes s'établit à:

	1952 (3e trimestre)	1952 (4e trimestre)
Pour l'Allemagne	101	102
Pour la Belgique	105	106
Pour les Etats-Unis	111	111
Pour l'Italie	115	116
Pour le Royaume-Uni	127	128
Pour la France	145	144

SECTION I

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE

I. — Structure de la balance commerciale avec l'étranger.

Les résultats d'ensemble du commerce avec l'étranger font ressortir, pour 1952, une nette aggravation par rapport à 1951. D'une année à l'autre, les importations n'ont pratiquement pas varié en valeur: 1.231.585 millions de francs en 1952 contre 1.279.502 millions en 1951, tandis que les exportations ont régressé de 12 p. 100: 818.122 millions contre 936.909 millions. Aussi, le déficit est-il passé de 342.593 millions à 413.463 millions. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations, qui était de 73 p. 100 en 1951, s'est établi à 66,5 p. 100 en 1952.

TABLEAU N° I. — *Balance globale.*

Moyenne mensuelle.

	1929	1938	1951	1952 1er semestre.	1952 2e semestre.	1953 Janvier.	1953 Février.	1953 Mars.
I. — *Millions de dollars U. S., monnaie de compte* (1).								
Echanges avec l'étranger:								
Importations	270,1	158,3	304,6	336,2	250,7	275,7	279,5	292,6
Exportations	214,4	104,3	223,1	194	195,7	196,6	209,9	208,3
Pourcentage de couverture	79,4	66,1	73,2	57,7	78,2	71,3	75,1	71,2
Taux de conversion du dollar	15,76	17,74	350	350	350	350	350	350
II. — *En milliards de francs.*								
Commerce avec l'étranger:								
Importations	83,8	53,8	106,6	117,7	87,6	96,5	97,8	102,4
Exportations	66,6	35,6	78,1	67,9	68,5	68,8	73,4	72,9
Pourcentage de couverture	79,5	66,1	73,2	57,7	78,2	71,3	75	71,2

(1) Pour 1929 et 1938, le dollar a été ramené au pouvoir d'achat 1949.
Source D. R. E. E.

Cependant, les fluctuations des prix, entre 1951 et 1952, enlèvent aux chiffres exprimés en valeur une partie de leur signification. Les indices pondérés du commerce extérieur publiés par l'I. N. S. E. et obtenus par références à des prix fixes correspondant à une époque de base (1949) apparaissent plus valables.

TABLEAU N° II. — *Indices globaux du volume du commerce extérieur de la France avec l'étranger.*

(Base 100 en 1949.)

	1950	1951	1952	1953 (1er trimestre)
Importations	103	128	128	134
Exportations	150	178	142	154

Tandis que l'indice des importations est demeuré à 128, pendant les années 1951 et 1952, celui des exportations est revenu de 178 en 1952 à 142, pour l'année écoulée.

Si l'on considère l'évolution mensuelle, on constate, en revanche, au cours de l'année, une nette régression du déficit. Celui-ci est revenu de 299 milliards, pour le premier semestre à 115 pour le second, tandis que, pour les mêmes périodes, le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'élevait de 57,7 p. 100 à 78,2 p. 100. Au cours du premier trimestre de 1953, le pourcentage de couverture des importations par les exportations a été respectivement de 71,3 p. 100 en janvier, 75 p. 100 en février et 71,2 p. 100 en mars (cf. tableau I).

Cette évolution est la conséquence de la réduction en valeur des importations.

Cette dernière est due, en partie, au rétablissement des contingents. L'importance de ce facteur est mesurée par l'évolution des indices de volume, qui s'établissent ainsi:

TABLEAU III (Source I. N. S. E. E.)

En 1952:

1er trimestre, 151; 2e trimestre, 129; 3e trimestre, 112; 4e trimestre, 119.

En 1953:

1er trimestre, 134.

Elle est due, d'autre part, à la baisse mondiale des prix. L'influence de ce facteur est décelée par l'indice des valeurs moyennes de l'I. N. S. E. E. Calculé sur la base 100 en 1949, cet indice est passé pour les importations à:

151 au 1er trimestre 1952;
147 au 2e trimestre 1952;
136 au 3e trimestre 1952;
132 au 4e trimestre 1952;

La baisse a porté sur les matières premières et demi-produits, dont l'indice est passé dans le même temps de 159 à 150, 136 puis 130 au 4e trimestre. Par contre, l'indice de l'alimentation humaine et des produits fabriqués s'est élevé entre le 1er et le 2e semestre, ainsi que l'indique le tableau suivant:

TABLEAU IV (Source I. N. S. E. E.)

	Alimentation humaine.	Produits fabriqués.
1er trimestre 1952	136	122
2e trimestre 1952	147	124
3e trimestre 1952	151	125
4e trimestre 1952	141	136

Au cours de cette même période, l'indice des valeurs moyennes à l'exportation conservait une remarquable stabilité:

1er trimestre 1952, 126;
2e trimestre 1952, 127;
3e trimestre 1952, 127;
4e trimestre 1952, 124.

Le taux de l'échange, qui s'était sérieusement détérioré pendant l'année 1951 (76 au 2e trimestre), a retrouvé son niveau d'avant la guerre de Corée:

1er trimestre 1952, 83;
2e trimestre 1952, 86;
3e trimestre 1952, 93;
4e trimestre 1952, 94 (niveau atteint au 1er trimestre 1950);
1er trimestre 1953, 94.

C'est un élément favorable dans l'évolution de notre commerce extérieur. Alors qu'en 1951, nous étions obligés, en raison de la hausse des prix mondiaux, de vendre davantage à l'étranger pour importer la même quantité de produits, la situation est sinon renversée, du moins rétablie à son niveau du 1er semestre 1950. Ainsi, le risque de perte de substance qu'encourait notre économie en 1951 semble-t-il écarté.

II. — Le commerce avec les territoires extramétropolitains de l'Union française.

Depuis le lendemain de la première guerre mondiale, la France dirige une proportion de plus en plus importante de ses exportations vers les territoires d'outre-mer. Cette progression, particulièrement rapide jusqu'en 1948, semble depuis se ralentir légèrement.

Les exportations vers la France d'outre-mer, en pourcentage des exportations totales, s'élevaient à:

1913, 13 p. 100;
Moyenne 1919-1923, 14 p. 100;
Moyenne 1924-1928, 15, 2 p. 100;
Moyenne 1929-1933, 25,3 p. 100;
Moyenne 1934-1938, 30,2 p. 100;
1946, 33 p. 100;
1947, 40,6 p. 100;
1948, 46,8 p. 100.

(Source: « A. Survey of the Economic situation and Prospects of Europe » Genève 1948.)

En 1949 le pourcentage s'abaisse à 41,7 p. 100.

En 1950, il est de 36 p. 100.

En 1951, il est de 36,8 p. 100; au 1er semestre 1952, il est de 43,8 p. 100; au 2e semestre, de 40,5 p. 100. Au cours des trois premiers mois de 1953, il s'élève respectivement à:

Janvier 1953, 36,7 p. 100;
Février 1953, 38,9 p. 100;
Mars 1953, 39,4 p. 100.

Ainsi exprimées en valeur, les exportations vers la France d'outre-mer restent sensiblement constantes depuis 1948, comme le fait ressortir le tableau suivant:

TABLEAU V. — *T. O. M. français. — Exportations.*

	MOYENNE MENSUELLE									
	Millions de francs pouvoir d'achat 1949.				Millions de francs courants.					
						1952		1953		
	1929	1938	1949	1950	1951	1er sem.	2e sem.	Janvier.	Février.	Mars.
Total des territoires d'outre-mer	15.354	13.414	27.180	32.244	45.613	53.046	46.683	39.954	46.825	47.366
Total général des exportations métropolitaines	81.885	49.008	65.169	89.387	123.689	120.940	145.143	108.808	120.299	120.491
Exportations vers les territoires d'outre-mer en pourcentage des exportations totales	18,75	27,37	41,70	36,07	36,87	43,86	40,54	36,71	38,92	39,47

Source: D. R. E. E.

Pendant le même temps, le pourcentage des importations des territoires d'outre-mer dans le commerce extérieur de la France métropolitaine était le suivant:

TABLEAU VI

1929	1938	1951	1952		1953		
			Premier semestre.	Deuxième semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
12,1	27	20,8	20,9	24,7	23,8	25,4	21,8

Source: D. R. E. E.

Exprimées en indices de volume (base 100 en 1949), elles ont évolué de la façon suivante:

1950: 105; 1951: 123; 1952: 125.

Ces indices révèlent une augmentation marquée de nos exportations vers les territoires de l'Union française, au cours des deux dernières années.

Cette augmentation porte principalement sur les produits de l'alimentation humaine, dont l'indice est passé de 127 en 1950 à 158 en 1951, pour atteindre 181 en 1952; par contre, l'indice des produits fabriqués accusait une baisse sensible: 123 en 1950; 140 en 1951; 118 en 1952, imputable à la réduction importante des exportations de biens de consommation (93 en 1952 contre 125 en 1951).

Cet accroissement des apports de la métropole n'est compensé, ni par une réduction proportionnelle des achats, ni par une augmentation proportionnelle des ventes de ces territoires à l'étranger. Il ne semble pas entraîner non plus un développement corrélatif des achats de la métropole dans l'Union française.

En fait, le volume de nos importations en provenance des territoires d'outre-mer semble, depuis quelques années, se stabiliser, ainsi que l'indique le tableau suivant:

	1950	1951	1952
Indice du volume	111	109	117

L'examen des indices détaillés du volume établi par l'I. N. S. E. E. montre:

1° Une stabilité dans les importations de produits pour l'alimentation humaine, dont l'indice passe entre 1950 et 1952 de 117 à 120;

2° Un accroissement des importations de matières premières et demi-produits pour l'industrie (111 contre 94 en 1950);

3° Une baisse marquée des importations de matières premières pour l'agriculture (92 contre 110 en 1950).

III. — La décomposition de nos échanges par zones monétaires.

Etabli en pourcentage du commerce total, le tableau suivant résume l'évolution de nos importations et de nos exportations pour chaque zone monétaire.

TABLEAU VII

Moyenne mensuelle.

	1929	1938	1951	1952		1953		
				1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Importations.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Zone dollar	15,5	14,7	14	15,4	11,2	13	11,5	11,7
U. E. P. sterling	22,3	19,8	27,9	27,2	27,6	28,2	25,6	32,2
U. E. P. autres	30,2	24,3	25,6	24,2	25,8	24,2	27,5	22,7
Autres pays	19,9	14,2	11,7	12,3	10,7	10,8	10	11,6
Territoires d'outre-mer	12,1	27	20,8	20,9	24,7	23,8	25,4	21,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Exportations.								
Zone dollar	8,8	7,2	7,4	5,3		6,6	6,6	6,8
U. E. P. sterling	17,5	14,1	14,2	11,6	10	11,7	11,1	11,2
U. E. P. autres	41,7	37,3	28,5	27,4	32	34	32,7	30,7
Autres pays	13,3	14,1	13	11,8	11,8	11	10,7	11,6
Territoires d'outre-mer	18,7	27,3	36,9	43,9	40,6	36,7	38,9	39,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: D. R. E. E.

1° *Zone dollar.*

De ce tableau, il ressort que les pays de la zone dollar occupent, parmi nos fournisseurs, une position sensiblement du même ordre de grandeur que celle qu'ils avaient avant guerre. A noter toutefois, depuis le deuxième semestre 1952, la baisse prononcée de nos importations en provenance de cette zone.

Par contre, nos exportations ont eu quelque peine à se maintenir au niveau déjà modeste de l'avant-guerre. L'année 1952, en particulier, est caractérisée par une chute brutale de nos ventes dans la zone dollar.

A l'intérieur de cette zone, le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations a varié de la façon suivante:

TABLEAU VIII

	1929	1938	1950	1951	1952		1953		
					Premier semestre.	Deuxième semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Zone dollar (ensemble)	»	»	35,6	48,7	28,1	49,2	43,6	52,6	53,5
U. S. A.	46	31	»	48	27	47	33	44	46

Source: D. R. E. E.

On enregistre donc une réduction progressive du déficit, qui avait atteint son maximum au début de 1952. Celle-ci a été obtenue grâce à la diminution des importations. Quoi qu'il en soit, le déficit dollar demeure et son atténuation présente ne doit dissimuler, ni sa gravité, ni surtout son caractère chronique.

2° *Zone sterling.*

Nos importations en provenance de la zone sterling ont crû dans de notables proportions, par rapport à 1929 et plus encore par rapport à 1938. Malgré le retour au contingentement (février 1952) et le fléchissement des cours mondiaux, leur pourcentage en valeur a sensiblement augmenté, au cours des derniers mois. Parallèlement, nos exportations, sérieusement affectées par les mesures de restriction à l'importation édictées par la Grande-Bretagne, baissèrent dans de fortes proportions, au cours de l'année 1952.

Les pourcentages de couverture des importations par les exportations sont exprimés dans le tableau suivant:

TABLEAU IX

	1950	1951	1952		1953		
			1er sem.	2e sem.	Janvier.	Février.	Mars.
Zone livre sterling....	57,2	46,5	34,6	35,9	35,5	39,8	31,8

Source: D. R. E. E.

La moyenne mensuelle de nos exportations sur la Grande-Bretagne semble, depuis le début de 1952, s'être stabilisée autour de 7 milliards de francs.

Par contre, nos exportations à destination des territoires de la Couronne se sont sérieusement améliorées par rapport à l'avant-guerre et leur moyenne mensuelle s'établit aux environs de deux milliards de francs. Ce poste favorable de notre balance est malheureusement compensé par l'accroissement plus que proportionnel de nos achats dans cette zone, si bien qu'en février 1952, le pourcentage de couverture ne dépassait pas 20 p. 100.

La situation est la même dans les territoires de la zone sterling, qui n'appartiennent pas à l'O. E. C. E.: nos importations excèdent de beaucoup nos exportations et là aussi, le pourcentage de couverture est de l'ordre de 20 p. 100.

Notre solde débiteur en sterling est devenu l'élément préoccupant de notre balance. L'une des causes principales de ce déficit est la réduction des importations britanniques. La suspension de la libération des échanges semble avoir joué à notre désavantage, puisque nos exportations vers l'Angleterre sont tombées de 134 milliards en 1951 à 82 en 1952, alors que nos importations sont passées de 57 à 60 milliards, ramenant ainsi notre excédent de 76 à 25 milliards.

3° *Zone O. E. C. E. non sterling.*

Par rapport à l'avant-guerre, nos échanges à l'intérieur de cette zone (essentiellement les pays de l'Europe occidentale) sont caractérisés:

Par leur relative stabilité, en volume et en valeur.

Par l'indice d'un développement récent de nos exportations, surtout sensible depuis septembre 1952.

Les pourcentages de couverture sont indiquées dans le tableau suivant:

TABLEAU X

	1929	1938	1951	1952		1953			
				1er sem.	2e sem.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.
Ensemble de la zone.....	118,7	101,1	104,5	93,5	123,6	120,9	108,9	125,9	122,5

Source D. R. E. E.

A la lecture du tableau suivant, il apparait:

Que nous disposons d'un solde excédentaire vis-à-vis de l'Italie, de l'U. E. B. L. et de la Suisse.

Que notre balance avec les Pays-Bas, qui était équilibrée pendant le deuxième semestre 1952, tend à se dégrader; par contre, on enregistre en mars une notable amélioration de nos rapports avec la Suède.

Qu'enfin notre solde demeure déficitaire vis-à-vis de l'Allemagne et il va sans dire vis-à-vis des territoires belges d'Afrique.

TABLEAU XI

Pourcentage de couverture des importations par les exportations avec les principaux pays de l'O. E. C. E.

	1951	1952		1953			
	2e sem.	1er sem.	2e sem.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.
Allemagne	64	50	82	89	78	76	100
Italie	55	89	156	204	165	279	165
U. E. B. L.....	90	111	151	129	117	133	145
Territoires belges d'Afrique.	20	29	20	8	22	23	21
Suède	62	48	81	61	44	105	151
Suisse	278	196	256	200	345	290	203
Pays-Bas	72	83	105	110	74	72	69

Source: D. R. E. E.

Le déficit de la France à l'Union européenne des payements a atteint, pour le mois d'avril écoulé, le chiffre de 51.621.000 dollars (unités de compte), au lieu de 19.377.000, en mars et 31.300.000, en février.

Notre déficit cumulatif atteint donc aujourd'hui 726 millions de dollars, dépassant de 206 millions de dollars notre quota. Au 15 mai 1953, il atteint 734,6 millions de dollars.

Ces chiffres ne laissent pas d'être inquiétants. L'Angleterre a fait des efforts pour atténuer ses restrictions d'importations, mais la moitié du déficit d'avril est cependant imputable aux échanges avec la zone sterling.

Les réductions apportées par la France à son programme d'importations, les mesures d'aide à l'exportation, ne semblent pas avoir eu sur notre balance commerciale les effets bénéfiques que l'on pouvait en attendre.

Mais la montée en flèche de notre déficit à l'Union européenne des payements semble bien avoir d'autres raisons que commerciales. Rappelons qu'au mois de décembre dernier déjà notre passif avait brutalement augmenté (de 71 millions de dollars).

L'état de la trésorerie française pourrait expliquer en partie l'aggravation très sensible du déficit d'avril. Une nouvelle vague de défiance envers la monnaie a conduit, sans doute, les importateurs à précipiter leurs achats et les exportateurs à attendre pour rapatrier leurs devises.

4° *Autres pays.*

(Cette rubrique recouvre essentiellement les pays de l'Europe de l'Est, de l'Extrême-Orient, ainsi que ceux de l'Amérique latine).

L'évolution des échanges avec ces pays est caractérisée par la réduction à peu près équivalente du volume des importations et des exportations.

Entre 1938 et le 2e semestre 1952, le premier est passé de 14,2 p. 100 à 10,7 p. 100, le second de 14,1 p. 100 à 10,7 p. 100. Cette réduction porte principalement sur nos échanges avec l'U. R. S. S., la Tchécoslovaquie, la Chine, l'Argentine et le Chili.

IV. — La décomposition par grandes catégories de produits.

A. — *Physionomie générale de la balance.*

Le tableau suivant, extrait des documents de l'I. N. S. E. E., donne l'indice du volume du commerce extérieur par groupements d'utilisation.

TABLEAU XII

Indices détaillés (importations).

INDICES CLASSES PAR GROUPEMENTS par utilisation.	INDICES ANNUELS 1950	1951	1952
Alimentation humaine:			
Etranger	98	128	114
U. F. O. M.	117	107	120
Ensemble	111	144	118
Matières premières et demi-produits:			
Pour le secteur énergie:			
Etranger	88	111	126
Pour l'industrie:			
Etranger	101	131	129
U. F. O. M.	94	118	114
Ensemble	100	129	127
Pour l'agriculture:			
Etranger	124	119	88
U. F. O. M.	110	85	92
Ensemble	122	113	89
Total:			
Etranger	96	123	127
U. F. O. M.	95	117	112
Ensemble	96	122	125
Produits fabriqués:			
Pour l'équipement: étranger	107	114	115
Pour la construction: étranger	238	249	241
Total: étranger	140	138	147

Source D. R. E. E.

TABLEAU XIII

Indices détaillés (exportations).

INDICES CLASSÉS PAR GROUPEMENTS d'utilisation.	INDICES ANNUELS 1950	1951	1952
Alimentation humaine:			
Etranger	191	198	125
U. F. O. M.	127	158	161
Ensemble	160	179	152
Matières premières et demi-produits:			
Pour le secteur énergie:			
Etranger	122	143	169
U. F. O. M.	149	164	224
Ensemble	126	146	178
Pour l'industrie:			
Etranger	173	218	164
U. F. O. M.	111	139	142
Ensemble	157	198	158
Pour l'agriculture:			
Etranger	104	100	114
U. F. O. M.	113	129	108
Ensemble	105	105	113
Total:			
Etranger	159	190	161
U. F. O. M.			
Ensemble	158	183	158
Produits fabriqués:			
Pour l'équipement:			
Etranger	124	174	173
U. F. O. M.	99	117	108
Ensemble	111	144	136
Pour la consommation:			
Etranger	121	125	93
U. F. O. M.	120	138	139
Ensemble	120	132	119
Total:			
Etranger	123	140	118
U. F. O. M.	113	133	129
Ensemble	117	136	124

Source: I. N. S. E. E.

L'étude de notre commerce extérieur depuis 1949 réside dans quatre facteurs d'inégale importance, mais qui tous sont également inquiétants.

Dans le domaine de l'importation, c'est l'augmentation de nos achats de produits agricoles dont l'indice passe de 98 en 1950 à 128 en 1951 et 114 en 1952 et, à un moindre degré, la part des importations de produits fabriqués et notamment de ceux destinés à la consommation.

Dans le domaine de l'exportation, la baisse des ventes de produits agricoles et surtout l'augmentation du poste matières premières et demi-produits. Alors qu'en 1952 l'indice s'établit à 125 pour l'alimentation humaine et 118 pour les produits fabriqués, il atteint 161 pour les matières premières et demi-produits, l'indice moyen étant de 142. Il y a donc eu depuis 1949 une progression plus forte que la moyenne pour le poste matières premières et demi-produits, ce qui est loin d'être un facteur favorable.

Une constatation s'impose: la structure de notre commerce extérieur ne correspond pas à celle de l'économie d'un pays moderne.

B. — *Le commerce extérieur des principaux produits.*

Afin de déceler les postes sur lesquels ont porté plus spécialement la réduction des exportations et l'accroissement des importations, on examinera de plus près l'évolution de la structure des échanges des principaux produits, tant agricoles qu'industriels.

1° Exportations.

Le tableau suivant, extrait de la statistique douanière donne, pour les années 1938, 1950, 1951 et 1952, le pourcentage de chaque grande catégorie de produits et son rang dans l'ensemble de nos exportations à destination de l'étranger.

Ces pourcentages, qui ont été calculés uniquement à partir des valeurs exportées, doivent être utilisés avec certaines précautions. Ils ne reflètent qu'imparfaitement les mouvements de marchandises; ils donnent cependant des indications suffisamment nettes pour aboutir à des constatations sur les modifications internes de la structure des exportations depuis l'avant-guerre et surtout au cours des dernières années.

TABLEAU XIV

Exportations vers les pays étrangers.

	1938		1950		1951		1952	
	Rang.	P. 100.	Rang.	P. 100.	Rang.	P. 100	Rang.	P. 100.
Produits de l'agriculture	»	14	»	16,6	»	15,1	»	11,9
Animaux vivants	»	»	15	0,9	19	0,4	23	0,2
Viandes (y compris les conserves)	16	0,4	12	2,2	12	1,9	16	0,7
Poissons, crustacés, etc. (y compris les conserves)	16	0,4	22	0,2	22	0,2	21	0,3
Produits laitiers et œufs	16	0,4	17	0,7	18	0,4	20	0,3
Semences, plantes et produits horticoles	16	0,4	21	0,4	20	0,4	18	0,4
Fruits, légumes (y compris les conserves) et pommes de terre	8	2,7	10	2,5	14	1,5	12	1,6
Céréales, produits des minoteries et préparations à base de céréales	10	1,4	8	3	9	2,4	13	1
Graines et fruits oléagineux	»	»	23	»	»	»	22	0,2
Corps gras (graisses et huiles)	10	1,4	20	0,5	21	0,3	18	0,4
Boissons	4	5,9	6	4,3	4	5,6	6	4,5
Tabacs	»	»	»	»	»	»	24	»
Autres produits	13	1	»	1,9	»	2	»	2,3
Produits de l'industrie	»	86	»	83,4	»	84,9	»	88,1
Combustibles, minéraux solides et produits de leur distillation	10	1,4	5	4,3	8	2,9	7	3,3
Produits pétroliers	13	0,9	9	3	6	4,3	4	7,7
Industries chimiques et parachimiques	3	11,7	3	8,7	3	8,4	3	8,2
Caoutchouc et ouvrages	16	0,4	18	0,6	15	0,8	14	0,9
Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages (sauf les chaussures)	4	5,9	11	2,4	11	2,3	10	2
Bois et ouvrages	9	2,2	7	3,4	7	3,1	8	2,1
Pâtes, papiers et leurs applications	6	3,6	13	2,1	10	2,4	11	1,9
Industries textiles	2	20,3	2	21	2	18,7	2	13
Coton. — Matières premières	»	0,4	»	0,4	»	0,2	»	0,2
Coton. — Filés et tissus	»	1,4	»	1,6	»	1,7	»	1
Laine. — Matières premières	»	7,2	»	5,1	»	4,4	»	4
Laine. — Filés et tissus	»	3,1	»	6,8	»	5,4	»	2,4
Soies (matières premières, filés et tissus)	»	1,8	»	0,3	»	0,3	»	0,3
Textiles artificiels (matières premières, filés et tissus)	»	1,8	»	2,5	»	2,6	»	1,6
Autres textiles (matières premières, filés et tissus)	»	1,4	»	1,1	»	1,3	»	1,1
Vêtements, accessoires et bonneterie	»	0,9	»	0,8	»	0,6	»	0,6
Autres produits textiles	»	2,3	»	2,4	»	2,2	»	1,9
Chaussures	»	»	23	»	23	»	25	»
Industrie métallurgique	4	24,2	4	24,6	1	23	1	25,6
Fers et aciers (minerais, produits bruts et demi-finis)	»	4,1	»	4	»	1,1	»	1,6
Métaux non ferreux (minerais, produits bruts et demi-finis)	»	9	»	12,4	»	13,8	»	13,7
Ouvrages en métaux	»	2,7	»	1,8	»	1,2	»	1
Machines et appareils	»	3,7	»	1,9	»	2,1	»	2,1
Industrie électrique (machines et matériel)	»	2,7	»	4,5	»	4,8	»	7,4
Matériel de transport	13	0,9	14	1,6	13	1,7	9	2
Chemins de fer	6	3,6	4	5,3	5	5,4	5	6
Automobiles, tracteurs et cycles	»	»	»	0,7	»	1	»	1,4
Navigation maritime et fluviale	»	2,7	»	4,4	»	4	»	4,1
Navigation aérienne	»	0,5	»	0,2	»	0,4	»	0,5
Industrie céramique	»	0,4	»	»	»	»	»	»
Industrie du verre	16	0,4	19	0,6	17	0,4	17	0,5
Autres produits industriels	16	0,4	16	0,7	16	0,7	15	0,7
	»	13,1	»	8,1	»	10,8	»	11,2
Total général des exportations à destination des pays étrangers		100		100		100		100

Source : statistique mensuelle du commerce extérieur, direction des douanes.

a) *Produits agricoles.*

La première constatation qui s'impose est la baisse du pourcentage des exportations agricoles dans le total de nos exportations : de 14 p. 100 en 1938, elle tombe à 11, 9 p. 100 en 1951, après avoir atteint 16,6 p. 100 en 1950.

Elle est surtout marquée pour :

Les animaux vivants, qui passent du 16e au 23e rang ;
Les produits laitiers, qui passent du 16e au 20e rang ;
Les fruits et légumes, qui passent du 8e au 12e rang ;
Les céréales, qui passent du 10e au 13e rang ;
Les corps gras, qui passent du 10e au 18e rang ;
Les boissons, qui passent du 4e au 6e rang.

Par rapport à l'année 1951, la baisse apparaît plus profonde que ne l'indiquent les variations de pourcentage et de rang. C'est ainsi que les exportations :

D'animaux vivants ont baissé en valeur d'environ 60 p. 100 ;
De viandes et conserves ont baissé en valeur d'environ 70 p. 100 ;
De céréales ont baissé en valeur d'environ 65 p. 100 ;
Des produits laitiers ont baissé en valeur d'environ 32 p. 100.

Enfin, il convient de noter que ce fléchissement de nos exportations agricoles sur l'étranger est en partie compensé par un accroissement des exportations dans les territoires d'outre-mer. Calculé sur la base 100 en 1949, l'indice de volume des exportations vers l'outre-mer de produits alimentaires atteignait 181 en 1952.

Seules, sont en légère augmentation ou se maintiennent à leur niveau d'avant guerre les exportations :

De fruits et légumes, en hausse de 7 p. 100 par rapport à 1949, quoique marquant une légère régression sur 1950 et 1951 ;

De produits laitiers dont l'indice de volume est passé, entre 1950 et 1952, de 96 à 118, mais qui sont encore notablement en retard sur leur niveau de 1938.

Et les boissons, dont le pourcentage de 1952 est comparable à celui de 1938, et dont l'indice de valeur semble se stabiliser autour de 125.

b) *Produits industriels.*

Les produits de l'industrie métallurgique et de l'industrie textile constituent toujours l'essentiel de nos exportations, mais leur situation est loin d'être comparable.

En effet, tandis que l'industrie métallurgique, qui représentait en 1938 : 20,2 p. 100 de nos exportations à l'étranger, en représente aujourd'hui 25,6 p. 100, l'industrie textile passe de 20,3 à 13 p. 100.

Il faut remarquer la promotion : des produits pétroliers qui, dans le même temps, passent du 13e au 4e rang, de l'industrie électrique, qui passe du 13e au 9e rang, des combustibles du 10e au 7e.

La remarquable stabilité de :

	1938	1952
Industries chimiques	3e rang	3e rang
Matériel de transport	6e rang	5e rang
Industrie du verre	16e rang	16e rang

	1938	1952
Et la régression marquée des:	—	—
Cuirs et peaux	4e rang	10e rang
Pâtes et papiers	6e rang	11e rang

Toutefois, ces changements de rang des produits peuvent être compensés par des variations intervenues sur un autre poste et la part proportionnelle d'une branche peut ne pas être modifiée.

On enregistre parfois un déplacement heureux du stade de la matière première vers le produit fabriqué.

Aussi, dans la métallurgie, exprimés en pourcentage du total des exportations, les différents stades représentent les proportions suivantes:

	1938	1952
	—	—
Minerai de fer	4,4	1,6
Métaux non ferreux (minerai, produits bruts demi-produits)	2,7	1
Ouvrages en métaux	2,7	2,1
Machines et appareils	2,7	7,2

D'autre part, et c'est le cas notamment dans l'industrie lainière, le déclin des exportations est également marqué à tous les stades de la production:

	1938	1952
	—	—
Matières premières	7,2	4
Filés et tissus	3,1	2,4
Vêtements	0,9	0,6

Enfin, le plus souvent, le déplacement s'effectue au profit de la matière première. Tel est le cas des industries du cuir. Alors que les exportations des cuirs et peaux bruts se maintiennent en quantité, sinon en valeur, celles des cuirs tannés et corroyés et des articles de maroquinerie accusent un fléchissement sensible.

TABLEAU XV

	VOLUME (Tonnes.)		VALEUR (Millions de francs.)	
	1951	1952	1951	1952
Cuirs et peaux bruts de bovins et d'équidés	7.732	11.539	2.867	2.807
Cuirs tannés et corroyés	5.563	3.594	9.683	6.313
Maroquinerie et ganterie	170	151	933	769

Source: direction des douanes.

Par rapport à 1951, les régressions les plus profondes portent sur:

Les textiles dont les exportations en valeur passent de 174,6 à 106 milliards de francs;

Les industries du bois, 29,3 à 17,4 milliards de francs;

Cuirs et peaux, 21,3 à 16,3 milliards de francs;

Industrie chimique, 79,5 à 66,8 milliards de francs.

TABLEAU XV

Importations en provenance des pays étrangers.

	1938		1950		1951		1952	
	Rang.	P. 100.	Rang.	P. 100.	Rang.	P. 100	Rang.	P. 100
Produits de l'agriculture	»	15,8	»	16	»	15,6	»	14,9
Animaux vivants	»	»	26	0,1	19	0,5	22	0,2
Viandes (y compris les conserves)	16	0,6	22	0,2	17	0,8	18	0,6
Poissons, crustacés, etc. (y compris les conserves)	16	0,6	19	0,3	20	0,4	20	0,3
Produits laitiers et œufs	16	0,6	12	2,1	16	0,9	14	1,3
Semences, plantes et produits horticoles	20	0,3	19	0,3	23	0,2	23	0,2
Fruits, légumes (y compris les conserves) et pommes de terre	6	3,5	7	3,2	12	2	10	2
Céréales, produits des minoteries et préparations à base de céréales	13	1,2	9	2,8	10	2,2	6	4
Graines et fruits oléagineux	6	3,5	17	0,6	12	2	15	0,9
Corps gras (graisses et huiles)	20	0,3	16	0,7	10	2,2	19	0,5
Boissons	20	0,3	24	0,2	25	0,1	24	0,1
Tabacs	16	0,6	18	0,4	18	0,6	17	0,7
Autres produits:								
Sucres et sucreries	11	1,8	14	1,5	21	0,3	16	0,8
Autres	»	2,5	»	3,6	»	3,4	»	3,3
Produits de l'industrie	»	84,2	»	84	»	84,4	»	85,1
Combustibles, minéraux solides et produits de leur distillation	2	15	4	7,3	4	7,9	4	9,6
Produits pétroliers	4	12,4	3	14,0	2	13,4	1	16,7
Industries chimiques et parachimiques	5	4,7	5	4,3	6	4,2	7	3,8
Caoutchouc et ouvrages	11	1,6	11	2,3	7	3,8	8	2,6
Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages (sauf les chaussures)	9	2,9	10	2,6	9	2,4	12	1,8
Bois et ouvrages	10	2	15	1	15	1,2	11	1,9
Pâtes, papiers et leurs applications	8	3,2	8	2,9	5	5,3	5	4,2
Industries textiles	1	19,5	1	24,8	1	23	2	16,3
Coton. — Matières premières	»	6,5	»	9,7	»	7,9	»	7
Coton. — Filés et tissus	»	»	»	3	»	1,9	»	0,8
Laine. — Matières premières	»	7,9	»	8,5	»	8,6	»	5,6
Laine. — Filés et tissus	»	»	»	0,3	»	0,4	»	0,2
Soies (matières premières, filés et tissus)	»	1,5	»	0,4	»	0,4	»	0,3
Textiles artificiels (matières premières, filés et tissus)	»	»	»	0,2	»	0,3	»	0,3
Autres textiles (matières premières, filés et tissus)	»	3,1	»	2	»	2,7	»	1,7
Vêtements, accessoires et bonneterie	»	»	»	0,2	»	0,3	»	0,1
Autres produits textiles	»	0,5	»	0,5	»	0,5	»	0,3
Chaussures	»	»	22	0,2	24	0,2	25	0,1
Industrie métallurgique	3	13,2	2	14,4	3	11,6	3	14,8
Fers et aciers (minerais, produits bruts et demi-finis)	»	0,5	»	0,9	»	0,7	»	0,9
Métaux non ferreux (minerais, produits bruts et demi-finis)	»	6	»	4	»	4,3	»	6,6
Ouvrages en métaux	»	1,7	»	0,6	»	0,4	»	0,4
Machines et appareils	»	5	»	8,9	»	6,2	»	6,9
Industrie électrique (machines et matériel)	14	0,9	13	1,7	14	1,4	16	1,4
Matériel de transport	14	0,9	6	3,7	8	2,7	9	2,5
Chemins de fer	»	»	»	0,2	»	0,1	»	»
Automobiles, tracteurs et cycles	»	0,6	»	1,4	»	1,2	»	1,2
Navigation maritime et fluviale	»	0,3	»	1,2	»	1,1	»	1,1
Navigation aérienne	»	»	»	0,9	»	0,3	»	0,2
Industrie céramique	20	0,2	21	0,3	22	0,2	21	0,3
Industrie du verre	20	0,2	25	»	26	0,1	26	0,1
Autres produits industriels	»	7,5	»	4,5	»	7	»	9
Total général des importations en provenance des pays étrangers	»	100	»	100	»	100	»	100

Source: statistique mensuelle du commerce extérieur, direction des douanes.

2° *Importations.*

La structure générale de nos importations a subi, dans l'ensemble, moins de modifications que celle de nos exportations.

La répartition entre produits agricoles et produits industriels semble la même en 1952 qu'en 1938: respectivement: 14,9 et 85,1 p. 100, contre 15,8 et 84,2 p. 100.

a) *Produits agricoles:*

Par rapport à 1938, on constate une légère régression pour:

Les fruits et légumes, qui passent du 6e au 10e rang;

Les graines et fruits oléagineux, qui passent du 6e au 15e rang;

Les sucres, qui passent du 11e au 16e rang.

Par contre, ont augmenté:

Les produits laitiers, qui passent du 16e au 14e rang;

Les céréales, qui passent du 13e au 6e rang.

Depuis 1951, *les changements les plus importants affectent:*

Les céréales, qui passent du 10e au 6e rang;

Les sucres, qui passent du 21e au 16e rang.

Par contre:

Les corps gras passent du 10e au 19e rang;

Les animaux vivants passent du 19e au 22e rang.

Enfin, il convient de signaler que, par rapport à 1951, l'importation de produits agricoles en provenance des T. O. M., s'est légèrement accrue et qu'elle porte principalement sur les fruits et légumes, les boissons, les produits laitiers et, à un moindre degré, sur les céréales et les viandes.

b) *Produits industriels.*

Les changements intervenus depuis 1938 dans la situation de nos importations de produits industriels se caractérise principalement par:

L'augmentation des importations de produits pétroliers, de pâtes à papier, de caoutchouc et de matériel de transport (tracteurs et véhicules automobiles).

	1938	1952
Produits pétroliers	4	1e
Pâtes à papier	8	5e
Caoutchouc	11	8e
Matériel de transport	14	9e

La stabilité des importations suivantes:

Produits textiles	1	2e
Industrie métallurgique	3	3e
Industrie électrique	14	13e

La réduction légère des importations suivantes:

Combustibles, minerais solides	2	4e
Industrie chimique	5	7e

Les augmentations les plus marquées intervenues depuis 1951 portent sur:

Produits pétroliers: 205,2 milliards contre 171,6;

Combustibles minéraux solides: 118,7 milliards contre 101,3;

Bois: 23 milliards contre 15,5;

Industrie métallurgique: 182,4 milliards contre 148,1.

Pour ce dernier poste, l'augmentation porte surtout sur les: Métaux non ferreux: 81,7 contre 54,6; 84,4 contre 78,9.

V. — Le volume des exportations, par rapport aux disponibilités nationales et à la production nationale.

1° Les exportations dépendent des disponibilités nationales qui, à leur tour, se décomposent en production nationale et importations; il a paru intéressant de confronter le volume des importations de matières premières nécessaires à l'industrie avec la production industrielle et le volume des exportations de produits fabriqués.

Indice 1938 = 100.

TABLEAU XVI

ANNÉES	VOLUME des importations nécessaires à l'industrie.	PRODUCTION industrielle (sans bâtiment.)	VOLUME des exportations de produits fabriqués.
1950	109	101	117
1951	129	114	136
1952	127	119	124

Source: I. N. S. E. E.

Il existe un certain parallélisme entre les séries 1 et 3: le rythme des exportations de produits fabriqués suit approximativement celui des importateurs de matières premières. Par contre, contrairement à ce que l'on constate d'ordinaire dans une économie de développement, il n'existe qu'une corrélation très lâche entre l'indice de la production industrielle et le volume des exportations de produits fabriqués: en 1952, en effet, alors que la production continue, quoique plus lentement, son ascension, les exportations de produits fabriqués enregistrent un fléchissement certain.

2° En rapprochant les chiffres des importations et des exportations de celui de la production nationale, on obtient le tableau suivant:

TABLEAU XVII

	1938	1951	1952
	En milliards de francs.		
Production nationale brute	403	10.750	12.250
Importations	+ 46	+ 1.694	+ 1.691
Disponibilités totales	449	12.444	13.941
Exportations vers F. O. M.	— 8,5	— 610	— 752
Exportations vers étranger	— 22	— 1.187	— 1.138
Exportations totales	— 30,5	— 1.797	— 1.890
Disponibilités à usage national	319,5	10.647	12.051
	En pourcentage de la production nationale brute.		
Exportations vers F. O. M.	2,1	5,6	6,1
Exportations vers étranger	5,4	11	9,2
Exportations totales	7,6	16,6	15,3
	En pourcentage des disponibilités totales.		
Exportations vers F. O. M.	1,9	4,9	5,3
Exportations vers étranger	4,8	9,5	8,1
Exportations totales	6,7	14,4	13,5

La lecture de ce tableau appelle deux séries de remarques:

Depuis 1938, le volume des exportations s'est accru plus rapidement que celui de la production nationale. Ce phénomène est surtout sensible pour les exportations vers les territoires d'outre-mer, dont le pourcentage a triplé, alors que celui des exportations vers l'étranger n'augmentait que de 170 p. 100.

On notera, par ailleurs, la tendance à l'accroissement des disponibilités nationales, qui, entre 1951 et 1952, passent de 10.647 à 12.051 milliards de francs, c'est-à-dire à l'augmentation de la consommation intérieure publique ou privée.

Cette observation, il est vrai, perd un peu de sa portée si l'on se rappelle, en effet, que l'année 1951 a été caractérisée par une pénurie mondiale et que, sur le marché français notamment, on a constaté une raréfaction de certains produits:

Pour déterminer les secteurs de l'économie dans lesquels il existe une insuffisance des exportations par rapport aux disponibilités, il convient d'abandonner cette perspective d'ensemble pour examiner la situation dans chacune des principales branches de production.

En fait, la répartition de la production entre l'exportation, d'une part, et la satisfaction des besoins intérieurs, de l'autre, est extrêmement variable suivant les secteurs. Dans certaines, elle a notablement varié depuis la guerre; dans d'autres, on relève des pourcentages à peu près comparables.

Les tableaux suivants, établis pour quelques produits industriels, donnent les exportations totales, en pourcentage, des tonnages produits en 1938 et 1952.

a) Produits pour lesquels le pourcentage des exportations par rapport à la production a diminué entre 1938 et 1952.

TABLEAU XVIII (source: *Bulletin mensuel de statistiques industrielles*).

	1938	1952
Métaux non ferreux:	—	—
Aluminium	27,6	7,5
Sidérurgie:		
Tubes d'acier	28,7	23
Laminés à froid	10,3	8,8
Industries chimiques:		
Matières colorantes	35	25,8
Textiles:		
Filés de coton	23,6	6,3
Filés de laine	10	7,6

b) Produits pour lesquels le pourcentage des exportations par rapport à la production a augmenté entre 1938 et 1952.

TABLEAU XIX (source: *Bulletin mensuel des statistiques industrielles*).

	1938	1952
Combustibles:	—	—
Houille	2,4	2,9
Essence	9	31,7
Fuel	5	33
Industries chimiques:		
Carbonate de soude	22,5	28,3
Superphosphate	2,9	7,1
Sidérurgie:		
Tréfilés	6	24,4
Acier	17,3	20,1
Industrie automobile:		
Véhicules particuliers	5,3	22,3
Industries du caoutchouc:		
Pneumatiques	12,4	17,9

c) Produits pour lesquels le pourcentage des exportations par rapport à la production est, en 1952, sensiblement le même qu'en 1938.

TABLEAU XX (source: *Bulletin mensuel de statistiques industrielles*).

	1938	1952
Industries chimiques:	—	—
Soude caustique	25,7	24,5
Engrais composés	3,5	4
Textiles:		
Tissus de coton	11,8	13,3
Tissus de laine	3	5,7

Quant à l'évolution en 1952 par rapport à l'année précédente, elle se caractérise par une diminution presque générale et parfois très importante de la part de la production exportée. Elle est particulièrement sensible pour les produits suivants:

TABLEAU XXI (source: *Bulletin mensuel de statistiques industrielles*).

	1951	1952
Textiles:	—	—
Filés de coton	15	6,3
Tissus de coton	24	13,3
Fils de laine	13,5	7,6
Tissus de laine	9	5,7
Sidérurgie:		
Acier	32	20,1
Tréfilés	32	24,4
Laminés à froid	12,2	8,8
Tubes d'acier	27,5	23
Industrie automobile:		
Véhicules particuliers	29,6	22,3

VI. — Les exportations et leurs relations avec les prix.

Dans quelle mesure le fléchissement des exportations peut-il être imputable à la cherté des prix français ?

D'après les bulletins des organisations professionnelles, les prix français dépasseraient les prix étrangers dans une proportion de 15 à 25 p. 100, suivant la nature des produits. Les rapports des organismes commerciaux français à l'étranger concluent dans le même sens: nos prix sur les marchés extérieurs sont sensiblement plus élevés que ceux de nos concurrents.

Dans une étude parue en juillet 1952 dans *Etudes et Conjoncture*, l'Institut national de la statistique et des études économiques a procédé à une comparaison des prix de différents pays aux prix français. La méthode adoptée a consisté à calculer le rapport du prix français d'une marchandise exprimé en francs au prix de la même marchandise dans un pays étranger exprimé en monnaie nationale. Le rapprochement de ce rapport au taux du change permet de comparer les deux prix.

Les conclusions étaient assez peu encourageantes. En partant d'une moyenne géométrique de ces résultats, pour divers produits industriels, on aboutit, en effet, à des parités sensiblement supérieures au cours actuel du change.

Etats-Unis: 469, au lieu de 350;

Grande-Bretagne: 1.450, au lieu de 580;

Belgique: 8,08, au lieu de 7,08.

On peut toutefois s'interroger sur la signification qu'il convient d'accorder à de tels calculs, basés sur des différences moyennes de prix de gros.

Pour déterminer avec précision le degré de compétition effectif de divers pays sur le marché international, deux données sont nécessaires:

Le rapport existant, dans ces différents pays, entre les prix de vente et les prix de revient;

Le coût de production moyen pondéré de certains produits, dans chacun de ces pays.

La première est pratiquement impossible à établir. Il est déjà malaisé de connaître les prix de revient français, *a fortiori* ceux de nos concurrents étrangers.

Quant aux prix de vente extérieurs, leur calcul est faussé par la politique généralisée de l'aide à l'exportation.

La seconde manque de rigueur. Il résulte, en effet, de l'exposé fait par M. Rosenstock-Franck devant la commission qu'il existe entre les diverses entreprises des différences de coût souvent considérables dans une même industrie.

C'est ainsi que, pour le charbon, l'éventail des coûts semble être de 100 à 120;

Pour les pyrites, de 100 à 160;

Pour l'acide sulfurique de contact, de 100 à 140;

Pour le ciment, de 100 à 180;

Pour les pneus, de 100 à 120;

Pour la meunerie, de 100 à 190.

Dès lors, la différence entre le coût de production moyen pondéré d'un produit d'un pays à l'autre n'a plus guère de signification.

Des renseignements ayant trait directement aux prix à l'exportation sont fournis par les statistiques du bulletin de l'O. E. C. E. Cet organisme publie, pour les pays membres, des indices de valeurs moyennes à l'exportation qui, en première approximation, peuvent être assimilés aux prix à l'exportation. Ces indices sont établis sur la base 100, en 1948.

TABLEAU XXII

Indice des valeurs moyennes des exportations.

	1949				1950				1951				1952		
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
France	122	123	123	123	126	123	122	123	133	144	149	154	159	160	158
U. S. A.	97	94	91	89	88	88	90	96	104	106	103	102	104	103	»
Grande-Bretagne	103	103	104	103	106	106	109	111	117	123	128	130	133	134	»
U. E. B. L.	102	103	99	94	87	86	90	96	111	118	124	126	129	124	»
Allemagne	125	119	114	105	99	100	99	101	110	119	127	129	132	133	134

Source: Bulletin statistique de l'O. E. C. E.

Pour le second trimestre 1952, le pourcentage d'augmentation des prix français à l'exportation, par rapport au premier trimestre 1950, est de 25 p. 100. Ce même pourcentage est de 32 p. 100 en Allemagne, 17 p. 100 aux U. S. A., 42,5 p. 100 dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise et 20 p. 100 en Grande-Bretagne. Il résulte donc de ces chiffres que par rapport à la période ayant précédé la guerre de Corée, les prix à l'exportation de nos concurrents européens ont progressé plus que les nôtres. Cependant, en raison des hausses intervenues en 1949 et 1950, nos prix restent sensiblement plus lourds.

VII. — La balance des payements courants.

Le tableau suivant résume l'évolution de la balance des payements courants de la zone franc avec l'étranger entre 1937 et le 1er semestre 1952:

TABLEAU XXIII

Evolution de la balance des payements.

	1937 (1)	1938 (1)	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952 PREMIER semestre
	(En millions de dollars, monnaie de compte.)									
Exportations (France métropolitaine)	670	640	42	453	1.040	1.082	1.567	1.880	2.496	1.033
Importations (France métropolitaine)	1.130	870	897	1.980	2.492	2.510	2.035	1.958	3.267	1.456
Déficit commercial de la France métropolitaine	— 460	— 230	— 855	— 1.527	— 1.452	— 1.428	— 468	— 78	— 771	— 423
Solde des éléments non commerciaux (y compris le fret)	+ 160	+ 207	— 260	— 226	— 61	— 101	— 71	— 37	— 199	— 206
Déficit des territoires d'outre-mer	— 50	— 60	— 371	— 296	— 163	— 208	— 167	— 123	— 88	— 7
Solde des payements courants	— 330	— 83	— 1.486	— 2.049	— 1.676	— 1.737	— 706	— 238	— 1.058	— 506

(1) Les chiffres des balances des payements pour les années 1937 et 1938 sont donnés sous toutes réserves en raison du caractère incomplet et approximatif des statistiques recueillies jusqu'en 1939.
Source: Office des changes.

La préoccupation majeure des auteurs du plan de modernisation et d'équipement était la nécessité d'aboutir, en 1951-1952, c'est-à-dire à la fin de l'aide Marshall, à l'équilibre intégral de notre balance des payements courants.

Or, la liquidation de notre portefeuille à l'étranger implique que nos importations soient désormais payées avec le produit des deux autres postes figurant au chapitre des « rentrées de devises appréciées », à savoir les exportations visibles et le tourisme.

En ce qui concerne la balance commerciale, son déficit s'est amenuisé par rapport aux années qui ont suivi la Libération, mais reste — si l'on en excepte l'année 1950 — notablement supérieur à ce qu'il était avant la guerre.

Le déficit des règlements courants autres que ceux portant sur le montant des importations et des exportations, qui avait régulièrement diminué depuis 1948 (il n'était plus que de 37 millions de dollars monnaie de compte en 1950), est remonté à 199 millions de dollars monnaie de compte en 1951 et a atteint 206 millions pendant le seul 1er semestre de 1952.

Calculées globalement en toutes devises, les recettes du tourisme semblent avoir atteint leur plafond en 1950 et en 1951 (185 millions de dollars en 1950, 190 en 1951). Il faut toutefois signaler une diminution des recettes du tourisme en dollars U. S. A. (61 millions de dollars en 1951 contre 79 en 1950), probablement due à la réapparition d'écarts parfois sensibles entre le cours officiel et les cours clandestins du dollar et, en 1952, une diminution des recettes en sterling, imputable à la réduction des sommes laissées à la disposition des touristes britanniques.

En revanche, les dépenses des voyageurs français se rendant à l'étranger ont été portées de 44 millions de dollars monnaie de compte, en 1950, à 113, en 1951.

Le poste transport, qui était avant la guerre une source de revenus, fait apparaître, en 1951, un solde débiteur de 203 millions de dollars, soit à peu près le double du solde débiteur de 1950.

Le poste assurances reste excédentaire, mais l'excédent est tombé de 52 millions de dollars, en 1950, à 38, en 1951.

La France fait traditionnellement appel à la main-d'œuvre étrangère; aussi, ce poste a-t-il toujours été déficitaire. Le déficit, qui s'était élevé, en 1948, à 80 millions de dollars, en 1949 à 55 millions, était ramené, en 1950, à 42 millions. En 1951, en raison, sans doute, de la hausse des salaires, il est passé à 56 millions de dollars.

Le montant des dépenses entraînées par le service des emprunts publics semble se stabiliser entre 75 et 80 millions de dollars.

Enfin, la diminution du solde des payements courants des territoires d'outre-mer enregistrée en 1949 et et 1950 s'est poursuivie en 1951 et accentuée en 1952. Le déficit total, qui s'élevait encore à 123 millions de dollars en 1950, n'est plus que de 88 millions en 1951 et se réduit à 7 millions pendant le 1er semestre 1952. Cette amélioration a pu se poursuivre, en dépit d'une augmentation du solde débiteur de la zone dollar, qui est passé de 108 millions de dollars en 1950 à 127 en 1951, grâce, en partie, à l'augmentation du solde créditeur de la zone sterling qui passe de 20 millions de dollars, en 1950, à 70, en 1951 et à 39 pendant le 1er semestre 1952.

Le déficit de la balance des payements est reflété par le bilan de la Banque de France, qui indique l'évolution des réserves de change (1). Les disponibilités à vue de la Banque, qui, après avoir atteint 193,5 milliards en mars 1951, étaient tombées à 11 milliards en mars 1952, étaient évaluées à près de 31 milliards à la fin de 1952. Cette amélioration est imputable en grande partie à la mobilisation des contrats « off shore » par le Trésor. Quant aux avances au fonds de stabilisation, elles sont passées de 100 milliards de francs, au début de novembre 1951, à moins de 6 milliards à la fin de 1952.

DEUXIEME SECTION

LE PROBLEME INTERNATIONAL

Nous avons vu qu'à l'heure présente, la balance des comptes française est à peu près équilibrée dans ses rapports avec le reste des pays européens, mais connaît un grave et permanent déséquilibre dans ses relations avec la zone dollar, d'une part, et la zone sterling, de l'autre; cette dernière connaît les mêmes difficultés et les restrictions aux importations imposées à l'heure présente par la Grande-Bretagne provient elle-même d'un déséquilibre qui a ses sources dans les relations entre la Grande-Bretagne et la zone dollar.

Il faut donc reconnaître que, par delà les difficultés passagères rencontrées par tel ou tel pays, se pose le problème structurel fondamental des relations entre l'Europe et le Commonwealth, considérées dans leur ensemble et la zone américaine et même, plus généralement, entre les Etats-Unis et le reste du monde libre.

Nous sommes devant une difficulté profonde de structure, tenant au changement des conditions économiques mondiales. Seule, la solution de ce problème général permettrait de résoudre de façon définitive les difficultés rencontrées par tel ou tel pays particulier.

Il nous faut ici examiner successivement:

§ Ier. — La situation particulière de l'Europe occidentale.

§ II. — Le problème des relations entre les Etats-Unis et le reste du monde.

§ III. — Les mesures à envisager.

Paragraphe Ier.

L'Europe se trouve, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, dans un état de déséquilibre permanent dans ses relations avec le reste du monde.

1° En effet, elle a perdu le revenu de ses anciens investissements à l'étranger et s'est, au contraire, endettée. Le montant de devises supplémentaires nécessaires pour régler chaque année ces nouvelles dettes correspond à un supplément d'exportations de 6 à 7 p. 100, par rapport au niveau d'avant-guerre;

2° Elle souffre du changement des « terms of trade », du rapport réciproque entre le prix des marchandises qu'elle vend et le prix de celles qu'elle achète. Ce rapport, pour l'année 1950, qui était particulièrement favorable, est de 25 p. 100 inférieur à 1938 et représente un poids additionnel correspondant à 44 p. 100 du volume de ses exportations d'avant-guerre;

3° Elle fait actuellement un effort d'investissements dans ses territoires d'outre-mer, investissements indispensables, mais qui ne rapportent pas de rendements immédiats.

Le déséquilibre supplémentaire imposé à l'Europe par la charge des territoires d'outre-mer représente encore 6 p. 100 des exportations de 1938;

4° Ce déficit supplémentaire de la balance, par rapport à l'avant-guerre, ne représente pas, en soi, un chiffre considérable et ne dépasse pas 5 p. 100 du montant des revenus nationaux combinés, mais il se trouve que ce déficit est entièrement concentré dans les relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

Déjà, avant la guerre, l'Europe avait avec l'hémisphère occidental un déficit commercial de plus de 2 milliards de dollars, mais il était réglé, tant par le revenu de ses investissements internationaux que par la créance de l'Europe sur les autres pays du monde.

L'Europe était, en effet, créditrice sur un grand nombre de pays, en particulier l'Amérique latine et l'Asie, où ses exportations lui permettaient de gagner des dollars qui couvraient en partie son déficit avec l'Amérique.

A la suite de la guerre, ces sources de dollars ont été taries. D'une part, l'Europe occidentale n'a plus pu obtenir, en Asie ou dans l'Europe orientale, des ressources en matières premières ou en produits alimentaires qu'elle avait coutume de recevoir et a dû se tourner vers les Etats-Unis et le Canada, augmentant ainsi sa dépendance économique vis-à-vis de ces deux pays.

Par ailleurs, les autres nations sont devenues, à leur tour, déficitaires en dollars, ce qui fait qu'un développement des exportations européennes dans ces pays n'est pas susceptible, à l'heure présente, de fournir des monnaies convertibles;

5° Le plan Marshall avait espéré, en augmentant la capacité de production européenne, susciter un accroissement des exportations et une diminution des importations. L'expérience a montré que, pour atteindre ce but, le relèvement industriel et l'amélioration de la situation financière intérieure n'étaient pas suffisants.

En fait, l'Europe importe moins aujourd'hui de l'extérieur qu'en 1938.

Si l'on considère l'année 1950 comme normale, les importations européennes étaient de 15 p. 100 inférieures à celles de l'avant-guerre et même en 1951, avec l'essor artificiel que nous avons constaté, elles restaient encore inférieures de 10 p. 100.

Mais cette diminution des importations européennes provient surtout de certains pays. C'est ainsi que le commerce avec l'Est de l'Europe est tombé de 3 milliards 150 millions de dollars en 1938, à 850 millions en 1951; celui avec l'Amérique latine de 2 milliards 100 millions à 1 milliard 400 millions; celui avec les autres pays extra-européens de 2 milliards 400 millions à 1 milliard 800 millions.

Tout ce groupe, qui représente 40 p. 100 des importations européennes en 1938, a vu son commerce réduit de 50 p. 100, soit de près de 3 milliards 500 millions de dollars.

Par contre, les importations de l'Europe en provenance des territoires dépendants, colonies et protectorats, sont passées de 2 milliards 100 millions à 2 milliards 200 millions de dollars.

Son commerce avec la zone sterling est resté stable à 2 milliards 400 millions de dollars.

Les importations en provenance des Etats-Unis, enfin, se sont accrues de 30 p. 100, passant de 5 milliards 200 millions à 6 milliards 700 millions de dollars.

Au cours de l'année 1952, les importations en provenance de la zone dollar ont diminué, mais les autres importations n'ont pas augmenté. Il n'y a donc pas eu substitution d'une zone à l'autre, mais restriction générale et dangereuse des sources d'approvisionnement.

Par conséquent, malgré une réduction de 15 p. 100 du total de ses importations, l'Europe a encore augmenté de 30 p. 100 ses importations en provenance des Etats-Unis.

Du côté des exportations, on constate un accroissement de 40 p. 100 en 1938 et 1950, les exportations européennes passant de 10 à 14 milliards de dollars, mais ici encore la répartition est typique.

Les exportations vers l'Europe de l'Est sont tombées de 1 milliard 600 millions à 700 millions de dollars;

Vers les autres pays du monde de 1 milliard 600 millions à 1 milliard 530 millions;

Vers l'Amérique latine, elles se sont accrues de 1 milliard 200 millions à 1 milliard 650 millions;

Vers la zone sterling de 2 milliards 600 millions à 4 milliards 650 millions;

Vers la zone dollar de 2 milliards à 3 milliards 300 millions;

Vers les territoires d'outre-mer dépendants, de 950 millions à 2 milliards 300 millions.

On constate une augmentation des exportations européennes, tout à fait insuffisante pour couvrir le déficit de la balance. Cette augmentation est faible vis-à-vis de la zone dollar, plus importante vis-à-vis du sterling, considérable dans les rapports entre l'Europe et ses territoires d'outre-mer. Or, ces exportations, aussi intéressantes et indispensables soient-elles, pour assurer l'expansion économique de ces territoires, ne fournissent pas immédiatement des ressources nouvelles au commerce extérieur, en particulier pas de ressources en dollars.

En conséquence, l'Europe doit faire face à un déficit fondamental dans ses relations avec le reste du monde, en particulier avec les Etats-Unis et ne peut résoudre le problème du dollar que par une transformation profonde de sa structure, lui permettant de réduire certaines importations et d'accroître sensiblement ses exportations.

La commission économique européenne de l'O. N. U., dans sa dernière étude présentée à Genève en mars 1953, a pu évaluer que le maintien de nos importations dans les conditions présentes, c'est-à-dire avec tout notre appareil de contingentements, de contrôle des changes et de droits de douane souvent discriminatoire, conduit à un déficit de plus de 2 milliards et demi de dollars, qui ne sont pas couverts par des gains dans d'autres régions du monde.

Par ailleurs, si l'on s'oriente vers un abaissement des droits, une libération générale des échanges, le retour à la convertibilité et l'abandon de toutes discriminations à l'égard des Etats-Unis, c'est un déficit minimum de 4 milliards de dollars qui devra être couvert chaque année.

Pour cela, il faudrait au moins tripler les exportations européennes, par rapport à l'avant-guerre ou combiner un accroissement sensible de ces exportations avec une importante réduction des importations en provenance des Etats-Unis.

(1) A l'exclusion des ressources détenues par le fonds de stabilisation des changes.

Paragraphe 2.

Cet effort de réduction des importations européennes en provenance de l'hémisphère occidental est nécessaire, non seulement pour faire face au déficit permanent de notre balance, mais également pour essayer de limiter le facteur d'instabilité que constitue aujourd'hui dans le monde la situation particulière des Etats-Unis.

Les difficultés économiques mondiales proviennent, en effet, aujourd'hui, essentiellement de l'effondrement du marché international.

Le commerce extérieur des différents pays ne progresse plus à un rythme correspondant à celui de la production. Dans les 30 années qui avaient précédé 1914, la production avait quadruplé; dans les 30 années qui suivirent, elle a triplé. Le taux d'accroissement moyen a été entre 3 et 4 p. 100 par an.

La première guerre mondiale n'a coûté que 4 ans et demi de retard d'investissements de la production, la deuxième que 3 ans.

Mais, si l'augmentation de la production a continué à un rythme régulier, il n'en a pas été de même du commerce qui, après avoir triplé dans les 30 ans précédant 1914, n'a augmenté que de 36 p. 100 dans les 30 ans qui ont suivi, en particulier depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le rythme a été très sensiblement réduit, sauf dans les années 1949-1951.

La grande extension de la production et du commerce du dix-neuvième siècle a eu lieu sous l'influence de l'économie britannique, dominante à l'époque. Celle-ci a été caractérisée par:

a) Des importations massives de matières premières et de produits alimentaires, l'Angleterre ayant décidé, au milieu du dix-neuvième siècle, en s'industrialisant, de passer au libre échange.

Pendant toute la période 1851-1913, les importations britanniques ont augmenté plus vite que la population. Celle-ci s'est accrue de 9,3 millions d'habitants, mais le nombre des personnes dépendant, pour leur nourriture, de viandes importées, s'est accru de 12,7 millions, de blés importés: de 16 millions;

b) Ces importations correspondaient à des besoins fondamentaux: nourriture et matières premières. Elles possédaient un caractère certain de stabilité. La Grande-Bretagne était un acheteur à besoins toujours élargis et les fluctuations de sa demande n'ont été que des accélérations ou des ralentissements d'un rythme permanent d'accroissement.

Au plus haut de sa prééminence, à la fin du dix-neuvième siècle, la production anglaise représentait 31,8 p. 100 de la production industrielle mondiale et 29 p. 100 des importations. Ces importations représentaient elles-mêmes 21 p. 100 de son revenu national;

c) Par ailleurs, tout en assurant au commerce étranger un débouché régulier stable, la Grande-Bretagne avait mis en place un système bancaire et financier garantissant aux pays neufs de l'époque (les Dominions britanniques et les Etats-Unis) un flot d'investissements régulier et constant, permettant leur industrialisation progressive.

Ce sont ces investissements réguliers qui ont assuré l'expansion économique du dix-neuvième siècle et permis au système mondial d'échanges de fonctionner.

En fait, pendant soixante-quinze ans, la Grande-Bretagne a régulièrement investi à l'étranger plus de 8 p. 100 de son revenu national.

La situation est toute différente aujourd'hui. La prédominance de la Grande-Bretagne a été ébranlée, puis détruite, tant par l'évolution économique que par les événements politiques internationaux.

La production industrielle de la Grande-Bretagne est tombée de:

31,8 p. 100 de la production mondiale en 1870, à 14 p. 100 en 1913, 9,2 p. 100 en 1938,

et sa part dans les importations est tombée, pendant la même période, de 29 à 17 p. 100.

Mais, même aujourd'hui, en pleine politique d'austérité, elle prend encore dans les importations mondiales une place égale à celle des Etats-Unis, dont la production industrielle est quadruplée.

Notre époque est caractérisée par la prédominance complète de l'économie américaine, qui fabrique plus de 50 p. 100 de la production industrielle des pays du monde non soviétique. Mais cette économie présente trois caractéristiques:

1° Les Etats-Unis, nous le verrons plus loin en détail, loin de passer au libre échange, sont restés un pays protectionniste, ce qui a rendu difficile le développement de leurs importations. Alors qu'ils produisent la moitié de la production industrielle du monde non soviétique, ils n'interviennent que pour 13,6 p. 100 dans les importations mondiales et celles-ci ne représentent que 4 p. 100 de leur revenu national;

2° La faiblesse relative de ces importations fait que les Etats-Unis sont aujourd'hui, dans le monde, un facteur d'instabilité économique. L'économie américaine est un immense marché où l'essentiel de la consommation est satisfait par la production interne.

Les variations sont fonction du revenu du pays, mais leur amplitude est plus que proportionnelle au revenu de la production. C'est ainsi qu'au cours de la légère récession de 1949, la production industrielle américaine a baissé de 12 p. 100, passant de l'indice 199 à 163, mais elle s'est accompagnée d'un recul de 30 p. 100 des importations provenant de l'Europe occidentale.

Par contre, en 1950, la production est remontée à l'indice 179. Le volume des importations s'est immédiatement accru de 45 p. 100, ce qui a entraîné une hausse de 36 p. 100 des exportations des autres pays.

L'Amérique apparaît donc, par sa masse, en face d'une foule de petites nations séparées, comme le seul agent libre de l'économie mondiale présente, mais, comme les achats des Etats-Unis varient dans une proportion plus forte que leur revenu national, il existe un multiplicateur dans leurs rapports avec le reste du monde. Alors que la Grande-Bretagne était au dix-neuvième siècle un facteur de stabilité mondiale, les Etats-Unis sont devenus un grave facteur d'instabilité générale.

Ce fait se trouve amplifié par la disparition à peu près complète des réserves monétaires qui existaient avant la guerre dans les autres pays. La concentration de l'or aux Etats-Unis fait qu'actuellement les réserves en or ou en devises de la plupart des pays européens ne représentent que deux ou trois mois au maximum de leur volume normal d'importations. C'est dire qu'ils sont immédiatement atteints par des variations de prix et obligés de prendre des mesures brutales, alors que des réserves monétaires importantes, analogues à celles de l'avant-guerre, auraient pu leur permettre de faire face à des variations de prix purement passagères;

3° Enfin, les Etats-Unis n'ont pas réussi à mettre en place, comme l'avait fait la Grande-Bretagne au dix-neuvième siècle, un système régulier d'investissement international.

Malgré tous leurs efforts, leurs investissements privés sont restés extrêmement limités. Les fonds d'Etat étrangers, depuis la fin de la guerre, ne se sont placés sur le marché américain que pour 167 millions de dollars, les obligations privées pour 227 millions, la plupart étant d'ailleurs un simple renouvellement de titres venus à échéance.

Quant à l'investissement direct, il a à peine dépassé un milliard et demi, auquel il faut ajouter un autre milliard de réinvestissements sur place de bénéfices européens à l'étranger par des filiales.

Mais ces quelques investissements privés se sont concentrés professionnellement dans l'industrie du pétrole, régionalement au Canada et dans les pays de l'Amérique latine, ne laissant qu'une part dérisoire, tant à l'Europe qu'aux pays neufs.

Ce chiffre de 2 milliards et demi de dollars doit être comparé au total des investissements privés réalisé sur le continent américain, qui s'est élevé à 142 milliards et demi, ainsi qu'aux 25 milliards de dollars fournis pendant la même époque par le gouvernement américain, dont 13 sous forme de dons et 12 sous forme d'avances.

Ces dons américains ont été très précieux pour les pays qui les ont reçus, mais, joints à quelques investissements privés, ils ne représentent que 2 p. 100 de l'ensemble du revenu national, soit à peine le quart de ce qu'avait fait la Grande-Bretagne, au cours du dix-neuvième siècle.

En outre, les dons américains publics doivent être renouvelés chaque année par un vote du congrès, ce qui leur donne un caractère particulièrement instable, alors que, dans l'investissement international, la régularité est au moins aussi importante que la somme totale des capitaux fournis.

Il semble, en fait, que l'Amérique, poussée par les événements au rôle de leader international et d'économie dominante, n'ait pas encore pris conscience de ses responsabilités.

Elle cherche à vendre plus qu'elle n'achète. Elle a un solde créditeur permanent de sa balance des comptes, dont une partie seulement se trouve réinvestie à l'étranger et cela d'une façon irrégulière, par l'absence d'une structure financière internationale permettant de réaliser l'équilibre des balances des divers autres pays et de susciter un flot régulier d'investissements, en particulier à destination des pays neufs.

Elle est actuellement un facteur de grave instabilité et ne corrige que faiblement par ses dons les maux qu'elle cause elle-même par l'insuffisance de sa politique.

Paragraphe III.

Devant cette situation, nous devons d'abord rechercher s'il est possible de concevoir et d'appliquer un ensemble de mesures internationales remédiant au déséquilibre structurel de l'Europe et au facteur d'instabilité que constituent les Etats-Unis dans la vie économique.

Plus précisément, est-il possible:

A. — De développer des exportations européennes vers les Etats-Unis et cela d'une façon permanente ?

B. — De stabiliser, dans les rapports entre les Etats-Unis et le reste du monde, soit le prix des matières premières, soit celui d'un lot de matières premières, soit le volume global des achats d'un pays ou d'un groupe de pays ?

C. — De reconstituer, sous une forme adaptée aux besoins du monde moderne, un système international d'investissements réguliers ?

A. — *Est-il possible de développer, de façon massive et stable, les exportations européennes aux Etats-Unis ?*

On se heurte ici à un certain nombre de difficultés:

a) Malgré les abaissements de tarifs réalisés dans le cadre du G. A. T. T., les droits américains restent élevés. Ils dépassent 35 p. 100 pour les instruments médicaux et les articles classiques, 45 p. 100 pour le tulle et la dentelle, 50 à 70 p. 100 pour les montres, 25 à 60 p. 100 pour les tissus de soie, 35 à 40 p. 100 pour la laine, 22 à 50 p. 100 pour la verroterie;

b) Les exportations européennes sont arrêtées plus encore que par les droits de douane, par les formes restrictives du protectionnisme administratif: classement des produits en vue de leur tarification, situation de leur valeur réelle, réglementation des marques d'origine, délais et frais d'importations, tarifications et analyses.

Sur tous ces points, l'exportateur européen est, en fait, soumis à l'arbitraire de la douane américaine et il ne connaît pas, au moment de l'envoi de sa marchandise, le tarif exact et certain qui lui sera appliqué;

c) Par ailleurs, la caractéristique du tarif américain est l'incertitude. Si le Gouvernement a reçu pouvoir de négocier, dans le cadre du G. A. T. T., certains abaissements de tarifs, il ne doit pas dépasser, pour chaque produit, un « péril point » fixé par la commission des tarifs et il a été obligé d'introduire dans tous les traités une clause échappatoire lui permettant de se soustraire à ses obligations, si le résultat est de créer un dommage aux intérêts particuliers des producteurs.

Une série de mesures prises récemment, dans le cas des chapeaux de feutre, des souliers, des fromages et d'autres produits, montre que les intérêts protectionnistes sont constamment alertés, pèsent lourdement sur les décisions du Congrès et que, si les industries européennes s'équipent pour développer leurs exportations aux Etats-Unis, leur succès même peut entraîner l'application de la clause échappatoire et l'introduction de nouvelles mesures restrictives.

Il serait néanmoins nécessaire d'aborder franchement le gouvernement américain pour lui poser le problème douanier. Il y a, suivant les cas, 2 milliards et demi à 4 milliards de dollars de marchandises américaines que l'Europe, pour vivre, doit déplacer quelque part dans le monde.

Si les Etats-Unis n'abaissent pas leurs tarifs, ils n'éviteront pas des restrictions systématiques et discriminatoires imposées à leurs exportations. Par ailleurs, s'ils abaissent leurs tarifs, le sacrifice pour eux sera minime. Si l'on prend, en effet, le total des importations américaines, plus les dons et investissements effectués par eux à l'étranger, on trouve que ce chiffre total, qui représentait 6,7 p. 100 du produit national brut américain pour la période 1925-1929, n'en représente plus que 4,7 p. 100 pour la période 1945-1951. Là-dessus, le rapport des seules importations au produit national brut est passé de 4, 9 p. 100 en 1929 à 3 p. 100 en 1948. Les importations en provenance de l'Europe, sur la base des prix de 1948, s'élevaient à 1.700 millions de dollars en 1939, 1 milliard en 1948, moins de 2 milliards en 1949. Alors que, dans la période 1900-1913, la moitié des importations américaines provenaient de l'Europe, en 1948, le chiffre est inférieur à 10 p. 100 et, alors qu'en 1913, les importations d'origine européenne représentaient 2 p. 100 du produit national américain, elles n'en constituaient plus en 1948 que 0,39 p. 100. Une augmentation massive des exportations européennes vers les Etats-Unis, aboutissant à un doublement de leur total, ne représenterait, par rapport au produit national américain, qu'un chiffre tout à fait dérisoire, et les quelques déplacements de forces de travail qui pourraient en être la conséquence seraient ridiculement faibles, dans l'ensemble de l'économie du pays.

Il semble donc que le moment soit venu de poser clairement le problème aux Américains et, plutôt que de négocier, comme par le passé, des abaissements réduits de tarifs, de tenter un accord d'ensemble fixant le minimum d'ajustements de leur balance avec l'Europe que les Etats-Unis sont prêts à accepter sous forme d'augmentation des importations. S'ils prennent l'engagement d'accroître d'un chiffre déterminé le montant des importations européennes, ce sera à eux ensuite à aménager librement leurs tarifs et à procéder aux réductions nécessaires, pour permettre à la quantité préalablement fixée d'importations supplémentaires de parvenir chez eux.

Sans doute, rencontrera-t-on de grosses difficultés dans une telle négociation: les forces politiques protectionnistes sont particulièrement puissantes dans le Congrès républicain actuel et il est possible que les importations envisagées ci-dessus ne parviennent pas à être acceptées. Mais ne serait-ce que pour fixer les responsabilités, au moment où l'Europe doit définir avec précision sa nouvelle politique commerciale, il importerait que tous les Etats européens se mettent d'accord pour faire des propositions communes et mettre sur ce point les Américains au pied du mur.

B. — Nous avons vu, par ailleurs, qu'un problème particulièrement grave est celui de l'instabilité des prix des principales matières premières, tant agricoles qu'industrielles, résultant de la politique d'achat américaine.

Certes, l'instabilité des prix des produits de base est un fait ancien et, déjà avant la première guerre mondiale, il a joué un rôle important dans le déclenchement des crises économiques, mais le phénomène s'est aggravé au cours de ces dernières années, en raison de la masse que représentent dans le monde les achats américains de produits de base, tout en ne constituant qu'une portion minime de l'ensemble du revenu national. On a, en particulier assisté, en 1951 et 1952, à leur doublement, bientôt suivi d'un effondrement de 50 p. 100, qui les a ramenés au niveau d'avant la guerre de Corée.

Est-il possible de trouver, par accord international, un ensemble de procédures permettant d'éviter, pour l'avenir, une telle instabilité ?

Quatre types de mesures peuvent ici être envisagés:

1° Ce sont des accords séparés, produit par produit, du type de l'accord international sur le blé, permettant, soit par une fixation de prix minima et maxima, soit par des systèmes de contingentement international, soit par la constitution d'un stock mondial, d'agir sur le marché et de mettre au moins des limites aux variations excessives de ces prix.

On se heurte, certes, en la matière, à de sérieuses difficultés techniques. Il faut éviter, sous l'influence des producteurs, de fixer ces prix à des niveaux susceptibles de conduire à une mauvaise orientation des forces productives et à une surproduction, suivie d'un effondrement des prix.

Il faut éviter surtout l'influence des facteurs politiques pesant sur la détermination des prix, dans l'intérêt d'un pays plus puissant, mais il faut constater que c'est ce qui se passe, à l'heure présente, en dehors de tout accord international. En fait, par décision américaine unilatérale, les prix des produits de base des Etats-Unis ont été stabilisés à un niveau supérieur à celui du reste du monde.

Une des grosses difficultés du Commonwealth britannique est, précisément, ce décalage entre le niveau du prix des matières premières qu'il vend et le niveau de celles qu'il achète à l'extérieur. Une série d'accords limités pourrait peut-être permettre de remédier à ce grave déséquilibre;

2° Devant les difficultés inhérentes à des accords limités à quelques produits, l'idée a été émise par l'économiste Benjamin Graham de créer une institution financière internationale chargée de poursuivre la stabilité des prix, non de quelques catégories de produits limités, mais d'un lot moyen d'une quinzaine de produits de base indispensables au commerce international. Cette idée est intéressante, mais:

a) Elle suppose résolu par avance le problème de la création d'un marché libre, l'intervention du stock n'étant possible que si, pour les produits en question, une libre circulation existe entre les pays;

b) Elle se heurte aux difficultés particulières, tenant à la nature de chaque produit. C'est ainsi que, devant une hausse de l'indice moyen, il serait nécessaire de mettre en vente des lots de produits, mais, s'il y a, à ce même moment, une baisse sur une matière première, par exemple, l'étain, cette mise en vente aboutirait, pour ce produit, à des résultats catastrophiques. Le directeur du stock international serait, en fait, contraint de poursuivre une politique, non seulement de stabilisation du lot de produits dans son ensemble, mais d'interventions sélectives séparées pour chacun des produits en question et l'on retomberait dans les difficultés de la méthode précédente, accrues par le fait du pouvoir considérable que devrait avoir, en la matière, le directeur du stock;

c) Enfin, l'avantage, mais aussi la difficulté du problème, provient de ce que le financement du lot de produits serait en fait assuré par une émission monétaire, le certificat de stockage ayant des fonctions analogues à celles du certificat d'or dans le système des banques fédérales de réserve des banques américaines. C'est, en fait, à une transformation complète du système monétaire international que l'on aboutirait et l'on n'en voit guère la possibilité, dans les circonstances présentes;

3° On peut envisager, comme l'avaient suggéré les experts de l'O. N. U. dans un rapport de 1950, de stabiliser, non pas des produits déterminés, mais le volume total des achats et des

ventes des Etats-Unis, dans leurs rapports avec le reste du monde.

Un grand pays industriel devrait alors s'engager à fournir régulièrement, par l'intermédiaire du fonds monétaire international, une quantité de ses devises correspondant au volume moyen de ses importations, par exemple dans les cinq années précédentes, de façon à permettre aux autres pays, quelles que soient les variations des prix, de maintenir, de leur côté, dans ce pays industriel, un volume d'achats à peu près stable;

4° On peut enfin, plus simplement, essayer de reconstituer les réserves de devises des pays européens, en demandant aux Etats-Unis d'accepter un accroissement du prix de l'or et d'utiliser les réserves métalliques stérilisées que leur procurerait la réévaluation de l'or en caisse, un prêt à long terme à des fonds internationaux ou à un fonds européen de stabilisation monétaire, permettant le retour à la convertibilité des diverses monnaies.

On se heurte, ici encore, à de sérieuses difficultés. Il semble que les Etats-Unis ne soient pas disposés à accepter une augmentation du prix de l'or, qu'ils gardent en réserve comme moyen de lutte anti-déflationniste, au cas où surviendrait une dépression économique. Par ailleurs, nous avons vu qu'en cas de retour à la convertibilité, la commission économique de l'O. N. U. estime que le déficit de l'Europe monterait de 2 milliards à 4 milliards par an; il serait alors à craindre que l'or prêté par l'Amérique lui fasse rapidement retour, comme conséquence du déficit subsistant de façon permanente dans les balances européennes.

Quelles que soient les difficultés que rencontrent les unes ou les autres des méthodes citées plus haut, il apparaît cependant indispensable de tenter d'introduire un facteur stabilisateur dans les relations entre les Etats-Unis et le reste du monde. Si l'on n'y parvient pas, ce sont ces relations mêmes qu'il deviendrait indispensable de détendre pour que les autres pays ne soient pas à la merci des variations brusques des achats ou des ventes américaines.

C. — *Les investissements.* — Enfin, le problème fondamental de notre époque est celui de la reconstitution d'un système international assurant vers l'Europe et les pays neufs un flot régulier et important d'investissements:

a) En effet, les besoins d'investissements dans le monde d'aujourd'hui sont considérables, non seulement en Europe, mais peut-être encore plus dans les pays neufs, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, et constituent le problème politique majeur de notre temps.

1. — En matière *agricole*, la F. A. O., à chacune de ses conférences, a poussé le cri d'alarme et insisté sur l'insuffisance actuelle du rythme d'accroissement de la production de denrées alimentaires, rythme qui demeure inférieur à celui de la population. Depuis la fin de la guerre, la situation, loin de s'améliorer, s'aggrave chaque année et, à l'heure présente, plus de 50 p. 100 de la population mondiale se trouve à un niveau d'alimentation inférieur au minimum physiologique.

A l'heure présente, la majorité de la population mondiale, en particulier celle d'Asie, d'Afrique, de l'Amérique latine, souffre de déficiences alimentaires fondamentales, qui conduisent à une mort précoce, aux maladies endémiques, à l'affaiblissement des forces physiologiques et des facultés de travail; cette famine permanente provient d'une insuffisance de base dans la nourriture, due à un sol imparfaitement ou mal cultivé, en raison de méthodes d'exploitation désuètes et de régimes de propriété (type féodal ou de plantation) qui orientent les cultures vers des produits spécialisés d'exportation, aux dépens des besoins alimentaires des autochtones.

Or, des progrès rapides peuvent être réalisés, si l'on veut faire les modifications qui s'imposent et investir les capitaux nécessaires.

I. — D'après M. de Castro (1), sur 50 p. 100 de terres arables susceptibles d'être cultivées, 10 p. 100 seulement le sont; 40 p. 100 resteraient à conquérir, en particulier les sols rouges des zones tropicales et les terres de certaines régions subpolaires (comme les Russes en ont donné l'exemple, en faisant pousser, dans certaines conditions, des céréales et des légumes au Nord du cercle polaire en Sibérie); les seules réserves subaméricaines et africaines permettraient de mettre en culture 900 millions d'acres de terres nouvelles. Par ailleurs, des sols épuisés ou atteints par l'érosion et rendus impropres à certaines récoltes épuisantes, peuvent être, à faibles frais, récupérés pour d'autres types de cultures; c'est ainsi qu'au Brésil, des terres abandonnées, après épuisement, par les planteurs de café, ont été occupées par des immigrants japonais et utilisées avec succès pour des cultures vivrières.

(1) Géopolitique de la faim.

II. — Par ailleurs, l'utilisation des techniques modernes, la vulgarisation des connaissances scientifiques peuvent permettre, sur les terres actuelles, d'obtenir un accroissement considérable et rapide de rendement; par une sélection efficace des semences, une alimentation raisonnée du bétail, une défense systématique contre les maladies et épidémies des troupeaux et des plantes, il semble possible de relever la production, donc le niveau de vie de la moitié la plus misérable du monde et de l'intégrer dans les échanges économiques internationaux. M. de Castro estime qu'aux Indes le rendement moyen de blé à l'hectare peut aisément être relevé de 30 p. 100 en dix ans; 20 p. 100 par l'emploi d'engrais, 5 p. 100 par l'introduction de nouvelles variétés, 5 p. 100 par la défense contre les fléaux naturels.

III. — Encore, faut-il que les hommes veuillent et puissent s'assimiler les nouvelles méthodes de travail; ils doivent pour cela bénéficier eux-mêmes du produit de leur effort, ce qui nécessite l'élimination des propriétés féodales et la limitation des plantations et l'introduction de réformes agraires liées au crédit à bon marché et à l'encouragement aux libres coopératives. Ils doivent être capables de travailler, ce qui suppose un effort préalable d'éducation et l'amélioration des conditions sanitaires; le seul emploi de D.D.T., systématiquement généralisé, permettrait d'éliminer le paludisme et de récupérer le travail de 300 millions d'hommes aujourd'hui physiquement et intellectuellement déficients.

2. — Mais cette rénovation de l'agriculture ne suffit pas. La plupart des pays neufs, surtout ceux qui disposent d'une abondante population et souffrent d'un chômage rural invisible, ont besoin de s'industrialiser. Nous avons eu l'occasion d'observer, lors de la conférence de la Havane, cette volonté farouche de certains pays d'assurer leur développement économique et de fournir du travail à leur population par une industrialisation systématique. Celle-ci est parfois excessive et mal conçue, inspirée davantage par une mystique que par un froid calcul des prix de revient et des rendements attendus. Une organisation internationale, si elle accordait une aide suffisante, pourrait, sur ce point, donner les conseils nécessaires et éviter des investissements hâtifs peu rentables.

Mais une chose est certaine: le temps est fini où la moitié des peuples du monde se pliaient à un régime colonial, par lequel leurs ressources étaient orientées vers des productions agricoles spécialisées ou des produits fabriqués nécessaires aux besoins de luxe d'une minorité de leur population; ils sont aujourd'hui décidés à utiliser eux-mêmes leurs matières premières, à exporter, certes, ce qui est indispensable pour payer leurs importations, mais à développer rapidement sur leurs territoires, au besoin dans le cadre du protectionnisme éducateur autorisé par la charte, les industries de transformation permettant de satisfaire les besoins essentiels de la population, tout en assurant un meilleur emploi de leurs ressources et de leur main-d'œuvre.

Ceci conduit à une modification à long terme dans les rapports d'échange entre ces pays neufs et les pays déjà industrialisés; ces derniers recevront de moins en moins de matières premières à des prix de plus en plus élevés; ils auront de plus en plus de peine à écouler chez leurs anciens clients leurs exportations traditionnelles (les difficultés actuelles du textile en sont un exemple), cependant que leurs industries d'équipement trouveront de précieux débouchés dans la fourniture de l'outillage nécessaire à cette industrialisation; finalement, tout le monde bénéficiera de la nouvelle structure, mais les anciens pays, en particulier l'Europe, devront se transformer profondément pour s'adapter aux nouvelles conditions.

3. — La rénovation de l'agriculture, le début d'industrialisation de la moitié de l'univers constituent non seulement une évolution économique inévitable, mais aussi le problème majeur de notre temps. La caractéristique essentielle de la seconde moitié du dix-neuvième siècle est, en effet, l'effondrement des empires coloniaux. Des peuples assoupis pendant des millénaires, soumis à une existence tragique et misérable qu'ils supportaient faute d'en connaître d'autres, ont aujourd'hui pris conscience de leur détresse et exprimé leur volonté de ne plus la supporter. Ils cherchent, à cet effet, à conquérir des libertés politiques, afin que le régime économique et social soit désormais soumis à leurs besoins propres et non à ceux de colonialistes étrangers.

Cette révolution profonde est inévitable. La seule question est comment s'effectuera-t-elle. Si le monde dit « évolué » tient compte de la réalité, il s'inclinera devant l'inévitable; il acceptera d'aider les pays neufs dans leur effort d'émancipation, grâce à des investissements effectués à bon escient, accompagnés d'une assistance technique compétente, désintéressée et efficace; de multiples erreurs, des gaspillages graves pourront ainsi être évités et ces peuples trouveront de leur intérêt de s'intégrer à la communauté démocratique des peuples libres.

Si, au contraire, ces peuples restent abandonnés à eux-mêmes, ils poursuivront quand même leur effort de progrès

économique, mais, réduits à leurs seules forces, ils devront réaliser l'accumulation primitive des capitaux nécessaires à leurs investissements par un prélèvement sur une consommation déjà insuffisante; en vue de créer de nouveaux moyens de production, ils devront s'imposer d'abord de nouveaux sacrifices, et ceux-ci seront si effroyables qu'ils ne pourront être obtenus et imposés que par un gouvernement dictatorial, faisant appel à toutes les passions de violence et de haine et administrant le pays par les procédés les plus totalitaires; sous des formes variables, suivant les pays, ils devront suivre la voie tracée par la Russie soviétique, rapidement s'inspirer de son esprit et tomber sous son influence politique.

Répondre intelligemment à la volonté de libération des anciennes colonies et aux besoins d'investissements des pays neufs, reconstituer le flot abondant et régulier de capitaux qui existait au dix-neuvième siècle, n'est donc pas seulement le seul moyen de reconstituer un marché économique mondial, c'est fixer l'orientation politique de la moitié de notre globe et fort probablement décider, en fait, de la paix mondiale.

4. — Or, à l'heure présente, en face de cet immense besoin, les investissements réalisés restent dérisoirement insuffisants. Sans doute, les grands pays européens ont-ils poursuivis dans leurs territoires d'outre-mer d'indispensables investissements, ces dernières années. C'est ainsi, qu'en Grande-Bretagne, la Colonial Development Corporation avait, fin 1951, financé cinquante-trois projets, pour un montant de 36 millions de livres, cependant qu'en France, de 1946 à 1951, la caisse centrale de la France d'outre-mer et le fonds d'investissement ont fourni 240 milliards de francs. Mais tout cela s'est fait dans des régions coloniales étroitement liées à la métropole et essentiellement par une aide publique.

Le plan de Colombo représente, par contre, un programme commun du Commonwealth, qui devait atteindre 1 milliard 68 millions de livres dépensées, à raison de 30 p. 100 pour l'agriculture, 34 p. 100 pour les transports, 18 p. 100 pour l'hygiène et l'habitation. Mais, faute de ressources, il n'a encore reçu qu'un commencement d'exécution.

Quant aux Etats-Unis, nous avons vu que, malgré les espérances, leur contribution jusqu'ici est restée minime et il ne semble pas qu'elle puisse être sensiblement accrue, dans l'avenir, si l'on a recours seulement aux investissements privés. Si ceux-ci, jusqu'ici, sont restés à un chiffre dérisoire, c'est qu'ils se heurtent à certaines difficultés profondes.

a) Ils se heurtent à des risques considérables qui ne les encouragent pas. Aux risques commerciaux ordinaires, s'ajoutent, en effet, des risques commerciaux nouveaux: menaces de guerre et d'occupation en Europe, menace de nationalisations sans indemnités ou d'embargo sur le rapatriement des capitaux, dans tous les pays souffrant d'un déséquilibre chronique de leur balance.

On peut essayer de résoudre ces problèmes par des systèmes spéciaux d'assurance et de garantie: l'Etat exportateur garantissant à ses nationaux, qui font des placements à l'étranger, la convertibilité de leurs capitaux en monnaie nationale et leur donnant une assurance contre les risques de caractère politique; mais ces garanties seront limitées et ne parviendront qu'à grand'peine à susciter quelques investissements vers l'Europe et les Dominions britanniques, mais absolument pas vers les pays neufs;

b) Etant donné l'importance de ces risques, les taux d'intérêt seront inévitablement élevés, et devant les besoins massifs d'investissements en capitaux, il faudrait que les investissements se poursuivent chaque année à un rythme régulièrement croissant de manière fantastique, pour en permettre l'intérêt et l'amortissement si celui-ci devait être fixé au taux normal du marché. Or, la plupart des investissements indispensables ne sont pas capables de fournir un tel rendement.

c) D'autre part, il est certain que la plupart des pays et, en particulier, les pays neufs ne sont plus disposés à recevoir des investissements dans les mêmes conditions qu'avant la guerre et se défient de leur utilisation comme moyen de domination colonialiste. L'article 12 de la Charte de la Havane sur les investissements a bien marqué la préoccupation de la plupart de ces pays, puisqu'il représente une protection contre les investissements à l'étranger.

5. — Il semble, enfin, que les investissements privés ne puissent, à eux seuls, résoudre les problèmes qui se posent dans la plupart des pays neufs.

Dans ces contrées, en effet, il faut procéder d'abord à des investissements de base permettant l'amélioration générale de la situation économique de ces pays; il faut investir en écoles, en services sanitaires, en moyens de transport et en énergie. Il faut assurer la transformation et la rénovation de la production agricole, puis le développement d'industries de consommation locales, permettant d'élever le niveau de vie de la population.

Or, ces dépenss ne sont pas directement rentables, au sens du rendement financier immédiat. Elles le sont à long terme, pour le développement général de la région considérée et sa participation croissante aux échanges internationaux. C'est dire que le rétablissement d'un système moderne d'investissement international doit être poursuivi à la fois dans deux directions différentes: développer partout où cela est possible, plus particulièrement vers l'Europe et les pays qui peuvent donner des garanties minima un retour à l'investissement privé, mais créer aussi, en même temps, un organisme général d'investissements publics.

Sur le premier plan, les différents Etats peuvent créer des organismes assurant leurs exportateurs de capitaux contre certains des risques les plus graves; les emprunteurs peuvent se réunir pour créer des organismes susceptibles d'attirer ces capitaux. C'est ainsi que la communauté charbon-acier pourra rapidement devenir un des organismes d'Europe ayant le meilleur crédit et susceptible d'émettre des emprunts sur le marché international.

On peut, par ailleurs, envisager la création d'un Investisment Trust international, faisant appel à des ressources diverses et diversifiant ses placements suivant les régions et les natures de production.

Mais, à côté de cet investissement privé restant limité, et particulièrement pour les pays neufs, il semble nécessaire de constituer un organisme public de placement, dont les Etats les plus riches devront prendre l'initiative dans le cadre d'un programme général de reconstruction des échanges internationaux.

La Banque internationale, sous sa forme actuelle, ne semble pas outillée pour remplir cette fonction. Ses ressources sont insuffisantes. Elle ne peut se procurer les fonds que sur le marché privé des capitaux et ne peut même affecter à ses emprunts que 20 p. 100 de son capital souscrit. Ce qu'il faut, c'est une modification complète de ses statuts, leur permettant, avec un capital important souscrit par tous les pays disposant d'une balance des comptes favorable, d'emprunter, tant auprès du public que par l'émission directe d'obligations auprès des banques centrales et du Gouvernement.

Par ailleurs les pays prêteurs devraient fixer, pour une période d'au moins cinq ans, leur programme annuel d'investissements et celui-ci devrait comporter obligatoirement un montant au moins égal aux quatre cinquièmes du solde créditeur de leur balance des comptes au cours de la moyenne des cinq années précédentes. Il faudrait, à l'intérieur de ce total, stabiliser le flot des investissements nouveaux prévus, les pays prêteurs mettant chaque année à la disposition de la Banque internationale une quantité de leurs devises égale au total prévu, moins ce qui, au cours de l'année, aurait été effectué sous forme d'investissements privés. Une partie de ces devises devrait faire l'objet de prêts à faible taux d'intérêt effectués par la Banque elle-même, tandis que des dons importants, dans le cadre d'échanges triangulaires, devraient être fournis par un institut public international spécialisé.

Il est évident que, pour cela, les programmes d'assistance techniques pour le point IV au président Truman, sont complètement insuffisants puisqu'ils n'ont atteint que 13 millions de dollars pour l'exercice 1950-1951, 19 millions pour l'exercice 1951-1952, 38 millions pour l'exercice 1952-1953, alors que c'est un minimum de 7 à 8 milliards de dollars par an qu'il serait nécessaire d'investir régulièrement, pour assurer dans les pays neufs le développement de la production agricole, l'accroissement de la production des matières premières et un début de stabilisation leur permettant de faire en Europe des commandes d'outillage et de s'intégrer peu à peu aux échanges internationaux.

L'Amérique semble commencer à prendre conscience de ce problème, puisque le président Eisenhower, dans son discours sur les possibilités de détente internationale, a clairement fait allusion, au cas où un désarmement pourrait être réalisé, à la nécessité d'utiliser les ressources rendues disponibles pour un tel effort d'investissements.

Il semble que, sur ces trois points: abaissements des tarifs américains, méthodes pour stabiliser les échanges entre les Etats-Unis et les pays d'Europe, création d'un système stable d'investissements réguliers, les nations européennes devraient se consulter pour faire aux Etats-Unis des propositions précises, en les avertissant que, s'ils ne sont pas disposés à faire l'effort nécessaire et les sacrifices qu'implique leur position dominante dans l'économie mondiale, les autres pays devront alors rechercher dans un cadre plus restreint le moyen de résoudre entre eux ces problèmes et de créer un autre équilibre économique.

TROISIEME SECTION

L'ACTION DANS UN CADRE REGIONAL

Si nous ne parvenons pas, dans un délai raisonnable, à obtenir un accord international — disons plus précisément l'adhésion américaine aux propositions développées ci-dessus — que pourra faire l'Europe pour réaliser l'équilibre de sa balance des comptes ? Il semble que quatre voies lui seront ouvertes:

1° Essayer, malgré les difficultés rencontrées, de développer quand même ses exportations vers les Etats-Unis;

2° Reprendre contact, si la situation internationale le permet, avec l'U. R. S. S. pour reconstituer progressivement un système d'échanges Est-Ouest;

3° Poursuivre le maximum de coopération économique et monétaire avec l'ensemble du Commonwealth britannique;

4° Hâter et intensifier l'intégration économique entre les six pays de la Communauté charbon-acier.

1° *Etats-Unis.*

Pour les Etats-Unis, nous avons déjà analysé les difficultés rencontrées: droits de douane restant élevés, méthodes administratives de la douane américaine, mais surtout structure même du marché américain, qui exige des dépenses considérables de publicité, la constitution de stocks dans le pays, des crédits atteignant facilement deux ans, des délais de livraison extrêmement courts, une présentation enfin et un emballage adaptés au goût de la clientèle.

Il semble qu'il y ait cependant possibilité de développer les exportations européennes aux Etats-Unis, à condition de faire porter l'effort, d'une part, sur quelques matières premières nécessaires à l'industrie américaine et que l'on peut développer dans nos territoires d'outre-mer, d'autre part, sur une large gamme de produits de consommation, de sorte que la vente spéciale de chacun d'eux n'atteigne pas un chiffre qui soulève une vive résistance de la part des concurrents américains. Pour cela, la condition essentielle est une action commune des exportateurs. Une exportation aux Etats-Unis n'est possible qu'en engageant de grandes dépenses, qui doivent être couvertes ensemble par les exportateurs d'une branche professionnelle. Un des moyens de pénétrer dans le marché est la multiplication d'expositions spécialisées, où se rencontrent tous les exportateurs d'un produit déterminé, non seulement français, mais d'un grand nombre de pays européens.

Les quelques expériences faites au cours des deux dernières années avec les expositions spécialisées ont été très favorables; en raison de l'importance des dépenses, il y a intérêt à développer l'assurance-prospection, qui permet de couvrir une partie des frais de pénétration du marché en couvrant les ressources par des primes payées par ceux qui ont réussi à s'installer. On ne peut pas trop compter sur les possibilités de progrès sur le marché américain, mais il semble que ce soit une estimation modérée que d'espérer pour l'ensemble des pays européens et au cours des cinq prochaines années, même si les tarifs américains ne sont pas modifiés, un accroissement de 50 p. 100 en moyenne de nos exportations. Mais pour cela, il faut une politique consciente, commune de la part de tous les intéressés, unissant pour le compte de toute l'Europe leurs efforts pour l'envoi de représentants, la création de dépôts, la participation aux expositions spécialisées.

2° *Europe de l'Est.*

On peut espérer maintenant développer nos relations commerciales avec l'Est de l'Europe et y trouver quelques substituts pour les importations actuellement en provenance de l'hémisphère occidental. Les relations commerciales avec l'Est de l'Europe se sont sensiblement réduites depuis l'établissement du rideau de fer. Un très léger progrès s'est marqué au cours de l'année dernière; dans le cas de la France, nos importations de l'Est s'élevaient en 1951 à 25 milliards de francs, nos exportations à 14 milliards, soit 2 p. 100 de notre commerce international. Pour 1952, les importations se sont élevées à 45 milliards, les exportations à 46, soit 5 p. 100 de notre commerce international.

Les experts réunis à Genève en mai 1953 ont échangé des listes de produits que chaque pays pourrait fournir ou acheter. Il semble que l'Europe occidentale pourrait obtenir de l'Est des céréales, en particulier du maïs, du bois de sciage et de mine (U. R. S. S. et Roumanie) du chrome et du manganèse (U. R. S. S. et Chine), de l'amiante (U. R. S. S. et Chine), des pelleteries (U. R. S. S.) des pâtes de bois (U R. S. S. et Pologne), de la verrerie (Tchécoslovaquie), du tabac (Roumanie et Bulgarie), des graines oléagineuses, des huiles végétales, de la soie grège et du thé (Chine). Par contre l'Est est maintenant demandeur de façon massive de produits textiles (rayonne et soieries en U. R. S. S., cotonnades en Chine, de plomb et d'aluminium, d'appareils de levage et de transports, de cargos de moins de 12 nœuds, de médicaments et d'instruments médicaux, d'appareillage électrique et électro-technique, de machines-outils et de produits laminés. Des relations commerciales fructueuses, si la paix s'établissait en Extrême-Orient, pourraient, en particulier, être établies avec la Chine et il ne serait pas impossible d'atteindre dans les trois années à venir un doublement et peut-être un triplement du commerce actuel avec l'Europe de l'Est; ce commerce étant normalement équilibré, cela diminuerait d'autant le déficit dollar et sterling du continent. Des échanges triangulaires pourraient sans doute être établis. Ces pays seront acheteurs de matières premières importantes dans les pays sous-développés du Commonwealth, ce qui tendra à relever le rapport entre les prix sterling et les prix dollar au bénéfice de la zone sterling et à accroître par là même la demande par les Dominions de produits industriels européens. Par ailleurs, il semble dès maintenant que, dans certaines relations, en particulier avec la Chine, la Grande-Bretagne achète plus qu'elle ne vend. Il y aurait donc pour les autres pays européens la possibilité de trouver dans ces relations des sterlings supplémentaires.

Il semble que le commerce pourrait être développé rapidement en quantité. Les renseignements semblent encore imprécis, en ce qui concerne les prix. Si, en effet, l'Europe a intérêt à transférer dans d'autres régions, si elle peut les payer par les exportations, certaines importations actuellement effectuées en dollars, c'est à condition que les termes de l'échange dans nos relations avec ces pays ne soient pas sensiblement plus défavorables que ceux qui s'établissement dans nos relations avec la zone sterling et la zone dollar.

Les renseignements fournis à Genève semblent indiquer que ce sera, le plus souvent, le cas, mais seules des négociations plus approfondies permettront d'aboutir à une certitude sur ce point. Il semble qu'il y aurait intérêt, dans les négociations en cours, à utiliser, pour les relations avec les pays de l'Est, la méthode des contrats à long terme qui, tout en donnant des débouchés à nos produits industriels, pourrait nous fournir des garanties d'importation et orienter la production future des pays de l'Est dans le sens des produits rendus nécessaires pour les échanges internationaux.

A ce sujet, deux problèmes se posent: les exportations vers les pays de l'Est ne bénéficient pas, à l'heure présente, des avantages accordés par la législation française à l'exportation. Il serait, semble-t-il, nécessaire de les généraliser dans tous les cas où cela paraîtra indispensable. Par ailleurs, ces échanges sont freinés par les listes d'interdiction d'exportation de produits stratégiques établies dans le cadre de l'O. T. A. N. Si nous ne mettons pas en doute la nécessité de mesures prises ainsi en commun, dans un but de sécurité, encore serait-il nécessaire que les listes en question ne soient pas inconsidérément élargies et qu'en tout cas elles puissent être connues à l'avance pour des périodes déterminées, afin de ne pas laisser nos exportateurs dans une situation d'incertitude incompatible avec le développement des échanges internationaux.

3° *Commonwealth britannique.*

Mais un des problèmes essentiels est celui du Commonwealth britannique, puisque c'est avec cette zone que la France, en particulier, et l'Europe, en général, ont à l'heure actuelle le déficit le plus sérieux. Ceci se trouve lié à la crise même de la zone sterling, telle qu'elle est ressortie clairement de l'analyse faite au cours de la récente conférence du Commonwealth. L'ensemble du Commonwealth souffre, lui aussi, d'une famine de dollars. Elle provient de plusieurs causes; alors que les prix mondiaux ont presque doublé depuis la guerre, le prix de l'or est resté stable, ce qui a créé des difficultés considérables au plus grand producteur: l'Afrique du Sud. La Grande-Bretagne, au prix d'une dure politique d'austérité, a diminué ses importations et accru ses exportations, mais le résultat de ses efforts a été annihilé par l'évolution défavorable des termes de l'échange, ainsi que par l'augmentation du déficit du reste de la zone sterling qui, par rapport à l'avant-guerre, a augmenté ses importations de 80 p. 100, alors que les exportations ne s'accroissaient que de 50 p. 100. Dans l'ensemble du déficit-dollars, le reste de la zone est responsable pour 57 p. 100, la Grande-Bretagne pour 43 p. 100 seulement. Enfin, les invisibles, qui assuraient avant la guerre un élément important de la balance des comptes sterling et représentaient alors un excédent annuel de 150 millions de livres, se sont effondrés par suite du rôle amoindri de la place de Londres et de la concurrence de la flotte américaine et actuellement, dans la balance, les invisibles représentent un déficit de 10 millions de livres sterling par an.

La conférence du Commonwealth a essayé de trouver les remèdes à cette situation. Elle a réclamé d'abord, sans grand espoir de l'obtenir, une réévaluation du prix de l'or; à la

lumière du rapport Paley, elle a examiné les possibilités futures de développement des exportations du Commonwealth. Elle a trouvé des perspectives accrues pour le cuivre de Rhodésie du Nord, le plomb d'Australie et d'Afrique du Sud, le zinc d'Australie, la bauxite de la Guyane, le cobalt de la Rhodésie du Nord, le chrome de la Rhodésie du Sud, le manganèse des Indes, du Pakistan, de l'Afrique du Sud et de la Côte-de-l'Or, et a constaté qu'à l'inverse, les probalités étaient pour une réduction des exportations de laine, d'étain, de caoutchouc, de jute et de mica, soit parce que de nouvelles sources d'approvisionnement se développaient dans l'hémisphère occidental, soit parce que les Etats-Unis avaient recours de plus en plus à des produits synthétiques. Au total, pour les dix produits de base, qui représentent 40 p. 100 des exportations en livres sterling vers la zone dollar et qui représentaient, en 1951-1952, 652 millions de dollars, on a évalué que, vers 1975, tous comptes faits, les exportations ne seraient plus que de 600 millions.

Il ne restait plus qu'à envisager la diminution des importations en provenance de l'Amérique, en particulier les importations en produits manufacturés et biens d'équipement. Pour cela, la conférence du Commonwealth s'est prononcée pour une limitation des dépenses publiques et privées, une généralisation, par conséquent, de la politique d'austérité, une limitation des investissements dans les industries de consommation et leur accroissement, au contraire, dans les industries primaires et productrices de biens d'équipement. On s'est mis d'accord pour freiner les investissements apparaissant les moins utiles et la conférence a approuvé les listes prioritaires d'investissements dans les mines, les barrages, l'irrigation, le défrichement, les voies de communication et enfin, quelques grands ensembles industriels coûteux, mais rapidement rentables. Pour cela, il faut obtenir des matériaux (ciment, acier, machines-outils, appareils de levage et de transport), dont la Grande-Bretagne ne peut fournir qu'une partie. La conférence du Commonwealth a envisagé un accroissement de ses investissements par le recours à une épargne qui devra être accrue par le sacrifice des niveaux de vie et une pression croissante sur le revenu. Elle a envisagé également la création d'une société semi-publique de financement, sous forme de holding, afin de réunir les ressources nécessaires. Elle s'est prononcée, enfin, pour une stabilisation du prix des matières premières, par la généralisation de contrats à long terme avec les pays acheteurs.

Cette situation du Commonwealth et ce programme de production donnent à l'Europe continentale des possibilités pour accroître ses exportations. Il s'agit ici de quelque chose de tout différent de ce qui a été envisagé pour la zone dollar. Sans doute, peut-il être possible, dans la mesure où l'ensemble du Commonwealth améliore sa situation, d'envisager une augmentation des exportations vers la Grande-Bretagne de quelques biens de consommation, en particulier de produits agricoles (fromages et fruits), mais l'essentiel de l'effort doit être concentré sur les pays du Commonwealth et porter sur un petit nombre de biens d'équipement que recherchent ces pays pour leur développement industriel. Dès maintenant, quelques accords ont été faits avec eux. C'est ainsi que la France a signé avec le Pakistan un traité par lequel elle réalise des achats de matières premières (jute et coton) contre la fourniture de biens d'équipement de l'industrie sidérurgique et électrique. Il s'agit d'un accord bilatéral, où les achats français sont payés en francs, ces francs devant être dépensés à l'achat d'équipement sur notre territoire. Des accords du même genre pourraient être conclus avec des pays du Moyen-Orient, actuellement en plein développement commercial, qui appartiennent à la zone sterling, sans être membres du Commonwealth tels que l'Irak, l'Arabie séoudite, le Koweit, etc., mais ici encore, comme il faut installer du personnel dans des régions presque désertiques et faire des dépenses importantes de premiers contacts, il semble que l'ensemble des pays européens auraient intérêt à s'associer pour une action commune.

Par ailleurs, une politique commune d'investissements devrait être recherchée entre la Grande-Bretagne et l'ensemble de l'Europe, en la liant à des contrats d'achats à long terme. L'Europe, dans son ensemble, s'engagerait, sur une période de cinq à dix ans, à acheter à des prix garantis (1) les matières premières fournies par le Commonwealth en échange d'achats correspondants de biens d'équipement européens et une ou plusieurs banques publiques d'investissements établies en liaison avec la Grande-Bretagne, et peut-être communes entre l'Europe et la Grande-Bretagne, pourraient en établir les moyens de financement à long terme. Enfin, il y aurait intérêt, comme l'a suggéré une récente résolution de l'assemblée de Strasbourg, à chercher un accord général entre l'Europe continentale et l'ensemble de la zone sterling. C'est, en effet, l'intérêt de la Grande-Bretagne d'équilibrer ses comptes avec la zone européenne car, si les Dominions ne cherchent pas en Europe les biens d'équipement que la Grande-Bretagne ne peut, à elle seule, lui fournir, c'est vers les Etats-Unis qu'ils s'orienteront de plus en plus, ce qui aggravera encore le déficit dollars de la zone sterling. On pourrait ainsi envisager un accord préférentiel Europe-Commonwealth, le taux préférentiel s'établissant dans une zone intermédiaire entre les tarifs normaux de la Grande-Bretagne et ceux qu'elle accorde aux membres mêmes du Commonwealth. C'est peut-être à ce résultat qu'aboutira, après discussion, la proposition Pflimlin. Il y a, en tout cas, un grand effort à faire pour une action commune de l'Europe et de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'ensemble des pays sous-developpés et dans le domaine de la politique commerciale comme dans celui de la politique des investissements. Il doit être recherché avec d'autant plus de vigueur que si des préférences communes ne peuvent être établies, la France, actuellement gênée dans ses exportations par la préférence impériale britannique, en serait réduite à accroître avec les territoires d'outre-mer ses propres liens préférentiels, ce qui irait à l'encontre de la coopération indispensable.

C'est dans la mesure où, tous ensemble, nous essayerons ainsi de développer notre commerce à la fois avec les Etats-Unis, avec l'Europe de l'Est et surtout avec le Commonwealth britannique, que l'Europe rétablira peu à peu les conditions d'un équilibre de sa balance des comptes avec les autres régions du monde, mais pour y parvenir, il faut déjà qu'elle ait conscience de son unité et qu'elle poursuive dans le domaine de la politique commerciale une politique commune et étroitement coordonnée.

4° *L'intégration européenne.*

En dehors de la réalisation de la C. E. C. A. et des négociations actuellement en cours sur les transports et le pool vert, se pose, à l'heure présente, de façon concrète le problème de l'unification de la politique douanière. Diverses propositions ont été faites en vue d'unifier de façon générale le marché européen et d'établir une politique commerciale commune. Dès 1950, dans le cadre de l'O. E. C. E., des propositions diverses avaient été faites par les ministres Stikker (Hollandais), Pella (Italien) et Petsche (Français). Le projet Stikker se rattachait à l'idée, alors particulièrement en faveur, des institutions spécialisées. Il préconisait l'intégration par secteurs avec, dans chaque secteur, successivement, l'abolition conjuguée des contingents et des droits de douane et il proposait, à cet effet, la création d'un fonds européen d'intégration, destiné à venir en aide aux gouvernements et à leur permettre, soit de moderniser les entreprises d'un secteur menacé, soit de procéder dans d'autres secteurs à des investissements nouveaux, en vue de pousser à une expansion économique générale. L'Italien Pella s'opposait, par contre, à la politique d'intégration par secteurs, qu'il trouvait trop dirigiste et proposait un abaissement très lent et graduel de l'ensemble des droits avec une longue période intermédiaire qui aurait pris, en fait, la forme d'un système préférentiel et rejoignait, dans une certaine mesure, les propositions de Chlin, à l'assemblée de Strasbourg. La proposition de Petsche, par contre, mettait l'accent sur la nécessité de la coordination des investissements. Le ministre français rappelait que cette coordination avait été, au début, la tâche essentielle de l'O. E. C. E. et qu'en cette matière, l'organisation avait abouti à un échec complet.

Il est, en effet, à peu près impossible de coordonner, après coup, des plans d'investissement qui ont été préparés dans un cadre national. Or, des investissements nationaux comporte un gaspillage considérable. Une planification nationale s'oppose à la division internationale du travail, conduit à des doubles emplois; trop de capitaux sont immobilisés, par rapport au chiffre d'affaires possible dans chaque marché; trop de charges alourdissent les prix de revient; enfin, certains investissements essentiels, en particulier en matière aéronautique, transports, recherches scientifiques, ne peuvent plus aujourd'hui être financés sur une base nationale. Le projet Petsche prévoyait donc la création d'une banque européenne d'investissements, banque d'affaires, au capital de 500 millions de dollars. Une partie de ce capital serait fournie par la banque internationale de Washington, le reste par les divers gouvernements, en leur monnaie nationale. Cette banque d'investissements ne serait pas une autorité supranationale, mais une banque d'affaires publique, susceptible de contribuer au financement d'entreprises privées. Le fait pour elle d'appuyer ou de rejeter des demandes de crédit attirerait en même temps, ou détournerait de l'affaire en question les capitaux privés. Elle aurait un champ d'action spécial, celui des grands travaux internationaux de l'industrie aéronautique et, en fournissant, pour les emprunts qu'elle effectuerait, une garantie de change, elle pourrait attirer des capitaux actuellement thésaurisés.

(1) Il ne s'agit pas nécessairement de prix fixes, mais de prix susceptibles de varier suivant la situation du marché dans les limites minima et maxima fixées dans des conditions analogues à celles envisagées ci-dessus au sujet des accords internationaux de matières premières.

Les trois projets renvoyés à des commissions d'études furent en fait enterrés par l'O. E. C. E., la Grande-Bretagne n'étant prête à participer à aucun d'entre eux. Mais il est intéressant de noter que le dernier chapitre du rapport de la commission économique européenne de Genève sur les tentatives d'intégration européenne rejoint sur un grand nombre de points les affirmations de la proposition Petsche. Le rapport de la commission européenne insiste, en fait, sur le fait que la redistribution de la production qui résulterait de la création d'un marché unifié suppose des investissements de capitaux importants. Lorsque la main-d'œuvre et le capital ne circulent pas librement, la liberté de circulation des marchandises, réalisée seule, risque de créer de sérieuses difficultés, si elle n'est pas accompagnée d'une coordination consciente et minutieuse des investissements économiques et d'une action concertée, en vue de favoriser graduellement les changements nécessaires. Le rapport invoque, à ce sujet, les difficultés sérieuses créées dans l'Italie du Sud par le fait d'une unification économique et politique au XIXe siècle qui ne s'est pas aussitôt accompagnée d'une politique d'investissements. Le rapport reprend les critiques Petsche contre les investissements nationaux. Une politique nationale de plein-emploi, en effet, conduit, en fait, à l'autarcie des capitaux. Lorsque la répartition des ressources financières entre l'investissement et la consommation, le niveau des salaires et les revenus agricoles devient l'objet de négociations politiques entre des groupements nationaux, on aboutit inévitablement à rechercher la pleine utilisation à l'intérieur du pays de la totalité du capital disponible, ce qui conduit dans le pays disposant d'une forte épargne à certains investissements peu intéressants, dans les pays à faible épargne, à l'impossibilité de faire des investissements essentiels.

Le problème essentiel de notre époque est donc, avant tout, celui de la coordination des investissements qui, seule, permettra à l'ouverture des marchés d'avoir des effets économiques avantageux.

Tout récemment, une proposition vient d'être faite par le gouvernement hollandais et soumise, en février 1953, à la conférence de Rome, proposition qui tient compte de toutes les discussions antérieures et des suggestions les plus diverses. Le projet Beyen vise, en effet, à unifier toute l'économie, en abandonnant l'idée des institutions spécialisées et l'intégration par secteurs au profit d'ajustements ayant un caractère général. Il propose la création d'une communauté tarifaire, qui fixerait la période au cours de laquelle une union douanière générale des six pays de la communauté devrait être réalisée. Cette union douanière serait atteinte par un abaissement automatique des droits, assez semblable à celui préconisé par la proposition Pflimlin. Au cas où, au cours d'une année, l'abaissement des droits dans un secteur risquerait de susciter des troubles fondamentaux et persistants, l'Etat intéressé pourrait demander à la communauté exemption de l'abaissement du droit. Celle-ci pourrait, soit l'accorder à titre provisoire, soit, après étude, faire d'autres propositions en vue de rétablir l'équilibre économique. Ces propositions pourraient revêtir la forme d'une aide financière, soit pour moderniser des entreprises marginales de ces secteurs atteintes par l'abaissement des tarifs, soit pour favoriser le développement économique dans d'autres secteurs permettant de réaliser une compensation générale. Pour cela, la communauté devrait disposer d'un fonds européen spécial, servant à accorder les subventions ou avances nécessaires pour rétablir l'équilibre. La communauté tarifaire disposerait donc d'un fonds assez analogue au fonds d'investissement et au fonds de réadaptation de la communauté charbon-acier. Elle tiendrait compte de chaque situation particulière et, après avoir posé le principe d'un automatisme, l'adapterait à chaque instant aux nécessités économiques qu'elle rencontrerait, mais l'essentiel est que ces nécessités ne serait plus appréciées par un Etat national sous la pression des intérêts corporatifs, mais que le pouvoir tarifaire serait dès le début transféré à la communauté européenne.

Il s'agit là d'une proposition hardie, liée, en fait, à la création d'une communauté politique, car seul un exécutif européen, responsable devant une assemblée élue au suffrage universel, aurait une autorité suffisante pour imposer ses décisions en la matière.

A cette occasion, un problème a commencé à être soulevé: c'est celui de la participation des territoires d'outre-mer à l'effort d'unification général poursuivi par les métropoles. Jusqu'ici, la question a été écartée; le plan Schuman a, certes, proclamé le principe de l'ouverture des territoires d'outre-mer aux exportations de la communauté, mais il a, par contre, laissé en dehors de sa sphère d'action les productions de charbon ou d'acier effectuées dans ces territoires. Dans la mesure où l'on va s'orienter vers une unification économique d'ensemble, est-il possible d'y associer les territoires d'outre-mer des différentes métropoles et particulièrement ceux de la France ? Il semble qu'en la matière, certaines précautions soient indispensables et que quelques principes doivent être posés:

1° L'Europe ne doit pas considérer les territoires d'outre-mer comme des débouchés pour ses marchandises ou sa population; ces territoires appartiennent d'abord aux autochtones, dont les intérêts doivent être sauvegardés;

2° La plupart de ces territoires sont des pays neufs, qui doivent faire l'objet de développement économique et qui peuvent, à cet effet, avoir besoin d'une protection passagère. Il semble donc qu'ils ne puissent participer d'une façon totale à une procédure d'unification aussi rapide que celle qui sera recherchée dans les métropoles;

3° Ces pays ont besoin d'investissements et nous avons vu que ces investissements devraient d'abord être recherchés en commun avec la Grande-Bretagne. L'Afrique, en particulier, constitue un tout; il serait dangereux d'avoir, par exemple, une politique de développement de l'arachide dans les territoires d'outre-mer français et une autre politique, concurrente ou opposée, de développement de l'arachide dans les territoires britanniques. Le développement économique de l'Afrique, ou tout au moins de l'Afrique centrale, est un problème général, qui déborde la nationalité des métropoles actuelles et exige une coordination d'ensemble des politiques. Les territoires d'outre-mer français vont donc se trouver à cheval sur l'Europe des six et l'Europe des quinze. Ils auront intérêt à participer à l'intégration économique de l'Europe des six, mais à un rythme qui sera, sans doute, plus lent que celui des métropoles et ils devront essayer d'établir une politique commune d'investissements et de stabilisation des prix avec les pays non membres de la communauté des six.

Il y a là un régime assez souple à établir, en tenant compte de l'ensemble des circonstances particulières de ces territoires.

En résumé, le problème de l'unification douanière des six pays appartenant à la communauté charbon-acier se trouve dès maintenant posé. Une proposition formelle a été faite par le gouvernement néerlandais, mais cette unification douanière se trouve intimement liée à la création d'un pouvoir politique, seul moyen de constituer un organisme ayant l'autorité suffisante tout à la fois pour créer peu à peu un marché commun et pour instituer les organismes indispensables à la coordination générale des investissements sur le territoire européen unifié.

QUATRIEME SECTION

LA POLITIQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

Dans le cadre international et européen que nous venons de définir, quelle peut être une politique française visant à reconstituer par étape l'équilibre de notre balance des comptes ?

A. — L'attention doit d'abord être attirée sur l'importance, dans le déficit européen en général et français en particulier, des importations agricoles et l'insuffisance manifeste des exportations agricoles.

L'Europe, dans son ensemble, importe près du tiers de sa consommation agricole. La France, au cours de l'année 1952, a importé de l'étranger 147 milliards de produits alimentaires et exporté 69 milliards; elle a importé 224 milliards de matières premières d'origine agricole et exporté 57 milliards. Est-il possible, d'une part, de réduire certaines importations non indispensables, d'autre part, de développer des exportations ?

a) Une partie importante des importations de l'extérieur peuvent être difficilement comprimées. Ce sont celles qui ont un caractère saisonnier, en particulier pour les légumes et qui correspondent à des besoins certains, à une époque déterminée. Une réduction de telles importations conduirait à un abaissement du niveau de vie de la population.

Il existe, par contre, certains produits, pour lesquels des importations de l'hémisphère occidental, qui pèsent lourdement sur notre balance en dollars, pourraient être réduites, soit par une augmentation des achats dans d'autres secteurs, soit par le développement de la production interne. C'est le cas des produits d'alimentation du bétail et des céréales secondaires, en particulier pour le maïs, où l'U. R. S. S. et l'Europe de l'Est pourraient apporter des fournitures importantes.

Par ailleurs, les expériences récemment faites avec les maïs hybrides ont été couronnées de succès et la France peut envisager, à bref délai, une augmentation considérable de sa production dans ce domaine;

b) Des possibilités d'exportation, limitées mais réelles, existent pour plusieurs catégories de produits agricoles.

Nos vins se heurtent, certes, à des difficultés, surtout sur les marchés britanniques et américains, dans les circonstances présentes, mais les exportations représentent un mouvement très légèrement et régulièrement ascendant. L'effort doit ici être

poursuivi avec des ententes communes de diverses maisons, afin de conquérir ensemble les débouchés difficiles. Il faut signaler, en la matière, un accord récemment conclu entre une dizaine de maisons du Bordelais, en vue de présenter sur les marchés extérieurs une seule qualité de vin, sur laquelle tous les efforts de publicité seront concentrés.

Il en est de même pour les légumes (choux-fleurs, salades), les fruits et les conserves. Dans les circonstances présentes, le marché traditionnel britannique reste sensiblement réduit par les restrictions quantitatives. Mais, malgré la concurrence italienne, des débouchés importants et réguliers s'ouvrent en Allemagne et dans d'autres pays européens voisins.

Les négociations actuelles relatives au pool vert peuvent aider à stabiliser le commerce avec certains de ces pays mais, pour devenir efficace, une politique d'exportation doit comporter un effort systématique, et soutenu par l'Etat, de standardisation des produits, de présentation et d'emballage soignés, de contrôle sévère de la qualité, de progrès des moyens de stockage, de progrès dans la chaîne du froid, de garanties enfin de débouchés réguliers à des prix stabilisés.

En même temps, doit être recherchée, au besoin avec des pays voisins concurrents, une campagne de publicité générale pour ouvrir les marchés.

C'est ainsi qu'à l'heure présente, la Scandinavie n'a qu'une consommation dérisoire de fruits. C'est une éducation générale de la consommation qui doit être faite, pour laquelle Français et Italiens pourraient s'associer, car ils en seront, les uns et les autres, directement bénéficiaires.

La France a participé à l'accord international sur le blé et affirmé sa volonté de devenir en la matière un pays exportateur. Certes, l'irrégularité de ses récoltes ne lui a pas encore permis, même en Europe, de prendre une place importante et nos prix restent en moyenne supérieurs à ceux du maximum fixé dans l'accord international sur le blé, à plus forte raison, aux taux atteints jusqu'ici sur le marché libre; ces derniers étant à l'heure présente en baisse, le décalage risque, à court terme, de s'accroître. Cependant, notre continent ne peut continuer indéfiniment à payer en dollars une part importante de sa consommation alimentaire et les pays voisins auront intérêt à acheter du blé en France si cela leur permet de faire l'économie d'une monnaie rare, à condition que le prix français ne soit pas trop élevé par rapport à celui payé actuellement. Il est difficile d'apprécier les possibilités exactes en la matière, surtout si l'U. R. S. S. redevient exportatrice de blé à des conditions et des prix que nous ignorons encore à l'heure présente. En tout état de cause, si l'on veut que notre pays devienne exportateur de blé, même pour des quantités limitées, il importe, à l'intérieur par un prix stable et dans le cadre européen par des contrats d'achat à long terme, d'assurer une expansion de la production et de constituer des stocks, pour assurer, d'une année à l'autre, quel que soit le résultat des récoltes, la régularité de nos livraisons.

De grandes possibilités, bien qu'à plus long terme, semblent ouvertes pour le développement des exportations de viande et des produits laitiers. Dès 1948, la France est devenue exportatrice pour la viande et pour les œufs. Des difficultés particulières l'ont empêchée de l'être en 1952 (1). Or, il y a tout intérêt à faire un effort particulier pour le développement de la production de la viande. C'est indispensable sur le marché intérieur où le prix de la viande est actuellement devenu l'élément déterminant de l'évolution des salaires et exerce une influence de premier ordre sur le niveau de vie de la population. Une expansion de la production de la viande est la condition primordiale du relèvement du niveau de vie des travailleurs de notre pays. Par ailleurs, le développement de l'élevage, en particulier dans le Midi, le remplacement progressif et rapide, en liaison avec la mécanisation accrue, du bœuf de travail par des animaux de boucherie, semble être une condition de la réorganisation et de la modernisation de l'agriculture de cette région.

C'est donc une politique systématique à long terme de développement et de modernisation de la production de la viande qui doit être poursuivie, à la fois pour l'expansion de la consommation interne et pour le développement des exportations.

Pour le beurre et les produits laitiers, nous nous heurtons à des différences de prix considérables, de l'ordre de 40 p. 100, avec des concurrents danois et hollandais mieux équipés que nous, leurs productions ayant fait l'objet depuis trente ans de la sollicitude des gouvernements et de perfectionnements techniques considérables. Les exportations danoises et hollandaises sont cependant quantitativement insuffisantes pour répondre aux besoins généraux de l'Europe. Il y a place pour une exportation française et l'on ne voit pas pourquoi, par étapes, une politique à long terme d'encouragement à la production des produits laitiers n'aboutirait pas chez nous aux mêmes transformations techniques qui ont fait de la Hollande et du Danemark les pays pilotes en la matière;

d) Ces quelques indications sur le développement des exportations agricoles françaises montrent que des possibilités réelles d'expansion existent dans ce domaine, mais cela suppose un effort considérable et organisé, à long terme, tant des professionnels que du Gouvernement: standardisation des produits, présentation adaptée aux besoins des clients, développement des moyens de stockage, contrôle sévère de la qualité des produits exportés, campagnes communes de publicité, garantie de prix et aide à certaines extensions de cultures, adaptation des tarifs de transports, développement de la chaîne du froid et, généralisation des wagons frigorifiques.

C'est dans ce domaine qu'une aide à l'exportation pourrait être la plus efficace.

B. — Du côté de l'industrie, on est également frappé par le déséquilibre, qui tend à devenir permanent, de la balance, et l'on peut se demander si certaines importations ne pourraient être réduites et plusieurs exportations augmentées.

a) ***Réduction des importations.***

1° Une première observation doit être faite: c'est le maintien d'importations importantes de produits manufacturés en provenance des Etats-Unis, alors que notre appareil productif est actuellement reconstitué. Il est frappant de constater que ces importations, en particulier dans le cas des automobiles, se sont développées dans certains pays, en particulier la France, la Belgique et la Suisse, alors qu'elle se sont réduites en Grande-Bretagne et en Allemagne (1).

Sur ce point, devrait être poursuivie une politique systématique de restriction et de substitution aux importations américaines, d'importations en provenance de l'Europe, en particulier de l'Allemagne, en liaison avec le développement des exportations agricoles françaises vers ce même pays;

2° Une partie importante du déficit de notre balance est constituée par nos importations de pétrole. Celles-ci doivent être couvertes, selon les cas, en dollars ou en livres sterling. Or, deux observations doivent ici être faites.

I. — La France a une participation de 23,75 p. 100 dans le pétrole de l'Irak. Elle a reçu, à ce titre, 6 millions de tonnes en 1952 et ce chiffre s'élèvera fort probablement, pour la campagne en cours, à près de 8 millions de tonnes, pour une consommation française de 18 millions. Ce pétrole doit être payé en livres, puisque c'est en cette monnaie que les dépenses sont faites par les compagnies productrices, mais nous l'achetons au prix de revient, qui est sensiblement la moitié du prix mondial. Lorsque nos importations vont atteindre 8 millions de tonnes, nous risquons de recevoir de l'Irak un tonnage supérieur à celui qui sera absorbé pour le pétrole de cette provenance par les raffineries fonctionnant sur le territoire français.

Certaines dépositions faites devant le groupe de travail ont indiqué que la moitié environ de la production de nos raffineries serait sous le contrôle de capitaux à majorité française, 25 p. 100 sous celui de capitaux à majorité britannique et 25 p. 100 sous celui de capitaux à majorité américaine. Les sociétés où la participation étrangère est prépondérante s'approvisionneraient de préférence dans les zones où elles ont des intérêts et notamment dans la zone dollar. Quant aux raffineries françaises, elles se déclareraient incapables de fonctionner avec le seul pétrole de l'Irak et estimeraient nécessaire, pour des raisons dont on ne peut savoir si elles sont essentiellement techniques, économiques ou psychologiques, un mélange avec un pétrole émanant d'autres sources.

Certains des chiffres cités ont été contestés mais, de toute façon, le problème est posé: la France ne peut-elle imposer aux raffineries fonctionnant sur son territoire, quelle que soit la nationalité de leurs actionnaires, un pourcentage minimum de pétrole de l'Irak, qui lui revient à meilleur compte ?

II. — A l'heure présente, avec une tonne de pétrole brut, on obtient 200 kilos d'essence, 500 de fuel, 150 de gas-oil. Or, en utilisant le procédé du cracking catalytique, il sera possible d'obtenir 350 à 400 kilos d'essence. On pourrait alors importer deux fois moins de pétrole brut, 9 millions de tonnes, au lieu de 18 millions et nos fournitures seraient à peu près suffisantes.

Des déclarations citées plus haut, il résulterait que, sur 11 raffineries françaises, 5 procéderaient actuellement à l'adaptation aux nouveaux procédés. Dès maintenant, une raffinerie serait en état de marcher, quatre autres seraient en construction, dont trois pourraient être rapidement prêtes. Les frais ne seraient pas exorbitants, car un investissement de 20 à 25 milliards suffirait pour équiper ainsi la moitié des raffineries fonctionnant sur le territoire français. La difficulté serait qu'à l'heure présente, les intéressés, en raison des prix relatifs de l'essence et du fuel n'ont pas d'intérêt financier suffisant à

(1) En 1952, les exportations de viande n'ont pas dépassé 36.000 tonnes. Cette situation est due à l'interdiction d'exporter, consécutive à l'épizootie de fièvre aphteuse.

(1) Cf. Annexe n° VI.

réaliser ces progrès techniques. Etant donné les rapports entre le prix de l'essence et celui du fuel, on ne gagnerait pas grand'-chose à accroître la production du premier aux dépens du second. Ici encore, quelle que soit notre opinion sur l'exactitude des détails allégués, le problème est posé: n'a-t-on pas poursuivi une politique peut-être un peu excessive de développement du fuel et de substitution de celui-ci au charbon au moment où du charbon s'accumule sur le carreau de nos mines? N'y aurait-il pas intérêt à accroître la production d'essence et à substituer le charbon au fuel, dont le développement a peut-être été un peu excessif?

La commission de la production industrielle, saisie de cette question, procédera à l'enquête nécessaire, mais, dès maintenant, nous devons affirmer que la France ne peut, en tout cas, dans l'état actuel de sa balance des comptes, continuer à avoir sur le pétrole un déficit aussi considérable. Si l'on ne parvient pas à le réduire par les procédés techniques mêmes de production, c'est un freinage de la consommation de l'essence, malgré toutes ses difficultés, qui devrait être envisagé.

b) *Quelles sont les possibilités, par ailleurs, de développement des exportations?*

Nous avons vu plus haut qu'il y aurait intérêt, même dans les circonstances présentes, à essayer de pénétrer le marché américain par une action coordonnée des exportateurs, présentant une gamme assez large d'objets de consommation. Les progrès, en la matière, resteront cependant limités et toujours faibles car ces objets de consommation sont surtout des objets de qualité supérieure offerts aux couches de revenus les plus élevées et qui seront régulièrement les premières victimes aux Etats-Unis, dans une période de récession et de réduction, même légère, de ces revenus.

Par contre, il apparaît qu'un débouché important, croissant et régulier peut être offert à nos industries d'outillage et, de façon générale, de moyens d'équipement dans les pays sous-développés, en particulier dans ceux qui appartiennent à la zone sterling. Dans d'autres zones, Amérique latine, Espagne, etc., des possibilités d'exportations existent, mais ne nous permettront d'obtenir que des devises faibles, non convertibles.

Par contre, à l'heure présente, la conférence du Commonwealth a envisagé dans tous les dominions un programme important d'installations, pour lesquelles la Grande-Bretagne ne peut fournir seule l'outillage indispensable. Elle a intérêt à ce que le supplément soit demandé à l'Europe, plutôt qu'aux Etats-Unis, ce qui accroîtrait son déficit dollar et risquerait de disjoindre encore les liens ténus qui unissent la Grande-Bretagne au reste du Commonwealth.

Par ailleurs, ces importations de biens d'équipement présentent de sérieux avantages. D'une part, dans ces derniers mois, des baisses de prix sérieuses ont eu lieu dans ce domaine. C'est ainsi que les prix des turbines, des alternateurs, des transformateurs et des câbles électriques ont baissé suivant les cas de 5 à 20 p. 100. Le prix n'est d'ailleurs pas l'élément déterminant en la matière, lorsqu'il s'agit de construire un barrage en Egypte, un port dans un autre pays, d'électrifier la banlieue d'Istamboul. Il ne s'agit pas de présenter un article mais d'offrir une conception générale d'ensemble de travail et, là-dessus, la France est encore en excellente position. Il s'agit, par ailleurs, d'exportations qui rapportent un bénéfice net en devises, car elles n'exigent pas des importations préalables correspondantes de matières premières.

De grandes possibilités existent donc dans ces types d'industries, mais pour établir un programme régulier d'exportations et conquérir d'une façon permanente des marchés, un effort de standardisation doit être poursuivi.

Comme l'a dit M. Beaurepaire, dans une audition devant notre groupe de travail: « Il y a, dans nos industries mécaniques, trop d'entreprises fabriquant le même matériel et trop de matériel différent fabriqué par la même entreprise. Il y a, en France, une centaine de grandes sociétés spécialisées dans la production de matériel d'équipement. Il est fâcheux que chacune de ces sociétés se considère comme également compétente pour faire tous les types de matériel d'équipement qui peuvent lui être commandés et arrive ainsi à exécuter simultanément des commandes extrêmement variées dont chacune ne fait l'objet que d'une série extrêmement restreinte. C'est cela qui entretient des prix de revient élevés.

La spécialisation devra porter sur la réduction du nombre de constructeurs orientés vers un matériel déterminé en même temps que vers une réduction du nombre de matériel fait par chaque constructeur déterminé.

Un exemple intéressant est l'initiative prise par la Société nationale des chemins de fer français qui, dans son programme d'électrification, n'a retenu que deux types de locomotives électriques, actuellement construites par trois sociétés. Ces types ont été ensuite acceptés par d'autres pays et nos producteurs placent maintenant nos locomotives électriques sur tout le continent européen.

Ces exportations se heurtent cependant à certaines difficultés qui doivent faire l'objet d'un effort systématique. Les clients des pays sous-développés, plus que d'autres, ont besoin de crédit à long terme. Ils ne peuvent venir en France placer leurs commandes; ce sont les exportateurs qui doivent aller les chercher.

A l'heure présente, en Indonésie, au Pakistan, à Koweït et sur d'autres territoires sous-développés, on trouve présents, dans le pays, des Anglais, des Allemands, des Hollandais, mais malheureusement fort peu de Français.

Les diverses branches exportatrices de biens d'équipement devraient pouvoir s'associer pour avoir, dans chaque pays, un représentant, agissant au besoin pour un grand nombre d'exportateurs. Il y aurait également intérêt à ce que le Gouvernement français ait davantage d'attachés commerciaux dans ces pays neufs. Si l'on se heurte à des difficultés financières, des accords pourraient être conclus avec des pays voisins pour qu'un attaché commercial représente à la fois plusieurs pays européens ayant des intérêts semblables.

C. — Nous n'avons pas, dans ce rapport, analysé toutes les possibilités d'exploitations, car cela exigerait une étude technique qui ne pourrait être poursuivie que par chacune des commissions spécialisées du Conseil économique. Nous avons, en particulier, laissé de côté les possibilités d'exportation tant agricoles qu'industrielles de nos territoires d'outre-mer. Nous l'avons fait sciemment, la commission des affaires économiques et du plan n'étant pas équipée pour poser ce dernier problème dans son ensemble.

D'ailleurs, comme il s'agit, là-aussi, de pays encore sous-développés, l'élément balance des comptes ne peut pas être déterminant. Il faut, dans le plan de développement économique, songer avant tout à l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones et au développement des productions permettant leur expansion économique générale.

Mais de l'ensemble des observations faites, quelques conclusions se dégagent:

1° Il faut mettre au premier plan l'allongement des délais et la réduction du coût du crédit à l'exportation.

Dans son rapport intérimaire, notre collègue, M. Byé a abordé le problème de l'assurance-crédit, du préfinancement, du moyen terme, du taux d'intérêt sélectif pour les exportations essentielles. Nous ne nous y arrêterons pas, sinon pour dire que le crédit à long terme, en particulier pour les grands ensembles, doit faire l'objet d'un effort plus massif qu'il n'a été envisagé jusqu'ici.

2° Une politique à long terme de développement des exportations doit:

Créer les mécanismes et développer les moyens permettant la normalisation des produits et les stockages nécessaires;

Encourager les efforts de prospection et de pénétration sur les marchés extérieurs;

Augmenter la représentation commerciale française, en particulier dans les pays neufs, au besoin en liaison avec d'autres pays européens et financer les missions d'experts indispensables pour faire connaître, de façon permanente, les produits français à l'étranger;

Encourager l'association entre exportateurs pour accomplir ensemble les efforts nécessaires à leur présence sur les marchés extérieurs;

Généraliser les contrats à long terme, en particulier dans les rapports avec les pays sous-développés, ainsi que pour les matières premières et produits alimentaires susceptibles d'être produits en France et dans les territoires d'outre-mer;

Aider les exportations à caractère culturel et scientifique et réagir contre l'effacement des éditions françaises sur le marché du livre qui lui était traditionnellement assuré.

3° On peut se demander si les palliatifs d'aide directe à l'exportation, analysés de façon si complète dans le rapport intérimaire présenté par M. Byé, pourront se maintenir longtemps. De telles méthodes d'aide, peu compatibles avec nos engagements internationaux, risquent de se heurter, soit à des mesures compensatoires de la part des pays importateurs, soit à une généralisation chez tous les exportateurs, généralisation qui en réduirait singulièrement l'efficacité.

En outre, un tel développement de l'exportation, non accompagné par un accroissement systématique de la production des denrées ou produits ainsi exportés, risquerait d'avoir sur l'ensemble de l'économie un effet directement inflationniste.

Il semble donc qu'une politique à long terme doive être axée, moins *sur une aide directe à l'exportation que sur une aide à la production des marchandises destinées à être exportées moyennant engagement de la part des bénéficiaires de cette aide, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, de consacrer à l'exportation un pourcentage important du supplément de production ainsi obtenu.* Ici

intervient toute une politique d'encouragement des contrats à long terme, d'efforts systématiques de standardisation et de spécialisation, de détaxation, d'aide directe au besoin, en vue de provoquer les investissements dans les productions dont on veut faire les instruments essentiels d'une politique d'exportation.

A cet effet, une priorité doit être accordée:

Au développement des matières premières dans les territoires d'outre-mer;

A la production agricole, tant pour restreindre certaines importations massives que pour accroître les exportations, fruits et légumes, blé et viandes;

Au développement de l'outillage pour l'exportation dans les pays neufs;

A la production de certains produits manufacturés actuellement importés des Etats-Unis;

Au développement de certains procédés techniques, en particulier dans les raffinages du pétrole (cracking catalytique), afin de réduire les importations de pétrole brut.

4° Une telle politique d'encouragement aux exportations se heurte, à l'heure présente, aux difficultés provenant du niveau élevé des prix français, qu'il s'agisse du niveau moyen général des coûts, de la distorsion entre les prix de revient dans les diverses productions ou les diverses entreprises, ou de l'existence sur le marché de monopoles officiels ou officieux, qui s'opposent à la baisse nécessaire des prix.

Chercher à remédier à ces difficultés par une mesure d'ordre général et artificielle, comme la dévaluation, ne résoudrait aucunement le problème, dans la structure présente de l'économie. Elle apporterait peut-être un allégement de quelques mois à notre commerce extérieur, mais conduirait rapidement à une nouvelle détérioration des termes de l'échange et à une hausse des prix intérieurs, suscitant un nouveau déséquilibre.

L'essentiel, en réalité, est une remise en ordre de la structure des prix relatifs des divers produits au sein des termes intérieurs de l'échange et une modification de l'orientation des activités productrices. L'économie française, faute d'une mobilité suffisante de ses divers facteurs de production, n'a pas, ces dernières années, suffisamment réagi aux variations des prix relatifs; les seules indications de prix ne suffisent pas pour entraîner des adaptations assez rapides. Il faut une politique conçue avec précision et suivie pendant une longue période; qu'il s'agisse de l'accroissement des ventes aux Etats-Unis, de l'organisation du marché européen, de l'aménagement de nos relations multilatérales avec les pays de la zone sterling, de l'Europe de l'Est ou des régions sous-développées, il faut une conjugaison consciente des efforts, celle-ci supposant, au delà des encouragements parcellaires, un système d'investissements définitivement choisi et orienté avec continuité.

5° Une telle politique d'investissements exige des dépenses importantes, auxquelles doivent correspondre les ressources nécessaires. Il est frappant que la conférence du Commonwealth, en établissant un programme commun d'investissements en vue de l'exportation, ait recommandé dans tous les pays membres le renforcement d'une politique d'austérité, le freinage des investissements non essentiels, la limitation des dépenses publiques et privées, le développement de l'épargne par une restriction des consommations émanant des gros revenus, au moyen d'une taxation assise, en particulier, sur les dépenses de luxe.

Nous ne pouvons ici que répéter ce que nous disions, dans notre rapport, sur la politique de baisse des prix, en juin 1952: la France a trop longtemps cherché à tout faire, sans accepter en même temps les sacrifices indispensables. Elle poursuit trop souvent des buts, en refusant les seuls moyens capables de les atteindre. Elle doit aujourd'hui faire un choix. Si elle veut résoudre le problème du déséquilibre de sa balance, en développant ses exportations, elle doit faire, dans ce domaine, les dépenses nécessaires, en réduisant, par ailleurs, celles qui ne sont pas indispensables ou apparaissent dangereuses pour l'économie du pays et poursuivre une politique systématique d'expansion économique et de plein emploi de toutes les ressources en main-d'œuvre et en outillage actuellement disponibles.

Le problème de la reprise économique, de la réduction des dépenses militaires et d'une réforme fiscale effective, fournissant au budget des ressources nouvelles justement réparties, se trouve à nouveau posé et on ne peut plus maintenant éluder ce choix.

Enfin, une telle politique, si elle ne veut pas être une adaptation au jour le jour à des réalités entièrement en dehors de nous et une improvisation continuelle avec des résultats toujours précaires, exige la conception à long terme d'une politique générale d'exportation, entraînant une certaine orientation de la vie économique du pays et un certain choix dans les programmes généraux d'investissement.

Seul, peut faire ce choix un organisme administratif disposant de l'autorité nécessaire.

Une fois de plus, nous devons affirmer la nécessité de réunir sous une autorité unique les divers services, aujourd'hui épars entre plusieurs ministères, qui s'intéressent au commerce extérieur et réclamer d'urgence la création d'un secrétariat d'Etat au commerce extérieur, placé sous l'autorité directe du ministre de l'économie nationale et recevant la compétence nécessaire pour faire les choix indispensables et en imposer la réalisation.

Le Conseil économique s'est prononcé, par 135 voix contre 15 et 1 abstention, en faveur du projet de résolution présenté par le rapporteur. L'avis de la minorité est résumé dans le texte que l'on trouvera en annexe, établi par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T.

ANNEXE

Il est impossible d'émettre un avis motivé sur la politique à suivre dans le domaine du commerce extérieur sans dresser le bilan objectif de la situation actuelle de la France, sans faire une analyse succincte de la politique qui a abouti à cette situation.

La situation, en juin 1953, peut être résumée ainsi: la France possède une balance des comptes fortement déficitaire. La quasi-totalité du déficit extérieur doit être réglé en or et en dollars. Les réserves de devises et d'or sont insuffisantes; seules, les commandes « off shore » et l'aide sporadique des Etats-Unis permettent de maintenir les importations à leur niveau actuel.

Le déficit français est ainsi devenu une source supplémentaire de dollars pour les pays créditeurs de l'Union européenne des payements. La France, de ce fait, est soumise à la pression des Etats-Unis. L'aide américaine est subordonnée à de dures conditions, sans qu'aucune garantie de stabilité et de durée soit assurée.

La validité d'une politique est établie, non par des dissertations doctrinales, mais par les résultats pratiques auxquels elle aboutit. La situation présente de la France prouve que la politique poursuivie dans le domaine des échanges extérieurs a donné de très mauvais résultats. La France ne porte pas seule la responsabilité de cette politique, qui s'inscrit dans le cadre de la politique économique et commerciale mondiale, inspirée par les Etats-Unis.

On retrouve les conceptions et les objectifs fondamentaux de cette politique générale dans les textes de la Charte de la Havane et du G. A. T. T., dans les clauses du plan Marshall, dans les règles qui président au fonctionnement de l'O. E. C. E. et de l'Union européenne des payements. La réalisation de l'équilibre des échanges internationaux et leur extension devaient être assurés par la politique de libération des échanges. Les restrictions quantitatives, la politique discriminatoire et le contrôle des changes furent considérés comme les principaux obstacles à l'élargissement du commerce international. Ils devaient donc être rapidement supprimés partout, à l'exception de certains pays sous-développés. Aux pays dévastés par la guerre, était accordé un sursis expirant en 1952.

A cette date, les économies des pays affaiblis par la guerre devaient être suffisamment rétablies pour affronter sans crainte la concurrence internationale. La période de convalescence, qui s'étendait jusqu'en 1952, devait être facilitée, voire abrégée, par l'aide américaine à l'Europe. Les crédits publics américains devaient être progressivement relayés par les investissements privés.

A l'expiration de l'aide Marshall, l'Europe restaurée, devait être en mesure de réduire très sensiblement son déficit-dollar et de développer harmonieusement ses échanges et son économie.

Nous sommes aujourd'hui obligés de constater la faillite de ces conceptions et de cette politique.

La crise du dollar est plus aigue que jamais et la dépendance de l'Europe de l'Ouest vis-à-vis des Etats-Unis de plus en plus étroite. Les règles du G. A. T. T. et de la Havane ne sont respectées par personne. Les tentatives de libération des échanges, plus poussés à l'échelle régionale, n'ont causé que des déboires. Ainsi, dans le cadre de l'U. E. P., certains Etats se sont avérés systématiquement créanciers, d'autres, comme la France, chroniquement débiteurs. La situation économique de ces derniers pays devient ainsi de plus en plus difficile. Il s'est avéré clairement que les restrictions commerciales ne peuvent être considérées comme la cause des difficultés du commerce international, mais surtout comme l'effet des disparités dans le développement économique des différents pays et des divergences de structure.

Tout comme les différents Etats du globe, les divers pays européens accusent une très grande variété, les niveaux de productivité dans l'industrie et dans l'agriculture, les salaires réels et le niveau de vie, les prix variant très sensiblement de pays à pays. Les divers Etats appliquent des politiques économiques financières, monétaires et sociales différentes. L'intégration européenne et la création d'un marché unique, sans effort préalable d'harmonisation des conditions économiques, financières, monétaires et sociales, conduit fatalement au télescopage brutal des différentes économies nationales.

Les pays les moins aptes à affronter sans transition une concurrence internationale brutale en sont les victimes. Plus la concurrence internationale s'intensifie, plus grands sont les dangers d'une libération prématurée des échanges. Or, nous nous acheminons vers une période de concurrence exacerbée. Déjà, le volume grandissant des exportations japonaises et allemandes est un facteur d'aggravation de la concurrence sur le marché international.

Cependant, ce sont les fluctuations de la conjoncture américaine qui, sur un marché mondial étriqué, jouent un rôle prédominant. Le marché américain montre, depuis quelque temps, des symptômes inquiétants de saturation et l'on prévoit, en cas de réduction des dépenses militaires, une récession marquée. Une politique inconsidérée de libération des échanges pourrait donc avoir des conséquences désastreuses sur les pays peu aptes à soutenir les effets d'un concurrence internationale rigoureuse.

Avant même que survienne une récession économique sérieuse, de simples fluctuations de la conjoncture américaine déterminent des perturbations graves des échanges internationaux et sont susceptibles d'aggraver brusquement la crise-dollar dans le reste du monde.

Toutes les solutions énumérées dans le rapport de M. Philip pour remédier à cette situation dangereuse s'inspirent directement des conceptions contenues dans le fameux plan de stabilisation monétaire de lord Keynes.

Selon les conceptions keynesiennes, les responsabilités du déséquilibre des échanges internationaux incombent au moins, pour autant, aux pays à balances des comptes systématiquement excédentaires, qu'aux pays à balances des comptes déficitaires.

La faiblesse de toute cette conception est de négliger le fait que, non seulement les Etats-Unis ont une balance des comptes excédentaire, mais qu'ils occupent, au sein du monde capitaliste, une position dominante et qui, si l'on ne parvient pas à convaincre les milieux dirigeants (or, comment les convaincre de la nécessité d'appliquer des mesures en opposition aux intérêts des milieux d'affaires!) des Etats-Unis, il est pratiquement impossible de leur forcer tant soit peu la main, de peser de façon effective sur leurs décisions.

La possibilité d'appliquer les mesures préconisées dépend de l'affaiblissement de la position prédominante des Etats-Unis vis-à-vis de ses partenaires plus faibles; elle dépend donc directement ou indirectement de la reprise des relations économiques avec les pays de l'Est.

La reprise de larges échanges commerciaux avec l'Est pourrait améliorer grandement la situation des échanges internationaux et, par là, permettrait plus aisément de trouver une solution au problème angoissant du déficit de notre balance des comptes.

Deux grands marchés mondiaux existent, en fait, aujourd'hui. Les échanges entre ces deux grands marchés sont très faibles. Il en résulte, comme nous l'avons déjà vu, que, dans un marché mondial étriqué, le poids spécifique démesuré de l'économie américaine détermine les perturbations nombreuses. Un élargissement considérable du marché diminuerait l'influence, sur ce dernier, des fluctuations de l'économie américaine, permettrait aux pays, Allemagne de l'Ouest et Japon, qui, traditionnellement, s'approvisionnaient et exportaient vers l'Est, de reprendre en partie leurs échanges traditionnels. Ceci permettrait de diminuer la pression concurrentielle que ces deux pays exercent sur les marchés de l'Ouest, qui va s'amplifiant.

La reprise des relations commerciales avec l'Est réduirait grandement la pénurie de dollars. Pour la France, elle réduirait aussi la crise du sterling. Mais ce qui est tout aussi important, c'est qu'une reprise des relations économiques avec l'Est contribuerait à créer un climat de détente internationale qui, seul, peut permettre d'aborder dans toute son ampleur le problème du développement des échanges avec les pays sous-développés, dans l'atmosphère nécessaire.

L'aide apportée jusqu'à présent en équipements et en capitaux aux pays sous-développés est absolument dérisoire, surtout si on la compare (et la comparaison est faite par les représentants de ces pays) aux sommes englouties par les dépenses militaires.

Aussi longtemps que durera la course aux armements, il sera impossible d'envisager une contribution efficace, sous la forme de crédits publics, à l'évolution économique des pays sous-développés.

Quant aux investissements privés, la tension internationale exerce sur eux une influence inhibitrice. L'aide apportée aux pays sous-développés ne doit cependant ni porter atteinte à leur indépendance politique et économique, ni orienter leurs économies dans une voie qui ne serait pas conforme aux intérêts véritables des populations autochtones.

Les investissements privés, qui prennent aujourd'hui, le plus souvent, la forme d'investissements directs, ne sont pas toujours compatibles avec ces exigences fondamentales.

Il faut donc franchement reconnaître que la contribution aux pays sous-développés devrait être l'œuvre d'organismes internationaux publics, sur lesquels aucun Etat n'exercerait d'influence prépondérante. La reprise de relations économiques normales avec l'Est n'est donc pas uniquement un des éléments du rétablissement de l'équilibre des échanges internationaux, mais constitue un facteur capital de réussite, pour une série de mesures envisagées dans le rapport.

En particulier, elle conditionne la possibilité d'infléchir dans le sens désiré la politique économique des Etats-Unis.

S'il est juste d'étudier le problème de la balance des comptes française dans une étude plus générale du problème des échanges internationaux, il n'en demeure pas moins qu'il existe, pour la France, des problèmes particuliers, qui exigent des solutions rapides.

La France ne peut continuer à payer la totalité de son déficit à l'U. E. P. en or et en dollars et être en mesure de le faire uniquement grâce aux commandes « off shore » et à l'aide sporadique américaine.

Les prix français à l'exportation sont, le plus souvent, supérieurs aux prix étrangers. Les exportations françaises se maintiennent partiellement, en raison de l'aide à l'exportation, qui est accordée par le Gouvernement, aide particulièrement coûteuse, donnant naissance à des abus scandaleux et souvent détournée de ses véritables objectifs.

L'aide à l'exportation n'est utile que dans la mesure où elle permet de récolter davantage de devises étrangères. Un contrôle rigoureux s'impose donc.

Dans la situation dramatique actuelle des échanges extérieurs, il serait indispensable de supprimer radicalement les importations inutiles, de comprimer au maximum celles qui sont peu utiles, pour permettre d'assurer un apport régulier des importations les plus indispensables.

Le régime actuel des importations ne correspond pas à ces impératifs. Une réforme urgente s'impose.

Partant de ces considérations, le Conseil économique émet l'avis suivant:

Que les difficultés du commerce extérieur français provenant, dans une large mesure, de la disparité entre prix français et prix étrangers, l'aide à l'exportation devient de plus en plus onéreuse; elle est souvent détournée de son objet véritable et donne lieu à de nombreux abus.

Que, dans la situation actuelle, le rôle primordial de l'exportation doit être de réduire le déficit de la balance des comptes. Il est donc indispensable de contrôler très minutieusement dans quelle mesure, dans des cas concrets, l'aide à l'exportation aboutit vraiment à ce résultat.

La France est obligée aujourd'hui de régler la quasi-totalité du déficit de sa balance des comptes en or et en dollars. Quelles que soient les origines réelles de son déficit vis-à-vis de l'U. E. P., il importe de mettre fin, le plus rapidement possible, à cette situation, notamment, en reconsidérant les principes, l'organisation et le fonctionnement de l'U. E. P.

Que, dans la situation difficile où se trouve la balance des comptes de la France, il est indispensable:

De supprimer radicalement les importations inutiles;

De comprimer au maximum les importations relativement peu utiles;

De donner la priorité absolue aux importations les plus indispensables au fonctionnement de l'économie nationale.

L'état actuel de nos importations ne répondant pas à ces impératifs, il convient de procéder d'urgence aux réformes et aménagements nécessaires

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

ANNEXES

au rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Philip.

ANNEXE I

Importance des principaux pays dans les échanges de la France.

Moyenne mensuelle. — 1929 et 1938 en milliards de francs 1949.

	1929	1938	1951	1952		1953		
				1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Importations.								
Etats-Unis	17,7	8,4	15,1	17,4	9,3	13,4	12,1	11,7
Allemagne	10,8	5	8,5	9,9	9,3	9	10,2	9,3
Royaume-Uni	9,5	5,2	4,7	5	5,1	4,5	5,7	6,3
U. E. B. L.	6,4	5	6,4	5,7	4,6	5,4	6,2	5,4
Algérie	4,8	7,8	8,2	10,1	9	9,4	9,9	8,2
Union indienne	4,5	2	11,2	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5
Pakistan	»	»	2,2	2,1	0,4	1,8	1,1	1,9
Australie	4,1	2,4	6	5,6	3,6	5,8	4,9	2,4
Argentine	3,9	1,5	2,6	1,5	1,8	0,9	2,3	12,4
Pays-Bas	2,7	1,9	2,9	2,7	2,7	2,3	3,7	3,2
Italie	2,5	0,9	4	3,2	2,3	1,9	2,3	1,5
Espagne	2,4	0,3	1,1	2,2	0,8	1,5	1,8	2,8
Suisse	1,8	1,6	2,7	2,8	3,5	2,9	3,2	3,1
Afrique occidentale française	1,5	2,4	6,7	6,1	5,1	4	5,9	6,1
Exportations.								
Royaume-Uni	12,4	5,7	11,1	7,6	6,6	7,4	6,8	6,9
U. E. B. L.	11,8	6,7	7,1	6,3	6,9	7	7,3	7,2
Allemagne	7,8	3	5,8	5,4	7,7	8	8	7,1
Algérie	7,3	6,1	13,6	15,3	15,5	12,2	13,1	12,9
Etats-Unis	5,5	2,7	7,4	4,8	4,4	4,5	5,4	5,4
Suisse	5,5	3	7,7	8,3	8,9	7,4	11,1	9,1
Italie	3,6	0,8	2,9	2,9	3,4	4	3,9	4,1
Espagne	2,6	0,6	1,2	1,4	1,8	1,6	2	1,3
Maroc	2	1,2	7	8,6	6,9	5,6	6,6	7,3
Pays-Bas	2	2,1	3,3	2,3	2,4	2,6	2,8	2,3
Argentine	1,7	1,2	3	1,5	0,6	0,1	0,2	»
Egypte	1,1	0,5	2	1,5	1,1	1,3	1,1	1,5
Afrique occidentale française	1,1	1,2	6,4	6,8	5,4	5,6	6,6	6,5
Suède	0,4	0,8	2,5	1,8	1,9	1,9	1,4	2,1

Source: D. R. E. E.

ANNEXE I *bis*

Principaux pays de destination des exportations
(pays étrangers) (1).

RANG En 1951. (2)	RANG En 1952.	PAYS	VALEURS exportées. (Milliards de francs.) 1951	1952
2	1	Suisse (3)	92,6	103,7
1	2	Grande-Bretagne	133,7	85,2
4	3	Union économique belgo-luxembourgeoise	85,6	79,5
5	4	Allemagne (République fédérale)	69,7	78 9
3	5	Etats-Unis	87,3	54,9
8	6	Italie	35,2	37,9
6	7	Pays-Bas	39,1	28,4
9	8	Brésil	31,1	25,4
15	9	Finlande	13,7	23,4
10	10	Suède	29,9	22,2
14	11	Espagne	14,2	19,3
11	12	Egypte	24	17,6
12	13	Danemark	16,7	12,7
7	14	Argentine	35,9	12,6
16	15	Norvège	12,3	11,1
18	16	Turquie	8,8	10,9
22	17	Grèce	7,8	9,9
19	18	Union indienne	8,6	9,6
34	19	Yougoslavie	4,5	9,3
21	20	Liban	8,4	9,2

(1) En 1952, ces vingt pays représentaient 81 p. 100 des exportations à destination de l'étranger.

(2) En 1951, l'Australie occupait le 13e rang, l'Autriche le 17e et l'Union sud-africaine le 20e, alors qu'en 1952 ces pays se placent respectivement aux 24e, 23e et 22e rangs.

(3) Si l'on excepte les exportations d'or industriel, la Suisse vient au 5e rang en 1952 comme en 1951.

ANNEXE I *ter*

Principaux pays de provenance des importations
(pays étrangers) (1).

RANG En 1951. (2)	RANG En 1952.	PAYS	VALEURS importées. (Milliards de francs.) 1951	1952
1	1	Etats-Unis	181,9	160,6
2	2	Allemagne (République fédérale)	99,3	115
7	3	Koweit	51,7	71,1
3	4	Union économique belgo-luxembourgeoise	75,7	61,6
5	5	Grande-Bretagne	57,1	60,4
6	6	Union sud-africaine (3)	53,6	55,1
4	7	Australie (4)	72,5	55
12	8	Irak	34,5	52,1
10	9	Arabie séoudite	38,4	45,3
15	10	Suisse	32	37,8
11	11	Suède	36,1	36,5
8	12	Italie	47,7	33,5
13	13	Pays-Bas	34,5	32,8
16	14	Brésil	31,1	29,9
20	15	Canada	17,9	26,8
9	16	Malaisie et autres territoires britanniques d'Asie	40,9	24,3
19	17	Finlande	18,8	19,7
14	18	Argentine	33,5	19,6
18	19	Egypte	21,4	18,1
26	20	Espagne	13,2	17,9

(1) En 1952, ces vingt pays représentaient 79 p. 100 des importations en provenance de l'étranger.

(2) En 1951, le Pakistan figurait au 17e rang, alors qu'en 1952 il se place au 23e après la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

(3) Si l'on excepte les importations d'or industriel, l'Union sud-africaine vient au 23e rang en 1952, au 18e en 1951.

(4) Les importations d'or de 1952 exceptées, et compte tenu du nouveau classement de l'Union sud-africaine, l'Australie se classe pour cette année au 8e rang.

ANNEXE II

Décomposition des échanges par zones monétaires.
Millions de dollars. — Moyenne mensuelle.

	1950	1951	1952 1er semestre.	1952 2e semestre.	1953 Janvier.	1953 Février.	1953 Mars.
Importations	188,6	304,6	336,2	250,2	275,7	279,5	292,6
Zone $	38,8	54	65,1	37,1	47	43,3	43,7
U. E. P. (1)	121,6	205,6	218,2	177,1	189,5	198,8	205,4
Autres pays	28,2	45	52,9	36	39,2	37,4	43,5
Exportations	163,2	223,1	194	195,7	196,6	209,9	208,3
Zone $	13,8	26,3	18,3	18,3	20,5	22,3	23,4
U. E. P. (1)	117,9	150,9	134,6	138,3	142,1	150,2	145,1
Autres pays	31,5	45,9	41,1	39,1	34	36,3	39,8
Pourcentage de couverture des importations par les exportations	86,5	73,2	57,7	78,2	71,3	75,1	71,2
Zone $	35,6	48,7	28,1	49,2	43,6	52,6	53,5
U. E. P. (1)	96,9	73,4	61,6	78,1	75	75,6	70,6
Autres pays	117,7	102	78,3	108,7	86,7	98,4	91,5
(1) Zone £:							
Importations	58,7	107,2	115,4	91,4	102,2	95,9	120,6
Exportations	33,6	49,9	40	32,8	36,4	38,2	38,3
Pourcentage de couverture	57,2	46,5	34,6	35,9	35,5	39,8	31,8

Source: D. R. E. E.

ANNEXE III

Echanges avec la zone dollar.

IMPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

	MILLIONS DE FRANCS (pouvoir d'achat 1949.)		MILLIONS DE FRANCS COURANTS					
	1929	1938	1951	1952		1953		
				1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
A. — Zone du dollar U. S. A. (principaux pays):								
Etats-Unis	11.747	8.430	15.444	17.423	9.342	13.450	12.106	11.735
Cuba	450	123	363	778	746	327	559	1.096
Colombie	96	321	478	409	14	131	126	118
Vénézuela	318	522	1.119	1.167	1.119	933	190	626
B. — Zone du dollar canadien: Canada	1.455	1.045	1.194	2.841	1.631	1.367	1.004	1.082
C. — Total zone dollar (ensemble des pays)	14.822	10.824	18.908	22.853	13.029	16.461	15.140	15.271

Source: D. R. E. E.

ANNEXE III *bis*

Echanges avec la zone dollar.

EXPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

	MILLIONS DE FRANCS (pouvoir d'achat 1949.)		MILLIONS DE FRANCS COURANTS					
	1929	1938	1951	1952		1953		
				1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
A. — Zone du dollar U. S. A. (principaux pays):								
Etats-Unis	5.471	2.688	7.369	4.771	4.386	4.450	5.381	5.448
Cuba	205	135	171	138	119	188	292	145
Colombie	222	131	286	244	577	1.237	1.006	1.196
Vénézuela	151	185	466	440	534	504	556	568
B. — Zone du dollar canadien: Canada	1.010	269	645	558	553	506	421	514
C. — Total zone dollar (ensemble des pays)	7.241	3.522	9.201	6.148	6.427	7.169	8.011	8.230

Source: D. R. E. E.

En ce qui concerne les U. S. A., le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations est le suivant:

	1929	1938	1951	1952		1953		
				1er semestre	2e semestre	Janvier.	Février.	Mars.
Pourcentage	46	31	48	27	47	33	41	46

ANNEXE IV

Zone sterling.

IMPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

	MILLIONS DE FRANCS (pouvoir d'achat 1949.)		MILLIONS DE FRANCS COURANTS					
			1951	1952		1953		
	1929	1938		1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Total métropole (Irlande, Islande, Royaume-Uni)...	9.614	5.175	4.829	5.095	5.245	4.481	5.776	6.391
Total T. O. M. Couronne.....	1.206	1.235	9.741	11.107	8.618	8.877	9.229	7.380
Total sterling O. E. C. E.....	10.820	6.410	14.570	16.202	13.863	13.358	15.005	13.771
Total général O. E. C. E.....	39.656	24.353	48.034	51.455	43.574	43.920	51.022	43.437
Total sterling n. O. E. C. E.....	21.200	14.610	22.946	24.336	18.239	22.017	18.214	28.222

Source: D. R. E. E.

ANNEXE IV *bis*

Zone sterling.

EXPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

	MILLIONS DE FRANCS (pouvoir d'achat 1949.)		MILLIONS DE FRANCS COURANTS					
			1951	1952		1953		
	1929	1938		1er semestre.	2e semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Total métropole (Irlande, Islande, Royaume-Uni)...	12.509	5.776	11.402	7.755	6.711	7.602	6.999	7.152
Total T. O. M. Couronne.....	428	285	1.872	1.929	2.049	1.433	1.934	2.299
Total sterling O. E. C. E.....	12.937	6.061	13.274	9.684	8.760	9.035	8.933	9.451
Total général O. E. C. E.....	47.130	24.295	48.288	42.631	45.445	46.061	48.156	46.819
Total sterling n. O. E. C. E.....	11.283	6.896	4.202	4.345	2.738	3.466	4.290	3.881

Source: D. R. E. E.

ANNEXE V

Union européenne des paiements.

IMPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

PRINCIPAUX PAYS NON STERLING participant à l'O. E. C. E.	MILLIONS DE FRANCS pouvoir d'achat 1949.		MILLIONS DE FRANCS COURANTS						
			1950.	1951.	1952		1953		
	1929.	1938.			Premier semestre.	Deuxième semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Allemagne	10.851	5.037	5.839	8.460	9.876	9.281	9.022	10.244	9.312
Italie	2.488	923	3.119	3.981	3.255	2.330	1.963	2.335	1.482
Norvège	439	496	472	972	880	704	931	673	597
Pays-Bas	2.703	1.896	1.996	2.946	2.747	2.823	2.323	3.706	3.190
Suède	1.723	1.040	1.438	3.043	3.752	2.334	2.967	3.172	2.019
Suisse	1.752	1.588	2.399	2.667	2.816	3.481	2.855	3.248	3.115
U. E. B. L.	6.432	5.047	4.089	6.420	5.688	4.586	5.428	6.204	5.388
Territoires belges d'Afrique.....	57	270	264	1.057	992	1.138	2.228	1.399	782

Source: D. R. E. E.

ANNEXE V *bis*

Union européenne des paiements.

EXPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

PRINCIPAUX PAYS NON STERLING participant à l'O. E. C. E.	MILLIONS DE FRANCS pouvoir d'achat 1949.		MILLIONS DE FRANCS COURANTS							
				1951		1952		1953		
	1929.	1938.	1950.	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Janvier.	Février.	Mars.
Allemagne	7.783	2.957	7.012	6.387	5.236	5.451	7.700	8.050	8.061	7.128
Italie	3.625	775	2.332	3.434	2.337	2.922	3.402	4.013	3.854	4.138
Norvège	163	377	1.217	1.124	920	955	1.898	993	925	901
Pays-Bas	2.062	2.149	3.124	3.830	2.681	2.305	2.431	2.558	2.765	2.319
Suède	426	789	2.059	2.736	2.243	1.806	1.897	1.899	1.411	2.123
Suisse	5.550	3.083	4.533	7.398	8.029	8.361	8.919	7.346	11.113	9.060
U. E. B. L.	11.864	6.680	5.794	7.770	6.492	6.223	6.929	7.028	7.289	7.171
Territoires belges d'Afrique	63	71	80	144	242	291	231	186	319	187

Source: D. R. E. E.

ANNEXE VI

Importations de voitures de tourisme.

(Source: étude de la situation économique de l'Europe depuis la guerre. — Genève 1953.)

(En millions de dollars aux prix de 1948 f. o. b.)

En provenance des U. S. A.

	1938	1948	1951
France	1,6	2,8	4
Suisse	1,9	9	8
Belgique	12	29	30
Grande-Bretagne	5	0,6	0,5
Allemagne	0,4	0,2	0,5

En provenance d'Allemagne occidentale.

	1938	1948	1951
France	0,3	»	8
Suisse	3	1,5	11,9
Belgique	4,2	1,3	15,1
Grande-Bretagne	2	»	»

En provenance d'Italie.

	1938	1948	1951
France	»	»	»
Suisse	1,7	3,6	4,8
Belgique	0,6	0,9	1,9
Grande-Bretagne	0,6	»	0,1
Allemagne	4,8	0,9	3,2

En provenance de Grande-Bretagne

	1938	1948	1951
France	0,1	0,8	2,8
Suisse	0,4	6,3	4,6
Belgique	0,5	16,7	12
Allemagne	0,7	1,2	3,3

ANNEXE VII

Exportations françaises des années 1951 et 1952 à destination de l'étranger.

(Répartition par produit selon les sections de la classification type des Nations-Unies. En milliards de francs.)

PAYS DE DESTINATION	TOTAL	PRODUITS alimentaires.	BOISSONS ET TABACS	MATIÈRES PREMIÈRES (sauf carburants).	COMBUSTIBLES et carburants.	HUILES ET GRAISSES	PRODUITS CHIMIQUES	DEMI-PRODUITS et produits manufacturés où la matière prédomine.	MACHINES ET MATÉRIEL de transport.	PRODUITS FINIS de consommation.	AUTRES PRODUITS	OR, non monétaire.
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Amérique du Nord et Amérique centrale:												
1951	106,7	3,0	6,8	8,3	»	0,1	23,4	50,6	5,3	7,5	1,7	»
1952	70,3	3,4	5,7	6,9	»	0,7	10,6	28,0	6,2	7,6	1,2	»
Zone sterling:												
1951	200,3	25,4	11,9	23,8	6,0	0,4	17,8	75,4	15,3	8,1	2,5	13,7
1952	135,8	11,2	9,9	12,9	13,3	0,3	12,2	41,5	16,6	6,1	1,5	10,1
Pays de l'O. E. C. E., hors de la zone sterling:												
1951	420,3	36,8	10,9	64,5	42,7	1,0	29,2	126,6	45,2	17,4	5,5	37,6
1952	417,7	24,2	13,2	67,0	47,5	1,3	23,6	106,4	51,5	17,2	5,5	60,3
Autres pays:												
1951	198,8	9,1	3,8	12,9	13,8	1,1	19,1	82,9	42,5	8,7	2,5	2,5
1952	185,9	4,7	3,6	6,6	22,8	0,7	18,3	64,6	48,6	8,1	2,7	5,1
Total 1951	926,1	74,3	33,4	109,5	62,4	2,5	89,4	338,5	108,3	41,7	12,2	53,8
Pourcentages 1951	100,0	8,0	3,7	11,8	6,7	0,3	9,7	36,5	11,7	4,5	1,3	5,8
Total 1952	809,8	43,6	32,3	93,5	83,6	3,0	64,7	240,6	122,8	39,1	11,0	75,5
Pourcentages 1952	100,0	5,4	4,0	11,5	10,3	0,4	8,0	29,7	15,2	4,8	1,4	9,3

ANNEXE VIII

Importations françaises des années 1951 et 1952 à destination de l'étranger.

(Répartition par produit selon les sections de la classification type des Nations-Unies. En milliards de francs.)

PAYS DE PROVENANCE	TOTAL	PRODUITS alimentaires.	BOISSONS ET TABACS	MATIÈRES PREMIÈRES (sauf carburants).	COMBUSTIBLES et carburants.	HUILES ET GRAISSES	PRODUITS CHIMIQUES	DEMI-PRODUITS et produits manufacturés où la matière prédomine.	MACHINES ET MATÉRIEL de transport.	PRODUITS FINIS de consommation.	AUTRES PRODUITS	OR, non monétaire.
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Amérique du Nord et Amérique centrale:												
1951	220,0	24,4	3,7	69,9	41,5	1,5	12,6	18,7	43,8	2,6	0,1	1,4
1952	209,6	33,0	2,8	54,7	34,8	0,3	12,2	25,3	41,6	2,9	»	1,9
Zone sterling:												
1951	384,1	7,6	0,7	184,0	90,5	6,9	7,2	24,3	20,9	3,1	0,1	38,8
1952	370,2	7,5	0,8	124,9	133,3	0,7	5,4	16,1	21,3	3,1	0,1	57,2
Pays de l'O. E. C. E., hors de la zone sterling:												
1951	397,0	50,9	3,3	78,0	51,6	10,6	26,7	89,4	60,1	16,8	0,2	9,3
1952	389,8	42,1	4,5	68,7	72,3	3,0	21,6	84,9	65,4	13,5	0,1	16,5
Autres pays:												
1951	271,4	42,9	1,6	106,9	83,2	8,6	4,1	12,8	1,4	0,7	»	7,1
1952	261,9	64,7	2,2	84,7	83,5	2,2	4,2	15,4	1,7	0,7	»	2,5
Total 1951	1.272,4	125,8	9,2	440,9	266,8	27,6	50,5	145,2	126,1	23,1	0,4	56,6
Pourcentages 1951	100,0	10,0	0,7	34,6	20,9	2,2	4,0	11,4	9,9	1,8	»	4,5
Total 1952	1.231,6	147,1	10,2	333,0	324,0	6,2	43,5	138,8	130,0	20,2	0,3	78,2
Pourcentages 1952	100,0	12,0	0,8	27,0	26,3	0,5	3,5	11,3	10,6	1,6	»	6,4

ANNEXE IX

Territoires d'outre-mer français.

IMPORTATIONS

Moyenne mensuelle.

	MILLIONS DE FRANCS pouvoir d'achat 1949.		MILLIONS DE FRANCS COURANTS						
			1951.	1952		1953			
	1929.	1938.		Premier semestre.	Deuxième semestre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.
Total des territoires d'outre-mer	11.500	19.761	27.966	31.237	28.773	30.114	33.251	47.566	46.856
Total général des importations métropolitaines.	95.311	73.578	134.591	148.904	116.370	126.637	131.089	120.491	126.547
Importations des territoires d'outre-mer en pourcentage des importations totales	12	26,8	20,7	20,9	24,7	23,7	25,3	39,4	37

2° Résolution formulée par le Conseil économique, au cours de sa session du 10 juin 1953.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 12 novembre 1952, par laquelle il s'est saisi du problème des échanges extérieurs;

Vu sa résolution en date du 12 février 1953, sur les réformes et aménagements à apporter dans la distribution des licences d'importation;

Vu sa résolution en date du 12 février 1953, sur l'aide à l'exportation;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission des affaires économiques et du plan, par M. André Philip,

Considérant:

1° Que le déséquilibre de la balance commerciale française reste aussi grave en 1953 qu'en 1952, particulièrement dans la zone sterling, et correspond, en fait, à un déficit chronique, exigeant pour sa correction une modification structurelle des conditions de production, d'importation et d'exportation;

2° Que ce déséquilibre, en dehors de causes qui lui sont propres, est aussi un reflet d'une situation plus générale de la balance de l'Europe occidentale dans ses relations avec les Etats-Unis, dont le déficit, d'après le dernier rapport de la commission économique de Genève, serait de 4 milliards de dollars par an, ou 2 milliards et demi, selon que l'on tendrait ou non à revenir à la convertibilité monétaire;

3° Que ce déficit est aggravé par le rétrécissement du marché mondial et par l'amenuisement des échanges Est-Ouest, ainsi que par le développement des pratiques autarciques et protectionnistes;

4° Que ce déséquilibre est accru par la nature actuelle des relations entre les Etats-Unis et le reste du monde: l'existence d'une masse américaine produisant la moitié de la production industrielle du monde non soviétique, disposant d'une avance d'économie et de ressources en capitaux exceptionnelles, contrôlant, hors de son territoire, de nombreuses sources de matières premières indispensables au reste du monde, tout en protégeant sa production de biens de consommation, suscite une situation anormale des échanges mondiaux; en outre, par les effets qu'elle exerce, d'une part sur les prix des matières premières, d'autre part, sur les débouchés des produits finis et la formation du capital, elle détermine, hors de ses frontières, des fluctuations économiques d'une gravité exceptionnelle et d'une ampleur supérieure à celles qu'elle connaît elle-même;

5° Qu'enfin, tous les pays supportent les conséquences de la disparition du système international assurant un flot régulier et important d'investissements à l'étranger, qui avait existé au dix-neuvième siècle:

Emet la résolution (1):

1° Il est indispensable de définir une politique économique internationale, visant à réaliser:

a) Une réduction générale des obstacles au commerce, en vue d'accroître le volume des échanges mondiaux. L'abaissement des droits et l'allégement des réglementations devraient faciliter, s'ils étaient effectuées par les Etats-Unis, la réduction, sans dépression, du déficit mondial vis-à-vis de la zone dollar et permettre de justifier une libéralisation européenne incompatible avec le maintien d'un protectionnisme américain (2) (3);

b) Une régularisation à long terme, selon les principes inscrits dans le chapitre IV de la charte de la Havane, des prix des principales matières premières mondiales, ainsi que la généralisation de contrats à long terme;

c) La revision des statuts du fonds monétaire, en vue de reconstituer une forte réserve mondiale de liquidité internationale, condition indispensable pour préparer le rétablissement d'une convertibilité universelle des monnaies et appuyer les initiatives européennes tendant à la réforme de l'Union européenne des payements;

d) La reconstitution d'un flot important et régulier d'investissements vers les pays neufs, en liaison avec des accords à long terme, permettant des échanges triangulaires entre ces pays et l'Europe. Cet investissement international pourra être réalisé, dans une certaine mesure, conformément au principe de l'article 12 de la charte de la Havane, par des investissements privés, qui pourront être favorisés par la création d'une ou plusieurs sociétés d'investissement international. Par ailleurs, des investissements publics seront nécessaires et devront être financés, tant par une banque internationale disposant régulièrement, chaque année, d'une partie du solde créditeur des pays dotés d'une balance des comptes positive, que par un institut public international capable de fournir les dons indispensables (1).

2° En même temps et quel que soit le résultat des négociations poursuivies sur le plan international, les deux pays européens doivent faire un effort exceptionnel pour développer leurs exportations et réduire leurs importations en dollars, afin d'éliminer progressivement le déficit actuel.

Il est nécessaire, à cet effet:

a) De développer, dans toute la mesure du possible, les exportations vers les Etats-Unis de tous les pays européens, dans un esprit de solidarité en regard de leurs besoins de dollars. Il importe, pour cela, de répartir l'effort sur une marge assez étendue de produits de consommation, mais aussi d'établir une action commune entre les exportateurs, tant dans le cadre national que dans des cadres plus larges, pour financer ensemble les dépenses nécessaires de prospection, d'expositions spécialisées, du publicité, de création d'organismes de représentation;

b) De multiplier, tant dans le cadre bilatéral que multilatéral, et conformément aux possibilités reconnues par les experts récemment réunis à Genève, les accords avec les pays de l'Europe de l'Est, de même qu'avec la Chine et ce, dès qu'un climat de paix et d'apaisement sera réalisé (2). Les échanges avec ces pays pourraient alors être au moins doublés, sinon triplés, dans une très courte période. A cet effet, il y aurait intérêt à généraliser à de tels échanges, lorsque cela est nécessaire, les avantages actuellement accordés dans le cadre de l'aide à l'exportation;

c) De développer particulièrement le commerce avec l'ensemble du Commonwealth britannique; vers la Grande-Bretagne, les exportations, notamment de produits agricoles, pourront être progressivement accrues dans la mesure où la balance générale de ce pays s'améliorera, mais surtout les pays européens doivent développer leurs exportations d'outillage et de biens d'équipement vers les pays du Commonwealth, dans le cadre de leur programme de développement industriel. A cet effet, tous les pays de l'Europe occidentale, y compris la Grande-Bretagne, doivent coordonner leur programme commun de développement économique pour les pays liés à eux en tenant compte, par priorité, de la nécessité de créer une économie intérieure permettant de sauvegarder réellement les intérêts des populations autochtones (3);

(1 Ce vote a été acquis au scrutin public par 135 voix contre 15 et 1 abstention. (Voir résultat de ce scrutin public n° 3 en annexe, page 457.)

(2) Cette rédaction résulte d'un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T. et accepté par le rapporteur. Elle se substitue au texte suivant:

« *a*) Une réduction générale des obstacles au commerce, en vue d'accroître le volume des échanges mondiaux. L'abaissement des droits et l'allégement des réglementations devraient permettre, en particulier, s'ils étaient effectués par les Etats-Unis, de réduire sans dépression le déficit mondial vis-à-vis de la zone dollar et de justifier une libéralisation européenne incompatible avec le maintien d'un protectionnisme américain ».

(3) Un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T. et tendant à supprimer la fin du paragraphe à partir de « ...et de justifier une libéralisation européenne... », a été rejeté à main levée.

(1) Un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T., a été rejeté au scrutin public par 94 voix contre 31 et 21 abstentions. Il tendait à substituer à ce paragraphe le texte suivant:

« La reconstitution d'un flot important et régulier d'investissements vers les pays neufs, en liaison avec des accords à long terme permettant des échanges triangulaires entre ces pays et l'Europe.

« Ces investissements ne doivent pas avoir pour conséquence de porter atteinte à l'indépendance politique et économique des pays dans lesquels ils s'effectueraient. C'est pourquoi les investissements devraient, en règle générale, avoir le caractère d'investissements publics effectués par des organismes internationaux, sur lesquels aucun Etat n'exercerait une influence prépondérante. Les capitaux privés investis ne jouiraient d'aucun privilège, par rapport aux capitaux nationaux ».

(Voir résultat de ce scrutin public n° 1 en annexe, page 456.)

2) Le membre de phrase « et ce, dès qu'un climat de paix et d'apaisement sera réalisé », résulte d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. Ce vote a été acquis au scrutin public par 86 voix contre 17 et 36 abstentions. (Voir résultat de ce scrutin public n° 2 en annexe, page 456.)

(3) Le membre de phrase « de la nécessité de créer une économie intérieure permettant de sauvegarder réellement les intérêts des populations autochtones », résulte d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. et accepté par le rapporteur. Il se substitue au texte suivant: « des intérêts des populations autochtones ».

d) Des contrats d'achat à long terme de produits de base doivent être recherchés, pour donner à ces territoires des garanties de prix, ceux-ci prenant, en échange, l'engagement de fournir des débouchés à l'outillage européen. Ces contrats doivent être compensés et réaliser un équilibre réel des intérêts de tous les cocontractants.

Si, enfin, un accord international n'intervient pas rapidement pour l'abaissement général des droits de douane, il importe de rechercher, entre les pays européens et l'ensemble du Commonwealth britannique, conformément au plan dit de Strasbourg, la conclusion d'accords préférentiels, en vue de développer le commerce entre ces deux zones;

e) A l'intérieur de l'Europe occidentale, la réalisation d'un marché unifié doit être poursuivie avec énergie et rapidité, notamment par la coordination des politiques douanières, monétaires, fiscales, sociales et d'investissements.

Il est nécessaire, à cet effet:

De poursuivre une politique commune de développement tendant à la rationalisation des productions nouvelles, à une reconversion rationnelle et à un progrès tant des zones sous-développées continentales que de celles des territoires non métropolitains unis à l'Europe;

De se mettre d'accord sur les investissements indispensables à favoriser et de créer rapidement pour cela une ou plusieurs banques européennes d'investissements (1).

3° La politique commerciale de la France doit tendre à instaurer une telle politique économique générale internationale et européenne, mais, en tout état de cause:

a) Une étude d'ensemble des possibilités d'augmentation rentable de la production doit être entreprise dans les diverses branches, pour établir celles qui, compte tenu des besoins internes, sont susceptibles d'être virtuellement exportatrices. Cette enquête, menée en collaboration avec les organisations professionnelles, doit servir de base à une politique active d'exportation.

La France doit rechercher à accroître les productions permettant le développement de ses exportations; en effet, une augmentation des exportations, non accompagnée d'un accroissement rapide de la production des biens en question, aurait immédiatement un effet inflationniste croissant:

b) Un effort immédiat doit être accompli pour développer les investissements, dans le cadre du programme de production jugé nécessaire pour une politique d'exportation. A cet effet, en dehors des exportations traditionnelles, qui doivent continuer à être soutenues et encouragées, la priorité doit être accordée:

Au développement économique des territoires d'outre-mer, comportant notamment l'accroissement des cultures d'exportation susceptibles de restreindre le déficit de la zone franc (2);

A la production agricole, tant pour restreindre certaines importations (maïs), que pour accroître les exportations (fruits et légumes, blé, viande);

Au développement de biens d'équipement et d'outillage, pour l'exportation dans les pays neufs, en particulier dans la zone sterling;

A la production de certains produits manufacturés, actuellement importés des Etats-Unis;

Au développement de certains procédés techniques, en particulier dans le raffinage du pétrole (cracking catalytique), afin de réduire les importations de pétrole but;

c) Cette politique d'investissements et d'accroissement de la production n'est possible, sans conséquences inflationnistes, que si elle s'accompagne:

D'une politique d'austérité de l'ensemble de l'économie nationale, avec restriction des dépenses somptuaires publiques et privées, afin d'éviter une aumentation inflationniste de la consommation intérieure qui, par ses effets, réduirait les ressources disponibles pour les exportations;

D'un effort systématique de standardisation et de spécialisation, en particulier dans les industries d'outillage et pour certains produits agricoles, afin de diminuer les coûts de production, réduire les délais de fournitures et accroître la productivité;

(1) Un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T. et tendant à la suppression de ce paragraphe, a été rejeté à main levée.

(2) Ce texte résulte d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. et accepté par le rapporteur. Il se substitue à la rédaction suivante: « Au développement économique des territoires d'outre-mer, comportant notamment l'accroissement des productions susceptibles de restreindre le déficit de la zone franc ».

d) La France doit chercher, par delà les palliatifs temporaires analysés dans les résolutions adoptées par le Conseil économique dans sa séance du 12 février 1953, une politique à long terme de développement des exportations, ceci par (1):

L'encouragement permanent aux efforts de prospection, de représentation et de pénétration des marchés extérieurs;

Le développement du crédit à l'exportation, la réduction de son coût;

L'encouragement à l'association entre exportateurs;

L'encouragement à la normalisation, au contrôle de la qualité des produits et au stockage des produits agricoles;

La généralisation de contrats à long terme, en particulier dans les rapports avec les pays sous-développés, ainsi que pour les matières premières et produits alimentaires susceptibles d'être produits en France et dans les territoires d'outre-mer;

L'extension et la normalisation des garanties de prix à l'exportation, garanties légalement définies et visant des contrats de longue durée (2).

L'augmentation de la représentation commerciale française, en particulier dans les pays neufs, au besoin en liaison avec d'autres pays européens et le financement des missions d'experts indispensables pour faire connaître de façon permanente les produits français à l'étranger;

L'aide permanente à nos exportations de caractère culturel et scientifique, afin de réagir vigoureusement contre l'effacement des éditions françaises sur les marchés du livre, qui lui étaient traditionnellement assurés.

D'une façon générale, dans une politique permanente, il importe de mettre l'accent, moins sur une aide financière à l'exportation proprement dite, que sur une aide à la production des produits exportés, de manière à en abaisser les prix de revient, à accroître la productivité et à les mettre à condition de production égale avec les pays concurrents (3).

Cette aide doit être subordonnée à des engagements précis de mettre à la disposition de l'exportation un pourcentage des produits supplémentaires ainsi obtenus.

Par ailleurs, aussi longtemps qu'elle sera contrainte à maintenir certaines restrictions d'importations, la France devra prendre toutes mesures pour donner une priorité effective aux importations vraiment essentielles, par une revision des emplois donnés aux comptes en devises et par le réexamen de certains accords bilatéraux;

e) Quels que soient les effets à attendre des mesures qui viennent d'être recommandées, l'exportation française demeurera sérieusement entravée aussi longtemps que se maintiendra l'écart actuel entre les prix de vente de la majorité des produits français et ceux des produits correspondants internationaux, mais, chercher à y remédier par une mesure d'ordre général et artificielle comme la dévaluation, ne résoudrait donc aucunement le problème dans la structure présente de l'économie. Une dévaluation apporterait peut-être un allégement de

(1) Un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T., tendait à substituer à la suite du paragraphe *d* le texte suivant:

« On doit cependant prendre en considération que:

« Les difficultés du commerce extérieur français provenant, dans une large mesure, de la disparité entre prix français et prix étrangers, l'aide à l'exportation devient de plus en plus onéreuse. Elle est souvent détournée de son objet véritable et donne lieu à de nombreux abus.

« Dans la situation actuelle, le rôle primordial de l'exportation doit être de réduire le déficit de la balance des comptes.

« Il est indispensable de contrôler très minutieusement dans quelle mesure, dans des cas concrets, l'aide à l'exportation aboutit vraiment à ce résultat

« La France est obligée aujourd'hui de régler la quasi-totalité du déficit de sa balance des comptes en or et en dollars. Quelles que soient les origines réelles de son déficit vis-à-vis de l'U. E. P., il importe de mettre fin, le plus rapidement possible, à cette situation, notamment en reconsidérant les principes, l'organisation et le fonctionnement de l'U. E. P.

« Dans la situation difficile où se trouve la balance des comptes de la France, il est indispensable:

« De supprimer radicalement les importations inutiles;

« De comprimer au maximum les importations relativement peu utiles;

« De donner la priorité absolue aux importations les plus indispensables à l'économie nationale.

« L'état actuel de nos importations ne répond pas à ces impératifs; il convient donc de procéder d'urgence aux réformes et aux aménagements nécessaires. »

Cet amendement a été rejeté à main levée.

(2) Le membre de phrase « garanties légalement définies et visant des contrats de longue durée » résulte d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et accepté par le rapporteur.

(3) Le texte suivant: « et à les mettre à condition de production égale avec les pays concurrents » résulte d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et accepté par le rapporteur.

quelques mois à notre balance commerciale, mais elle conduirait à une nouvelle détérioration des termes de l'échange et, rapidement, à une nouvelle hausse des prix intérieurs, provoquant un nouveau déséquilibre.

En outre, elle ne permettrait pas d'éliminer l'obstacle principal à nos exportations, qui porte essentiellement dans la fermeture des marchés extérieurs, qui ne peuvent ou ne veulent plus absorber certains de nos produits, même quand ils sont moins chers (1).

La solution réelle est dans une politique à long terme, comportant:

La revision de nos conditions de production et des méthodes d'exportation (2);

L'orientation des investissements vers les activités susceptibles de favoriser le rétablissement de notre balance commerciale;

L'élévation, grâce à un effort d'investissement continu, tant en France que dans les territoires d'outre-mer, de la production et du niveau de vie qui, seuls, pourront assurer un marché intérieur à certaines industries (textile et sucre) menacées sur les marchés d'exportation;

Une politique fiscale encourageant systématiquement le progrès économique.

f) Une telle politique suppose l'élaboration d'un programme d'exportation par un secrétariat d'Etat au commerce extérieur, ayant l'autorité suffisante pour faire attribuer à ce programme une priorité essentielle dans le plan général d'investissements et procéder à l'enquête visée à l'alinéa *a* du 3°.

Le Conseil économique insiste une fois de plus sur la nécessité de constituer, au sein d'un ministère de l'économie nationale disposant des pouvoirs nécessaires pour coordonner l'économie, un secrétariat autonome réunissant sous une autorité unique les divers services s'occupant du commerce extérieur, aujourd'hui répartis entre les divers ministères.

ANNEXES

Scrutins publics relatifs aux échanges extérieurs.

SCRUTIN N° 1

Sur l'amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T. tendant à donner une préférence aux investissements privés dans les pays neufs.

Nombre de votants..... 146
Ont voté pour..... 31
Ont voté contre..... 94
Se sont abstenus..... 21

Le conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (31).

Groupe de l'agriculture. — MM. Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — M. Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espèret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboiati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (94).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — M. Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs. — C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. intellectuelle. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graève, Jourdain.

Se sont abstenus (21).

Groupe de l'agriculture. — M. Gouriot (C. G. T.-F. O.).

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip.

Groupe des travailleurs. — C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Delavignette, Sar.

SCRUTIN N° 2

Sur l'amendement présenté par le groupe C. G. T.-F. O., tendant à subordonner la multiplication des accords commerciaux avec les pays de l'Europe de l'Est, de même qu'avec la Chine, à l'établissement d'un climat de paix et d'apaisement.

Nombre de votants..... 139
Ont voté pour..... 86
Ont voté contre..... 17
Se sont abstenus..... 36

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (86).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gouriot (C.G.T.F.-O.), Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C.G.C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel

C.G.T.-F.O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard

C.T. (Intell.). — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C.G.C.), Poilay, Sar (C.G.T.-F.O.).

Ont voté contre (17).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C.G.T.).

Groupe de la pensée française. — MM. May, Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C.G.T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — M. N'Gom (C.G.T.).

(1) Un amendement présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T., tendant à supprimer l'épithète « principal » et à remplacer l'expression « porte essentiellement » par le verbe « réside », a été rejeté à main levée.

(2) Ce texte résulte d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et adopté à main levée. Il se substitue à la rédaction suivante: « La revision de notre structure de production et d'exportation ».

Se sont abstenus (36).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C.F.T.C.).

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — M Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, Philip, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs. — C.F.T.C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

Groupe de l'Union française. — MM. Bouruet-Aubertot, Delavignette, Graëve, Jourdain, Tidjani (C.F.T.C.).

SCRUTIN N° 3

Sur l'ensemble de la résolution faisant suite au rapport présenté par M. Philip.

Nombre de votants..... 151

Ont voté pour..... 135
Ont voté contre..... 15
S'est abstenu..... 1

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (135).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montlajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Aroud.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espèret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Graëve, Jourdain, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar, Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (5).

Groupe des associations familiales. — MM. Houist, Leroy (Louis), Noddings, Pasquet, Vinot.

Se sont abstenus (7).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — M. Lemaire-Audoire.

Entreprises industrielles. — M. Gingembre.

Groupe des travailleurs:

C. T. intellectuelle. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Poilay.

AGRÉMENT, COORDINATION ET FONCTIONNEMENT DES HOPITAUX ET CLINIQUES PRIVÉS

(Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application des articles 1er et 2 de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 27 de son règlement intérieur.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Etienne May.

Le Conseil économique a voté, dans sa séance du 13 novembre 1952, un projet d'avis concernant la réforme des hôpitaux publics. A cette occasion, il est apparu que l'existence, en matière d'hospitalisation, d'un secteur privé, posait certains problèmes, à la solution desquels la protection de la santé publique était intéressée.

Le secteur privé joue, en effet, dans notre pays, un rôle très important par ses deux branches d'activité : les établissements de soins à but lucratif et les établissements à activité désintéressée. Il suffit pour s'en convaincre de comparer le nombre de lits de ces formations privées au nombre de lits des établissements publics. Les chiffres suivants nous ont été communiqués par le ministère de la santé publique, par la fédération intersyndicale des maisons de santé de France et par l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales. On peut les considérer comme exacts, avec une très grande approximation et constituant un minimum.

I. — *Secteur privé.*

a) Etablissements à but lucratif :		
Cliniques et maisons de santé.	150.000 lits	dans 2.648 établissements.
Etablissements antituberculeux	47.480 lits.	
	197.480 lits.	
b) Œuvres désintéressées :		
Hôpitaux et cliniques	18.000 lits.	
Sanatoria	22.000 lits	dans 165 établissements.
Préventoria	11.000 lits	dans 165 établissements.
Aériums	13.000 lits	dans 200 établissements.
Infirmes	21.000 lits.	
	85.000 lits.	
Total général	282.480 lits.	

II. — *Secteur public.*

Hôpitaux	188.959 lits.
Etablissements antituberculeux	25.205 lits.
Etablissements psychiatriques	93.000 lits.
	307.164 lits.

L'équipement privé (mis à part les vieillards, pour lesquels nous n'avons pas eu de statistiques), représente ainsi 64 p. 100 de l'équipement public. Il correspond donc à des besoins très réels et il n'est pas question de méconnaître son utilité. Non seulement il assure les soins à la partie aisée de la population, mais il complète également l'arsenal hospitalier public, dont il corrige parfois même certaines insuffisances.

Il est donc juste de rendre hommage aux efforts accomplis en matière de soins par l'initiative privée, mais il est également légitime que les pouvoirs publics soient appelés à intervenir dans cette activité, et cela à deux points de vue principaux :

1° L'intérêt des malades, auxquels il faut garantir des soins corrects ;

2° L'intérêt général, qui veut qu'une coordination suffisante empêche de gaspiler des fonds consacrés à la santé publique, qui veut également que la concurrence entre le secteur privé et le secteur public soit une émulation génératrice de progrès, mais sans s'exercer dans des conditions risquant de mettre en péril l'existence même des hôpitaux publics.

Le présent rapport étudiera les problèmes posés par le secteur privé et les solutions que propose le Conseil économique.

A. — LES PROBLEMES DE GARANTIE ET DE COORDINATION

La garantie des soins donnés dans les divers établissements privés est un problème sur lequel tout le monde est, en principe, d'accord. Le droit des pouvoirs publics à contrôler l'équipement technique et la valeur professionnelle du personnel soignant n'est contesté par personne, mais il est frappant de voir que ce droit si évident n'est pas sanctionné par des règles univoques et qu'il ne joue pas pour tous les établissements de soins. On s'en rendra compte en examinant la législation qui fixe l'autorisation d'ouverture, l'agrément par la sécurité sociale et le contrôle des établissements privés.

On est, tout d'abord, frappé de la grande différence qui existe entre les textes suivant la destination des établissements de soins. Tout ce qui touche à la tuberculose est soumis à une réglementation précise et efficace ; il en est de même, dans l'ensemble, pour les grands établissements psychiatriques. Les maternités et les maisons d'enfants ont également un statut satisfaisant, mais les cliniques chirurgicales jouissent d'une liberté presque totale et il en est de même des cliniques médicales, qui sont presque toujours, à l'heure actuelle, des maisons de repos et surtout des maisons de santé, où l'on fait de la petite psychiatrie libre et qui ne sont, par suite, pas régies par la loi de 1838.

I. — L'autorisation d'ouverture.

Il est naturel qu'un établissement de soins ne puisse ouvrir qu'avec une autorisation des pouvoirs publics qui en garantisse la valeur et assure ainsi la sécurité des usagers. Cette autorisation est prévue pour diverses catégories d'établissements, mais pas pour toutes et elle intervient dans des conditions variables, d'une catégorie à l'autre.

C'est ainsi que, pour les maisons d'accouchement, l'autorisation est donnée par le préfet et, dans la Seine, par le préfet de police. Pour les maisons d'enfants, c'est encore le préfet, mais sur la proposition du directeur départemental de la population et du directeur départemental de la santé. Pour les pouponnières et les crèches, ce n'est plus le préfet, mais le directeur départemental de la santé. Les sanatoria, préventoria et aériums relèvent, pour leur autorisation, du ministre de la santé publique, qui, pour les hôtels de cure, doit, en outre, prendre l'avis de la commission de la tuberculose du conseil permanent de l'hygiène sociale. Enfin, les établissements psychiatriques sont encore régis par la loi du 30 juin 1838, qui

prévoit simplement une autorisation du Gouvernement. Il semble qu'on pourrait introduire plus d'unité dans cette réglementation et sauf pour les établissements antituberculeux, faire toujours appel au directeur départemental de la santé ou de la population, suivant un partage d'attributions qui serait défini par un texte d'application.

Ce qui est plus grave, c'est que les maisons médicales et chirurgicales privées n'ont pas besoin d'autorisation et peuvent s'ouvrir sans aucun contrôle préalable. La loi du 15 octobre 1940 dit seulement, dans son article 4, que les médecins, chirurgiens et spécialistes de tous les établissements privés de soins de la région ne peuvent exercer que si leur nomination a été agréée par le directeur régional, mais cette loi, qui ne vise que le personnel médical, n'est pas appliquée. A Paris, et dans les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, l'autorisation d'ouverture est nécessaire, mais c'est par le biais d'une vieille ordonnance du 9 août 1828, qui exige une autorisation donnée par le préfet de police.

Il y a là une lacune regrettable; il n'y a pas de raison pour que les soins chirurgicaux soient moins bien garantis que les accouchements ou les soins donnés aux tuberculeux et la confédération des syndicats médicaux de France nous a donné son accord sur ce point.

En fait, il existe une voie détournée pour vérifier la valeur technique des établissements privés médicaux ou chirurgicaux; c'est la procédure d'agrément pour la sécurité sociale. Ce qu'on n'a pas fait pour l'ensemble de la population, on l'a prévu pour les assurés sociaux. L'article 17 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 institue, en effet, une commission régionale, chargée d'accorder ou de refuser et, au besoin, de retirer aux établissements privés l'autorisation de donner des soins aux assurés sociaux. En réalité, bien peu d'établissements privés peuvent vivre sans la clientèle des assurés sociaux, si bien que l'impossibilité de recevoir des assurés sociaux équivaut presque à une impossibilité de fonctionner; mais si la garantie pratique est ainsi très forte, elle est tout de même obtenue par des voies indirectes, ne couvre pas tous les risques et a, enfin, à considérer les questions de tarifs, qui ne jouent pas de la même façon vis-à-vis des malades non assurés.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît préférable de procéder, pour les cliniques médicales ou chirurgicales, comme on le fait pour les autres établissements de soins, qui ont à obtenir une autorisation d'ouverture avant de solliciter l'agrément de la sécurité sociale.

L'autorité la plus compétente pour délivrer cette autorisation est le directeur départemental de la santé, dont les services sont outillés pour examiner les installations techniques et leur conformité aux normes exigées. Outre l'avis de ses services, le directeur de la santé devrait prendre obligatoirement l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins, pour éviter que les cliniques fassent appel à des individus dont la moralité professionnelle serait douteuse. Nous pensons que cette participation du conseil de l'ordre devrait même s'étendre aux autres établissements de soins, pour lesquels une procédure d'autorisation existe déjà; il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt de cette mesure pour les établissements psychiatriques, les sanatoria ou préventoria et surtout les cliniques d'accouchement

Une autorisation, avec la même procédure, devrait également être prévue en cas de modification d'une clinique comportant un changement de destination.

Les conditions techniques de cette autorisation pour les cliniques médicales et chirurgicales existent déjà, mais sur le plan de l'agrément par la sécurité sociale; la circulaire ministérielle n° 22 S. S. du 27 janvier 1948 a, en effet, fixé d'une façon minutieuse les conditions d'agrément de tous les établissements de soins, y compris les cliniques médicales et chirurgicales. La procédure d'autorisation gouvernementale que nous réclamons a ainsi ses cadres déjà tracés, mais ils pourraient être rajeunis. Nous ferons, à ce propos, les remarques suivantes:

a) Les établissements polyvalents sont à rejeter formellement, car ils créent pour tous les malades des risques sérieux. Il doit être rigoureusement interdit aux cliniques chirurgicales de recevoir des malades médicaux; sinon, on pourra voir des contagieux voisiner avec des opérés et cela peut entraîner des catastrophes. En principe, il vaudrait même mieux que les cliniques chirurgicales et obstétricales ne fussent pas réunies; lorsqu'elles le sont, il faut exiger une séparation absolue des services dans des pavillons séparés et non pas seulement à des étages différents d'un même établissement;

b) Les petits établissements de soins sont à proscrire; ils sont peu rentables et ne peuvent disposer ni d'un outillage ni d'un personnel médical et soignant suffisant. La circulaire du 27 janvier 1948 prévoit un minimum de quinze lits; ce minimum nous paraît insuffisant et devrait être porté, sauf exception, à vingt-cinq ou trente lits, des établissements de cinquante ou soixante lits constituant un type optimum;

c) La circulaire du 27 janvier 1948 demande une installation de radiologie, *si possible*. Nous pensons qu'il faut être plus catégorique. A l'heure actuelle, une installation radiologique est absolument indispensable pour soigner correctement les malades chirurgicaux; elle devrait donc être exigée sans restrictions dans les cliniques de chirurgie.

Le Conseil économique a également envisagé le problème des laboratoires d'analyses. Il a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'exiger la présence d'un laboratoire dans les cliniques privées; les examens de laboratoires touchent à trop de disciplines, exigent des connaissances trop variées et, par suite, un personnel trop multiple pour que des établissements privés, qui seront toujours de moyenne importance, puissent les assurer dans de bonnes conditions. Seuls, les grands hôpitaux privés peuvent en posséder; mais il s'agit là, pratiquement, toujours d'organismes à but non lucratif et très proches, quant à leur fonctionnement, des hôpitaux publics.

Dans tous les cas, un recours doit être prévu auprès du ministère de la santé publique et de la population, en cas de refus d'autorisation d'ouverture.

II. — La coordination.

Ces suggestions, si elles sont retenues, donneront les garanties que les pouvoirs publics ont le droit et le devoir d'exiger pour autoriser l'ouverture d'un établissement de soins. Mais, à ce stade d'autorisation d'ouverture, se pose également le problème d'une certaine coordination entre le secteur privé et le secteur public.

Ce problème ne pourra être abordé que si l'on réalise d'abord une coordination à l'intérieur du secteur public, comme l'a demandé, avec divers projets de lois, l'avis voté le 13 novembre 1952 par le Conseil économique. A ce moment, il sera opportun de donner à l'organisme coordinateur projeté un droit de regard sur le secteur privé. Il n'est pas bon, en effet, que les établissements privés puissent se créer anarchiquement, sans connaître toujours suffisamment les besoins réels de la région et risquent d'aboutir alors à un suréquipement et à un gaspillage d'investissements qui auraient pu être évités. Dans quelques années, la ville de Saint-Lô risque de se voir en possession d'un magnifique hôpital, ayant coûté fort cher et d'une grande clinique chirurgicale privée; cet ensemble dépassera très probablement les besoins de la population. On trouverait certainement d'autres exemples analogues et il est certain qu'un effort doit être fait pour que l'ensemble « secteur public — secteur privé » réponde à tous les besoins sanitaires d'une région, mais sans les dépasser au point de créer des concurrences abusives, génératrices de mauvais rendements.

Les projets de création d'établissements privés nouveaux devraient donc être soumis à des commissions de coordination, la commission régionale, de préférence, de façon à éviter de laisser un trop grand rôle à des influences locales. Ces projets devront être étudiés en présence d'une représentation suffisante des établissements privés; l'avis de la commission devrait être ensuite communiqué au directeur départemental de la santé, à qui il appartient de donner l'autorisation de fonctionner. Nous ne pensons pas qu'il faille aller jusqu'à donner à la commission régionale le droit d'interdire la création d'établissements privés: une telle restriction à l'initiative individuelle ne peut appartenir qu'à un représentant des pouvoirs publics et pour des raisons sérieuses, mais il est normal que l'avis de la commission de coordination constitue un des éléments de sa décision.

On doit espérer, en outre, que la collaboration entre les représentants des deux secteurs créera un climat favorable, dans lequel les accords se feront le plus souvent sans difficultés. Les hôpitaux publics profiteront d'ailleurs également de cette collaboration, qui ne doit pas être à sens unique et qui leur évitera d'engager de grosses dépenses pour des besoins qui se trouveront, d'autre part, suffisamment satisfaits.

C'est ainsi que l'on pourrait, dès maintenant, prévoir des conventions permettant aux hôpitaux publics d'utiliser les centres de convalescence privés qui sont, en général, plus nombreux que les établissements correspondants du secteur public.

La centralisation, à la commission de coordination, des renseignements statistiques concernant les fonctions privées, comme les fonctions publiques, serait également très souhaitable.

III. — Le contrôle.

Il reste enfin à examiner la question du contrôle. Ce contrôle est organisé dans toutes les formations sanitaires pour lesquelles une autorisation préalable est nécessaire (établissements de tuberculeux, maisons d'enfants, établissements psychiatriques, etc.). Il est soumis, comme l'autorisation elle-même, à des règles variables suivant la nature de l'établissement et qui pourraient être, elles aussi, unifiées; mais, dans l'ensemble, il fonctionne de façon satisfaisante et, en tout cas, les contrôles nécessaires ont été prévus par le législateur. Par contre, pour les cliniques médicales et chirurgicales, qui peuvent actuellement s'ouvrir sans autorisation, le contrôle est tout à fait embryonnaire. Dans les établissements agréés par la sécurité sociale, les médecins conseil ont bien un droit de regard, mais qui s'exerce surtout sur un plan administratif. Ils ne sont pas chargés de relever les erreurs possibles de fonctionnement technique et, s'ils en remarquent, ils n'en peuvent faire état auprès de leurs caisses que d'une façon indirecte et officieuse, qui n'est pas toujours efficace.

Les pouvoirs publics sont encore moins bien armés. La loi du 15 octobre 1940 place bien, d'une façon générale, tous les établissements privés sous le contrôle du directeur de la santé, mais cette loi, quoique validée, n'est pas appliquée et, en fait, le contrôle des cliniques médicales et chirurgicales privées n'est pas organisé.

Il y a là une lacune, comme en matière d'autorisation et une lacune au moins aussi grave. Il est indispensable qu'un texte précis étende le contrôle aux cliniques médicales et chirurgicales et en fixe le mode d'exécution, contrôle qui devra s'appliquer dès maintenant aux cliniques existantes.

Cette mesure est si naturelle qu'elle ne rencontre aucune opposition de la part des représentants des établissements privés, pas plus que de la confédération des syndicats médicaux de France. Ce contrôle n'a d'ailleurs rien de vexatoire, s'il se place sur un plan technique impartial. Nous pensons qu'il devrait être confié, comme l'autorisation d'ouverture, au directeur départemental de la santé, ou à celui de la population, qui centralisaient ainsi entre leurs mains le contrôle de tous les établissements privés de la région.

Enfin, l'enquête générale conduite actuellement par les pouvoirs publics sur les besoins et les ressources sanitaires de la France devrait s'étendre à l'ensemble des établissements privés de soins et ne pas se borner au seul secteur public.

B. — LES PROBLEMES DE CONCURRENCE

Le problème de la concurrence entre le secteur privé et le secteur public est très complexe et ses solutions sont difficiles à dégager. Des deux côtés, en effet, il y a des arguments valables et qu'on ne peut pas actuellement méconnaître sans risquer de nuire aux malades eux-mêmes.

Il faut voir d'abord sur quel terrain porte cette concurrence. La question ne se pose pas pour les établissements psychiatriques, en raison de la pénurie actuelle de lits d'aliénés. Elle ne se pose pas non plus, et pour la même raison, pour les sanatoria et préventoria, mais si, grâce aux progrès de la thérapeutique et de la vaccination, la tuberculose cesse, dans quelques années, d'être une grande maladie sociale, il faudra probablement reconsidérer la question.

La médecine interne ne pose pas non plus de problèmes, car les malades plus ou moins aisés restent à domicile et n'ont pas encore pris l'habitude, en France, de se faire soigner en maison de santé, si bien que les services médicaux de nos hôpitaux en sont pas en danger; mais les mœurs peuvent changer et l'avenir nous réserve peut-être des difficultés sur ce point. En fait, ce sont surtout les cliniques chirurgicales et les maternités dont les hôpitaux publics considèrent avec une certaine anxiété le développement.

Les représentants de la fédération hospitalière ont tous insisté sur le fait que, en dehors des grandes villes de faculté, les services publics de chirurgie subissent une perte accrue de clientèle au profit de maisons de santé privées et cela surtout pour les opérations simples et relativement peu coûteuses, tandis que les interventions graves, nécessitant un appareillage dispendieux et, par suite, des investissements importants, restent à la charge des hôpitaux publics qui travaillent ainsi dans des conditions financières très défavorables et avec un coefficient d'occupation insuffisant.

Ce n'est évidemment pas là une règle absolue et il existe des cliniques privées outillées pour la chirurgie la plus difficile, mais c'est une tendance assez répandue, pour que les hôpitaux publics puissent s'en émouvoir.

Il est certain que, dans trop de cas, les services chirurgicaux des hôpitaux publics sont assez maigrement remplis et il en est de même des maternités. On trouverait probablement d'assez nombreux exemples analogues à celui de l'hôpital de Montmorency: cet hôpital de 100 lits a vu se construire, dans sa circonscription, 120 lits de cliniques privées, qui ont appauvri ses services de chirurgie et de maternité au point d'entraîner dans sa gestion un déficit évalué actuellement à 40 millions et de faire envisager sa transformation en hospice de vieillards.

Il est impossible d'esquiver ce problème, surtout à une époque où la médecine coûte fort cher et où un effort de planification et de rationalisation semble seul capable d'en alléger le fardeau. Il faut donc considérer avec soin les différents éléments de cette concurrence du secteur privé vis-à-vis du secteur public.

1° *La qualité des soins.*

Ici, l'avantage est nettement en faveur des hôpitaux publics, bien que les utilisateurs ne s'en rendent pas bien compte, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, les médecins des hôpitaux, recrutés aujourd'hui à peu près partout par concours, ont une qualité qui n'est pas discutable: les meilleurs praticiens d'une ville, ceux qui aiment le mieux leur métier, ont toujours pour ambition d'accéder à un service hospitalier et cela, non pas tant pour les avantages matériels qu'ils en retirent (avantages souvent moindres qu'on ne croit communément) que pour posséder un outil de travail dont les établissements privés ne fournissent pas l'équivalent.

L'existence, dans de nombreux hôpitaux publics, d'un service médical de garde assure aux opérés un élément de sécurité qui peut être inappréciable. Dans les cliniques privées, s'il y a un incident, il faut appeler le chirurgien en ville et, quelle que soit sa conscience, cela peut entraîner des retards ou des malentendus fâcheux. Seules, les maisons d'accouchement de plus de 30 lits doivent avoir un médecin et une sage-femme adjointe à demeure (décret du 21 mai 1940).

Le personnel infirmier est, dans l'ensemble, supérieur dans les hôpitaux publics. Le nombre des infirmières diplômées y est encore insuffisant et, même dans les hôpitaux des grandes villes de faculté, il y a, à ce point de vue, des progrès à faire. Mais, dans les maisons de santé privées, l'insuffisance du contrôle peut permettre d'utiliser un personnel dont les garanties de compétence ne sont pas toujours suffisantes.

Enfin, l'outillage, pour les moyens annexes de diagnostic (radiographie, laboratoire, analyses chimiques, etc.), est, dans les hôpitaux publics, toujours présent, à un degré plus ou moins important. Dans les cliniques privées, en dehors de la radiographie, il est ou rudimentaire ou tout à fait absent; l'obligation d'avoir recours à un praticien ou à un laboratoire de ville peut alors restreindre des examens, qui seraient pourtant utiles.

Il faut ajouter que les outillages extrêmement dispendieux que nécessitent certaines grandes chirurgies modernes dépassent les moyens de la plupart des cliniques privées et, sauf exception, ne peuvent guère être trouvés que dans les hôpitaux publics.

Nous devons indiquer, pour rester dans la vérité, que toute cette comparaison vise surtout les établissements privés à but lucratif. Les organismes désintéressés constituent souvent de véritables hôpitaux privés, qui n'ont pas grand chose à envier aux hôpitaux publics. L'enseignement et la recherche y sont certes moins actifs, mais la qualité des soins y est, dans l'ensemble, aussi bonne.

2° *La qualité de l'hébergement.*

Ici, la situation se retourne et l'avantage passe, sans conteste, du côté du secteur privé. Les maisons de santé ont presque uniquement des chambres isolées à un lit; quelques-unes sont de 2 à 4 lits, mais la salle commune y est inconnue. Le malade se sent ainsi chez lui; le service lui paraît individuel: l'alimentation — dont la qualité n'est généralement pas supérieure à celle des hôpitaux publics — lui est apportée personnellement et il peut discuter son menu. Il peut recevoir sa famille ou ses amis, à un moment quelconque de la journée. L'hôpital public, au contraire, avec ses salles communes, sa promiscuité, la discipline collective qui résulte obligatoirement de ce système d'hospitalisation donne toujours, quoi qu'on fasse, l'impression d'une caserne, et, aux souffrances de la maladie, s'ajoute le sentiment, si pénible pour beaucoup d'êtres humains, d'avoir à abdiquer sa personnalité.

Cet élément nous paraît essentiel dans le bilan que nous tentons d'établir. Le malade peut n'être pas sensible à la qualité des soins, problème qu'il n'est pas apte à juger et

qui passe au-dessus de sa tête, mais l'organisation matérielle le touche à chaque heure de la journée et il est bien excusable d'y attribuer plus de valeur. Tant que nos hôpitaux publics resteront ce qu'ils sont, tant que la comparaison, sur le plan matériel, leur sera aussi désavantageuse, on verra le malade faire de gros sacrifices, « se saigner aux quatre veines » comme disait le représentant de la F. N. O. S. S., pour obtenir la privauté et le respect de son individualité que lui assurent les cliniques privées. Qu'il ait souvent tort, du point de vue de sa santé, cela est probable, mais l'élément psychologique est ici le plus fort et on ne luttera contre lui qu'en modifiant profondément la vieille structure de nos hôpitaux, qui doivent absolument perdre le caractère de maisons d'indigents.

On voit comme ce problème est grave. La transformation des hôpitaux publics est une œuvre considérable, par le temps et les crédits qu'elle nécessite. Elle est commencée et l'on pourrait citer quelques belles réalisations. Mais on est encore loin de compte et, pendant ce temps, l'amélioration du niveau de vie, l'aide apportée par la sécurité sociale ou les mutualités permettent à un nombre croissant de personnes de faire les sacrifices financiers auxquels ils préfèrent se résigner, pour bénéficier des avantages matériels du secteur privé.

Un exemple comme celui de l'hôpital Foch à Suresnes montre à quel point une grande formation hospitalière semi-publique fait recette, dès qu'elle offre à ses malades et à ses opérés des conditions d'hébergement dont l'évolution des mœurs fait de plus en plus une impérieuse nécessité. Il montre aussi que des temps difficiles attendent les hôpitaux publics, tant qu'ils n'auront pas réalisé les transformations nécessaires. C'est une dure vérité, mais c'est une vérité et il faut se mettre à l'œuvre.

3° *Les prix.*

Il faut ici préciser un certain nombre de faits, pour dissiper certaines interprétations erronées. On entend souvent dire que les prix de journées des cliniques privées sont inférieurs à ceux des hôpitaux publics, mais ce n'est là qu'une apparence. Il est vrai que le prix de la journée, dans l'assistance publique à Paris, atteint presque 3.400 F, alors qu'on trouve, dans de bonnes cliniques, des chambres isolées pour des prix qui n'atteignent pas 2.500 F. Mais le prix des hôpitaux publics est un « tout compris »; dans les établissements privés, ce n'est qu'un prix d'hébergement, auquel il faut ajouter l'usage de la salle d'opération, certains soins, les médicaments, les examens de laboratoire et, pour les séjours de faible durée, ces additions peuvent doubler le prix d'hébergement. Il faut ajouter à cela les honoraires du chirurgien qui, dans bien des cas, sont incomplètement couverts par la sécurité sociale.

Pour établir des comparaisons valables, il faut distinguer d'abord entre les établissements à but lucratif et les établissements à activité désintéressée. Ces derniers ont presque toujours un prix réel inférieur à celui des hôpitaux publics; cela tient à des raisons multiples, dont il suffit d'indiquer les principales: ces établissements, souvent confessionnels, ont des dépenses de personnel habituellement moindres; l'enseignement et la recherche n'y jouent qu'un rôle très réduit; leur clientèle, en général plus aisée, y fait de moins longs séjours; ils n'ont enfin aucune des charges annexes qui pèsent sur les hôpitaux publics, surtout dans les grandes villes. Tout cela se traduit par un prix de revient habituellement plus bas. Par ailleurs, ces hôpitaux, en raison même de leur caractère désintéressé, sont forcément en nombre assez limité et on peut les considérer plus comme des camarades de travail des hôpitaux publics, que comme des concurrents; le passage de l'un à l'autre n'est d'ailleurs pas exceptionnel; l'hôpital Foch a d'abord été un établissement privé, destiné aux classes moyennes et l'hôpital Rothschild doit bientôt perdre son caractère privé, pour être repris par l'assistance publique de Paris. Il n'y a donc pas, à ce niveau, de véritables problèmes et les régions comme l'Alsace, où les hôpitaux privés sont au moins aussi nombreux que les hôpitaux publics, ont un rendement sanitaire tout à fait satisfaisant.

Pour les établissements à but lucratif, une nouvelle distinction est à faire, suivant qu'il s'agit de cliniques conventionnées ou de cliniques libres.

Dans les cliniques conventionnées, tous les tarifs sont fixés par un accord passé avec la sécurité sociale, qui comprend l'hébergement, les soins, l'usage de la salle d'opération, les honoraires du chirurgien ou de l'accoucheur. Ces conditions sont très avantageuses pour le malade, qui est couvert de ses dépenses aussi complètement qu'à l'hôpital, à condition que les honoraires réels, qui sont théoriquement libres, ne dépassent pas le tarif de remboursement; d'après les renseignements qui nous ont été fournis, ceci aurait lieu dans un grand nombre de cas et, pour un sacrifice égal, le malade trouve un confort supérieur et des conditions de vie plus agréables. Il n'est donc pas étonnant que ces cliniques conventionnées exercent sur lui un puissant attrait. Si les maternités sont, dans les hôpitaux publics, les formations les plus désertées, cela tient très certainement à ce que le processus de la « convention » a touché d'abord les maternités privées. Mais le mouvement gagne aussi les cliniques chirurgicales, surtout dans certaines régions comme l'Ouest de la France et il faut prévoir que cette extension amènera là les mêmes résultats que pour les maternités.

Pour la sécurité sociale, le résultat n'est pas nécessairement aussi avantageux. Elle a, tout d'abord, à payer des honoraires médicaux sensiblement plus élevés, puisqu'elle applique là les honoraires de ville, tandis qu'à l'hôpital, les médecins, chirurgiens et accoucheurs ne reçoivent qu'une fraction de ces honoraires qui vont, suivant la qualité de l'hôpital, de 20 à 40 p. 100 et qui est en moyenne d'un tiers. Cette disparité des honoraires a été vigoureusement soulignée par les représentants de la fédération hospitalière qui y voient une cause très importante du déplacement des malades (surtout chirurgicaux et obstétricaux) vers les cliniques privées; ils pensent en effet que le chirurgien ou l'accoucheur qui ont un intérêt évident à opérer dans les maisons privées, où ils toucheront l'intégralité de leurs honoraires, dirigent autant qu'ils le peuvent leurs malades dans ces cliniques et au détriment de l'hôpital; à celui-ci, ils ne réserveront que les malades sans ressources où les interventions très importantes qui dépasseraient les possibilités de leurs cliniques privées. Il ne faut peut-être pas exagérer l'importance de ce facteur de gonflement des cliniques privées, mais il y a tout de même là, certainement, pour les hôpitaux publics, un danger dont il faut tenir compte.

Dans les cliniques conventionnées, l'intérêt du médecin coïncide, en effet, avec celui du malade qui, du fait de la convention, ne paye, en général, pas plus cher qu'à l'hôpital, pour un hébergement supérieur et la sécurité sociale, malgré des honoraires plus élevés, n'a pas toujours une facture plus forte que dans les hôpitaux publics et paye même parfois moins, en raison surtout de la durée moindre des séjours et de la gravité moindre des interventions. On conçoit ainsi que, partout où elles se développent, ces cliniques conventionnées attirent les malades au détriment des hôpitaux publics, dont elles peuvent finir par désorganiser le fonctionnement. Cette concurrence peut, d'ailleurs, être considérée comme légitime, à condition d'être averti d'un danger. Les cliniques conventionnées se proposent, en effet, d'offrir un confort et des conditions générales d'hébergement supérieures à ceux de l'hôpital et pour le même prix. Il y a là une tentation de faire, par ailleurs, des économies, soit sur la qualité des soins, soit sur la valeur du personnel médical, soit sur la valeur et le salaire du personnel infirmier.

Les insuffisances risquent donc de se rencontrer beaucoup plus dans les établissements conventionnés que dans les grandes cliniques libres. Un contrôle sérieux de l'agrément et du fonctionnement sera donc ici particulièrement nécessaire.

Dans les cliniques libres, la situation est inverse, en ce sens que la sécurité sociale y limite ses dépenses, tandis que le plus gros du fardeau repose sur l'assuré. En effet, quand il n'y a pas de convention, la sécurité sociale rembourse l'hébergement et les soins selon un tarif d'autorité qui ne peut pas dépasser les prix de l'hôpital le plus proche et elle rembourse les honoraires suivant le tarif officiel de ville, comme dans les cliniques conventionnées. Or, les sommes réclamées au malade par la clinique et par le chirurgien sont, dans la grande majorité des cas, nettement supérieures. La part restant à la charge de l'assuré peut alors être considérable, malgré la taxation des prix prévue par l'ordonnance du 30 juin 1945 et le but d'un système d'assurances contre la maladie n'est pas atteint.

Par contre, du fait même de cette charge, les malades peu fortunés hésiteront à se faire soigner en clinique privée et la concurrence que font à l'hôpital public ces cliniques libres est moins pressante que celle des cliniques conventionnées. Il faut tenir compte, toutefois, pour les cliniques libres, des sacrifices que les malades acceptent de s'imposer, pour éviter la promiscuité des hôpitaux publics; il faut tenir compte aussi de la pression du chirurgien ou de l'accoucheur en faveur de son établissement. Ces deux facteurs jouent dans le même sens et contre l'hôpital public.

Il y a, enfin, à considérer un dernier problème commun aux cliniques libres et conventionnées: c'est le problème du plafond pour les soins et médicaments. Ce plafond constitue une sauvegarde pour la sécurité sociale contre l'abus des prescriptions, mais il constitue aussi un danger pour le malade; il freine, en effet, l'emploi des médicaments modernes très actifs

et très coûteux, comme les antibiotiques, certaines hormones ou certaines vitamines; on se trouve alors en présence du dilemne suivant: ou bien laisser la charge au malade et cette charge peut dépasser ses ressources, ou bien ne pas employer un traitement utile ou nécessaire mais qui ne sera pas remboursé. Les deux termes de ce dilemme nous paraissent inacceptables, l'un et l'autre. Il faut donc prévoir une réforme de ce système du plafond. Le plus simple serait d'autoriser la sécurité sociale à rembourser, au delà de ce plafond, certains médicaments coûteux, en lui laissant un droit de regard par l'intermédiaire des médecins conseils, non sur l'utilisation, qui relève de la liberté de prescription, mais sur le remboursement.

4° *Les remèdes.*

Quels remèdes peut-on apporter à la concurrence entre hôpitaux publics et formations privées, sinon pour la supprimer, car elle a un côté stimulant utile, mais du moins pour l'assouplir ?

Nous avons dit que deux éléments essentiels étaient à l'origine de cette concurrence: l'un — le plus important — vient des malades qui, souvent, se détournent des conditions de vie que leur fait l'hôpital public; l'autre vient des médecins, qui sont tentés de diriger leurs malades vers les établissements privés, où leurs honoraires sont plus importants.

Le premier problème comporte une solution évidente: il faut mettre nos hôpitaux publics au niveau des mœurs et des besoins modernes; l'ère des grandes salles communes est révolue et il nous faut rattraper le retard que nous avons sur la plupart des pays étrangers, où les chambres individuelles et les chambres à petit nombre de lits sont devenues la règle. Il faut aussi remplacer les hôpitaux outrageusement vétustes, que l'on voit encore dans certaines villes de province. De telles mesures retiendraient certainement à l'hôpital toute une clientèle qui n'aurait plus de raison de s'imposer les sacrifices financiers que représente le plus souvent un séjour en maison de santé privée. Mais, pour atteindre ce résultat, un très gros effort est nécessaire et il faut souhaiter que la commission hospitalière, qui fonctionne dans le cadre du nouveau plan d'équipement et de modernisation, arrive à fixer les conditions de cet effort et à le mener à bien.

Le second problème est beaucoup plus complexe. Les représentants de la fédération hospitalière nous ont apporté leur remède; ils proposent d'égaliser les honoraires payés par la sécurité sociale à l'hôpital et dans les cliniques privées; une telle mesure, d'après eux, arrêterait l'exode qui, dans les services de chirurgie et les maternités, se fait des établissements publics vers les établissements privés.

Mais les choses ne sont pas si simples. On ne pourrait évidemment pas ramener les honoraires privés au taux des honoraires publics: les premiers, en effet, constituent des honoraires minimums reconnus équitables par la sécurité sociale, tandis que les seconds représentent un sacrifice accepté par le corps médical, au profit de l'hôpital public et de lui seul.

Il faudrait donc hausser les honoraires publics, pour les égaliser aux honoraires privés. La mesure peut paraître séduisante, puisque opérer à l'hôpital, ou en clinique représente, pour le chirurgien, le même travail, le même temps passé et la même responsabilité; on peut donc être tenté d'appliquer ici la formule « à travail égal, salaire égal ». Mais cette égalisation ne tiendrait pas compte de divers facteurs, le matériel mis par l'hôpital à la disposition de l'opérateur, l'aide que lui apporte l'ensemble de l'organisation hospitalière, le nombre habituellement supérieur d'interventions pratiquées. Et surtout, dans la situation difficile où se trouve actuellement la sécurité sociale, il ne paraît pas indiqué de la charger d'un nouveau fardeau financier, qui serait assez lourd. Le corps médical hospitalier a, d'ailleurs, un sens civique assez développé et un attachement suffisant aux hôpitaux publics pour ne pas placer une telle égalisation au nombre de ses revendications actuelles. Il faut lui en savoir d'autant plus gré qu'il ne touche pas d'honoraires pour les malades de l'assistance médicale gratuite, qui représente environ le quart de la clientèle hospitalière.

En soi, cette situation est anormale; elle correspond à une période de transition dans l'évolution hospitalière et à des difficultés qu'on veut espérer provisoires dans les finances publiques et celles de la sécurité sociale. Mais plus les hôpitaux se moderniseront, plus ils perdront leur caractère charitable; plus l'égalisation des honoraires apparaîtra comme normale et c'est dans ce sens qu'il faut souhaiter voir évoluer les choses.

Mais c'est surtout par ses progrès que l'hôpital public luttera contre les établissements privés et non par des mesures autoritaires restreignant l'activité de ceux-ci. La modernisation de nos hôpitaux, la meilleure organisation de leur travail; voilà le premier but à poursuivre et, à ce point de vue, dans l'optique de la concurrence des établissements privés, une étude particulière doit être faite du travail hospitalier chirurgical à plein temps, qui, supprimant au chirurgien toute activité privée, supprime du même coup la tentation qu'il peut avoir de diriger les malades vers une clinique où ses honoraires seront plus élevés.

Ce système du plein temps peut se concevoir sous trois modalités différentes, qu'il faut examiner successivement:

1° Le plein temps pur et simple, dans lequel le chirurgien ne soigne que les malades entrés administrativement à l'hôpital;

2° Le service ouvert, dans lequel le chirurgien à plein temps peut recevoir à l'hôpital, dans des installations séparées, des malades privés, avec lesquels il fixe librement ses honoraires;

3° La clinique ouverte, qui comporte, dans l'enceinte de l'hôpital, une véritable clinique privée, ouverte, cette fois, non pas au seul chirurgien de l'hôpital, mais à tous les chirurgiens.

1° *Le plein temps pur et simple* est, à première vue, une solution satisfaisante et celle qui dérange le moins l'organisation actuelle de nos hôpitaux. Elle comporte cependant plusieurs difficultés.

La plus importante a trait à la rémunération du chirurgien. Qu'on l'approuve ou qu'on le regrette, le chirurgien capable et réputé gagne très largement sa vie et il ne viendra pas à l'hôpital, si on le rétribue trop maigrement. On ne peut pas à la fois avoir à l'hôpital le meilleur chirurgien de la ville (ce qui est souhaitable) et le payer peu.

Une rémunération insuffisante livrera fatalement les hôpitaux publics à des chirurgiens de seconde zone, si on leur enlève en même temps toute possibilité de clientèle privée. Mais comment établir cette rémunération suffisante ? Les honoraires à l'acte exposent au risque de voir les services plein-temps rechercher avant tout le rendement, par une sorte de travail aux pièces, qui est contraire à l'esprit d'une bonne chirurgie; ce risque est accru par la médiocrité des honoraires hospitaliers, qui ne deviennent vraiment profitables que pour un grand nombre d'interventions.

Si on envisage le plein-temps avec *rémunération à l'acte*, il faudrait donc — mais dans ce cas seulement — rapprocher les honoraires hospitaliers des honoraires de ville payés en cliniques privées. La sécurité sociale peut déjà, dans ce cas, les porter au taux de 50 p. 100 et l'on pourrait prévoir une élévation de ce plafond à 75 p. 100, par exemple et même à 100 p. 100, en première catégorie. Dans ces conditions, le risque de ce système ne paraît pas aussi grand que certains le pensent, d'autant plus qu'il sera toujours freiné par la conscience professionnelle des chirurgiens hospitaliers.

La rémunération forfaitaire, sous forme d'un traitement fixe, n'expose pas à ces dangers, mais il faut bien savoir que ce système n'est possible, en fait, que si on est décidé à admettre des traitements qui, par rapport aux échelles actuelles, apparaîtront comme considérables. Sinon, on verra les meilleurs chirurgiens déserter les hôpitaux. Ce sera là, dans la pratique, une difficulté majeure.

Dans tous les cas, en outre, le plein-temps pur et simple a pour résultat d'empêcher la partie de la population qui ne fréquente pas l'hôpital de s'adresser à un chirurgien, qui sera habituellement le meilleur. Il y a là quelque chose qui nous paraît abusif.

2° *Le système du service ouvert* échappe à ces difficultés. Dans ce système, le chirurgien peut se contenter d'un traitement ou d'honoraires modérés, puisqu'il complétera ses ressources par un secteur hospitalier privé où des malades fortunés payeront des honoraires libres. L'hôpital peut y trouver également son compte, puisqu'il bénéficiera de prix de journée plus élevés et qu'il pourra facturer l'usage de la salle d'opération, de la radiographie, des laboratoires, etc., que les malades fortunés contribueront ainsi à amortir. Ce système fonctionne dans divers pays comme l'Allemagne ou la Suisse; nous l'avons conservé, en 1919, à Strasbourg, où il a donné toute satisfaction. C'est, en outre, le seul système possible dans les petites villes, où il n'y a qu'un chirurgien et où la densité et les ressources de la population ne rendent pas possible la construction d'une clinique privée.

Ce système soulève toutefois des critiques, de la part des organismes de sécurité sociale et des syndicats médicaux. Les premiers admettent difficilement que le chirurgien puisse bénéficier, pour une clientèle libre, de toute une installation que l'hôpital met gratuitement à sa disposition. Les seconds, pour la même raison, craignent de voir assurer au chirurgien hospi-

talier une sorte de monopole déloyal, au détriment des autres chirurgiens de la ville placés dans une situation concurrentielle défavorable. Mais cet avantage accordé au chirurgien hospitalier est largement compensé par le sacrifice qu'il consent en opérant les clients de l'hôpital — qui seront toujours les plus nombreux — a des honoraires réduits. S'il est débiteur de l'hôpital sur un point, il est créancier sur l'autre et, au total, l'équité n'est pas blessée. Ceci naturellement à la condition qu'on n'étende pas aux services ouverts les relèvements d'honoraires que le plein temps pur et simple rendra, le plus souvent, nécessaires et qu'on limite les services ouverts aux cas où le chirurgien travaille à plein-temps.

Le nombre des lits privés, par rapport aux lits de l'hôpital variera, suivant les cas, en fonction des données démographiques; il pourra être fixé par la commission hospitalière départementale. Un plafond général, qui ne serait jamais dépassé, pourra en outre être prévu.

Au total, le service ouvert a paru à la majorité du Conseil économique un système extrêmement intéressant. L'organisation matérielle de la plupart de nos hôpitaux le rend malheureusement presque toujours inapplicable, à l'heure actuelle. Mais, dans les plans d'aménagements ou de construction d'hôpitaux publics actuellement à l'étude, il serait nécessaire de réserver la possibilité de faire fonctionner des services ouverts qui permettent à ces hôpitaux rénovés de lutter dans de bonnes conditions contre la concurrence des établissements privés.

3° *La clinique ouverte* diffère du service ouvert, en ce sens que tous les chirurgiens de la localité peuvent y opérer. C'est donc une véritable maison de santé privée, installée à l'intérieur de l'hôpital et gérée par lui. Ce système répond à l'objection que font aux services ouverts les syndicats médicaux: il n'y a plus de monopole au profit du chirurgien de l'hôpital, car tous ses confrères bénéficient de l'installation hospitalière; ils sont même les principaux bénéficiaires de l'opération, puisqu'ils ne donnent rien en échange, n'ayant pas, comme le chirurgien hospitalier, une activité publique à honoraires réduits et l'objection morale retrouve, à leur égard, sa valeur. Par contre, ce système freine d'une façon efficace l'ouverture de cliniques privées, à laquelle les chirurgiens n'auront plus d'intérêt dans de très nombreux cas et ce résultat pratique mérite d'être considéré. Les cliniques ouvertes se heurtent toutefois à une vive hostilité de la part des dirigeants de la F. N. O. S. S. Outre l'argument moral invoqué plus haut, ils craignent de voir l'entente directe pratiquée à la clinique s'étendre peu à peu, par contagion, à l'hôpital public; il y aurait eu certains abus dans des hôpitaux à cliniques ouvertes, où des médecins ou chirurgiens auraient pris l'habitude d'exiger des malades publics des honoraires libres et payés directement, au mépris des lois qui régissent la situation des assurés sociaux à l'hôpital. Ces abus ne sont pas admissibles et doivent être condamnés sans aucune restriction, mais ils constituent des faits isolés, qu'il est facile de réprimer, qui l'ont été, en effet, et qui ne suffisent pas, à eux seuls, à faire condamner le système.

Les dirigeants de la F. N. O. S. S. lui reprochent également de fonctionner souvent au détriment de l'hôpital, la clinique ouverte pouvant profiter gratuitement de divers avantages, dont l'hôpital conserve la charge. Une partie des crédits ouverts à l'hôpital en faveur des pauvres ou des assurés sociaux bénéficieraient ainsi directement aux clients fortunés, pour lesquels ils ne sont pas faits.

Ce danger nous paraît plus théorique que réel; il résulte, en effet, d'une enquête tout récemment effectuée par le ministère de la santé publique que, à défaut d'une comptabilité entièrement séparée, qui est exceptionnelle, la plupart des directeurs d'hôpitaux tiennent des relevés de gestion qui permettent d'établir de façon suffisante le prix de revient et l'incidence du fonctionnement de la clinique ouverte sur le prix de journée de l'hôpital. Dans l'immense majorité des cas, l'application à la clinique ouverte du prix de la première catégorie hospitalière couvre les dépenses réelles et ne charge pas le prix de journée de l'hôpital.

Il y a naturellement toujours des abus possibles, mais l'application du plan comptable et un contrôle sérieux devraient les réduire à peu de choses. La clinique ouverte pourrait, au contraire, rapporter à l'hôpital, par un rendement et, par suite, un amortissement meilleur des diverses installations hospitalières, mais il faut alors exiger qu'il n'y ait, pour l'ensemble hôpital-clinique, qu'un seul équipement technique; la clinique ne doit avoir ni bloc opératoire, ni radiologie, ni services techniques, accessoires distincts, sous peine d'entraîner le gaspillage d'investissements que l'on veut justement éviter.

La clinique ouverte reste cependant un système bâtard, à plusieurs points de vue. Tout d'abord, le chirurgien hospitalier acceptera plus difficilement peut-être les servitudes du plein temps, si l'hôpital offre les mêmes facilités de clientèle privée à tous les chirurgiens de la ville sans rien leur demander en échange et ce plein temps hospitalier est pourtant une condition nécessaire à l'ouverture d'une clinique ouverte. En second lieu, l'existence d'une clinique ouverte risque de freiner la modernisation de l'hôpital, en particulier pour les deuxième et première catégories, alors que l'hôpital toutes classes est le but vers lequel on doit tendre.

Enfin, la clinique ouverte devant accepter tous les chirurgiens, n'a pas de contrôle sur leur valeur professionnelle. Le chirurgien titulaire de l'hôpital est nommé au concours et cela représente une garantie sérieuse surtout si, comme le demande, à juste titre, la confédération des syndicats médicaux, on exige de lui la qualification de chirurgien qui, étant de date récente, n'est généralement pas prévue dans les règlements actuels de ces concours. Mais les autres chirurgiens qui fréquenteront la clinique ouverte n'offrent pas tous nécessairement les mêmes garanties et des insuffisances professionnelles éventuelles, qu'il sera extrêmement difficile de sanctionner, rejailliront, malgré tout, dans une certaine mesure, sur l'hôpital lui-même et pourront engager la responsabilité de la commission administrative. Il faudrait, en tout cas, exiger la qualification, pour tous les praticiens autorisés à exercer dans une clinique ouverte.

La clinique ouverte a donc plus d'inconvénients que les autres systèmes, mais elle est parfois une nécessité et le seul moyen pratique d'arrêter la désertion des services chirurgicaux et obstétricaux des hôpitaux publics. Elle constitue alors une sorte d'abcès de fixation, qu'on ne doit ni généraliser, ni proscrire. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle arrivent les docteurs Bapt et Robin, inspecteurs divisionnaires de la santé, dans le rapport qu'ils viennent d'adresser à ce sujet au ministère de la santé publique. Ils pensent toutefois — et nous partageons entièrement leur avis — que, s'il faut accepter les cliniques ouvertes, on doit les soumettre à des conditions de fonctionnement strictes et impératives; une réglementation existe déjà, d'ailleurs, mais elle est trop souvent méconnue ou mal appliquée et on doit en exiger l'application. Parmi ces conditions nécessaires, nous retiendrons particulièrement les suivantes:

1. Autorisation donnée par le ministre de la santé publique sur la demande de la commission administrative, après avis du syndicat médical, du conseil de l'ordre, du directeur départemental de la santé et de la population et du préfet. La commission de coordination, quand elle existera, devra également donner son avis.

2. L'hôpital devra posséder un nombre de lits suffisant aux besoins normaux de la population et de bonnes conditions d'hébergement.

3. Les installations techniques devront être communes.

4. Le malade devra être exactement renseigné sur les dépenses diverses qu'il aura à subir et signer une demande indiquant que c'est en toute connaissance de cause qu'il désire entrer à la clinique ouverte.

5. La clinique ouverte sera réservée aux centres de petite ou moyenne importance. Dans les grands centres, la solution du plein temps, avec service ouvert, est de beaucoup préférable.

Au total, les divers systèmes permettant le travail à plein temps à l'hôpital ont tous leurs avantages et leurs inconvénients et ils sont encore trop peu appliqués pour qu'on puisse porter à leur égard un jugement définitif. Aussi ne doit-on, à l'heure actuelle, en imposer ou en interdire aucun. Nous sommes encore, dans ce domaine, dans la période expérimentale et il est bon de laisser s'établir des expériences multiples, selon les possibilités des divers hôpitaux et avec les contrôles nécessaires. Plus tard, lorsqu'on aura des éléments de comparaison plus nombreux, on pourra juger si la médecine à plein temps à l'hôpital est une solution satisfaisante et à laquelle de ses modalités il faut donner la préférence. En tout cas, on doit, pour le moment, encourager les commissions administratives à tenter ces expériences et en faciliter les moyens.

Sans prendre encore définitivement parti, on peut cependant dire que les meilleures solutions paraissent être:

1° Le service ouvert, avec travail hospitalier à temps plein;

2° Le temps plein pur et simple, avec rémunération à l'acte et remboursement des honoraires par la sécurité sociale à un taux proche de celui des cliniques privées ou égal à lui — ou avec rémunération forfaitaire, à condition qu'elle soit suffisante.

On peut résumer cette longue discussion dans les quelques propositions suivantes:

1° Les procédures d'autorisation et de contrôle des établissements privés sont très variables, d'un cas à un autre et gagneraient à être unifiées. D'autre part, sauf à Paris et dans quelques communes proches, elles ne s'appliquent pas aux maisons de santé médicales et chirurgicales. Cette lacune doit être comblée;

2° Il n'existe aucune coordination entre le secteur public et le secteur privé;

3° La concurrence des établissements privés vis-à-vis des établissements publics joue surtout pour les services de chirurgie et les maternités. Elle crée, dans certains cas, aux hôpitaux publics, une situation difficile. Elle tient à deux causes essentielles:

a) En premier lieu, les conditions d'hébergement. L'hôpital public a suivi de trop loin, en cette matière, la marche des besoins modernes; il est mal adapté à ces besoins et, malgré la supériorité habituelle des soins, il est trop souvent délaissé au profit d'établissements privés, où le confort et le besoin de privauté sont mieux satisfaits;

b) En second lieu, l'intérêt qu'ont les chirurgiens et accoucheurs à diriger leurs malades de préférence vers les cliniques privées où les honoraires des malades fortunés sont libres et où ceux des assurés sociaux sont remboursés à un tarif en moyenne trois fois plus élevé qu'à l'hôpital.

Cette situation appelle certains remèdes, mais qui doivent tenir compte de deux ordres de considérations:

1° L'importance du secteur privé dans la lutte contre la maladie, l'équipement privé représentant environ les deux tiers de l'équipement public. La valeur incontestable de beaucoup de ces établissements. L'intérêt qu'il y a à assurer les contrôles et les liaisons nécessaires sans détruire l'initiative privée et sans absorber le secteur privé dans le secteur public; une telle assimilation ne nous paraîtrait, à l'heure actuelle, ni possible, ni souhaitable;

2° La nécessité d'un gros effort du secteur public. Ce n'est pas par des mesures de contrainte qu'on luttera contre la concurrence des établissements privés. En cette matière, l'hôpital public doit surtout compter sur lui-même: il lui faut améliorer ses conditions d'hébergement pour retenir les malades et organiser le travail médical, de façon à diminuer ou à supprimer, pour les médecins, chirurgiens et spécialistes hospitaliers, la tentation de diriger les malades vers les établissements privés. Cette organisation nouvelle permettra, en outre, de réduire ou même de supprimer la disparité qui existe actuellement entre les remboursements d'honoraires par la sécurité sociale. A défaut d'un tel effort, les difficultés actuelles risquent fort de se perpétuer.

C'est dans cet esprit que le Conseil économique a adopté la résolution suivante:

2° résolution formulée par le Conseil économique, dans sa séance du 10 juin 1953.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 28 octobre 1952, par laquelle il s'est saisi de l'étude sur l'agrément, la coordination et le fonctionnement des hôpitaux et cliniques privés.

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de la commission des affaires sociales, par M. le docteur Etienne May,

Considérant que les établissements de soins privés prennent une part très importante à la lutte contre la maladie,

Considérant qu'il faut maintenir en cette matière la liberté de l'initiative privée,

Considérant que les pouvoirs publics ont toutefois le droit, et même le devoir, d'exercer un contrôle qui garantisse la valeur technique des soins dispensés,

Considérant que l'absence de toute coordination entre le secteur privé et le secteur public peut conduire à des suréquipements et à une mauvaise utilisation des fonds investis,

Considérant que la concurrence des établissements privés met souvent dans une posture difficile les services de chirurgie et les maternités des hôpitaux publics,

Considérant que cette situation tient, à la fois, à l'insuffisance de l'hébergement dans beaucoup d'hôpitaux publics et à la disparité des honoraires remboursés par la sécurité sociale en clinique et à l'hôpital,

Emet l'avis (1):

Qu'il y a lieu de recommander les dispositions suivantes:

1° Les cliniques médicales et chirurgicales doivent être, comme les autres établissements privés, soumises à une autorisation préalable. Cette autorisation sera délivrée par le directeur départemental de la santé. Elle devra être subordonnée à des normes définies par les lois et règlements (2);

2° Il y a lieu d'unifier les procédures d'autorisation actuellement existantes et de les confier, dans la plupart des cas, au directeur départemental de la santé ou à celui de la population, dans les conditions et sous les garanties énoncées au paragraphe 1°;

3° Le directeur départemental de la santé ou de la population devra prendre l'avis de la commission régionale hospitalière, lorsque celle-ci fonctionnera; cet avis sera donné après une étude faite en présence d'une représentation suffisante des établissements privés (3);

4° Il prendra également l'avis du conseil départemental de l'Ordre sur la valeur morale et professionnelle du corps médical intéressé à la création sollicitée (4);

5° Des textes précis doivent permettre le contrôle des cliniques médicales et chirurgicales. Ce contrôle sera confié au directeur départemental de la santé;

6° Un gros effort doit être fait pour adapter les hôpitaux publics aux besoins modernes, par la suppression des grandes salles communes et la création de chambres individuelles ou à très petit nombre de lits (5);

7° L'égalisation des honoraires remboursés par la sécurité sociale en clinique et à l'hôpital fortifierait la position des hôpitaux publics, mais une telle mesure ne paraît possible actuellement que dans le cadre du travail à plein temps à l'hôpital. Il faut donc favoriser toutes les expériences de ce travail à plein temps;

8° Dès maintenant, les modalités les plus favorables paraissent être:

a) Le service ouvert, avec une limitation du nombre des lits privés;

b) Le plein temps pur et simple, avec rémunération à l'acte et remboursement des honoraires à un taux plus élevé, pouvant égaler celui des cliniques privées ou avec rémunération forfaitaire suffisante pour ne pas détourner de l'hôpital les meilleurs praticiens.

9° Les autres modalités ne doivent pourtant pas être proscrites. Toutefois, le système de la clinique ouverte, qui peut être la seule modalité capable de répondre aux désirs de nombreux malades quand l'initiative privée est insuffisante, nécessite une réglementation précise et sérieusement appliquée.

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 135 voix contre 5 et 7 abstentions (voir annexe n° 3).

(2) Cette phrase a été ajoutée, à la suite du vote à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'Union nationale des associations familiales.

(3) Un amendement, présenté au nom de l'Union nationale des associations familiales, a été rejeté au scrutin public par 119 voix contre 12 et 18 abstentions (voir annexe scrutin n° 2).

Cet amendement tendait à substituer au paragraphe 3° du dispositif le texte suivant:

« Le directeur départemental de la santé ou de la population devra prendre l'avis de la commission régionale hospitalière, lorsque celle-ci fonctionnera; cet avis sera établi avec la collaboration d'une représentation suffisante des établissements privés. »

(4) Un amendement présenté par le groupe des classes moyennes et des travailleurs intellectuels a été rejeté à main levée; cet amendement tendait à supprimer le paragraphe n° 4.

(5) Un amendement présenté par le groupe de l'Union nationale des associations familiales a été rejeté au scrutin public par 117 voix contre 12 et 3 abstentions (voir annexe scrutin n° 1). Cet amendement tendait à supprimer les paragraphes 6, 7 et 8.

ANNEXES

Scrutins publics relatifs aux cliniques privées.

SCRUTIN N° 1

Présenté par le groupe des associations familiales, tendant à la disjonction des alinéas 6°, 7°, 8° et 9° du projet d'avis présenté par M. May.

Nombre de votants..... 132
Ont voté pour..... 12
Ont voté contre..... 117
Se sont abstenus..... 3

Le conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (12).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des travailleurs. — C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Ont voté contre (117).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Taix, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espèret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Graëve, Jourdain, Monthé, Sar, Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (3).

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — M. Gingembre.

Groupe de l'Union française. — MM. Bouruet-Aubertot, Poilay.

SCRUTIN N° 2

Présenté par le groupe des associations familiales, tendant à ce que l'avis de la commission régionale hospitalière soit établi avec la collaboration d'une représentation suffisante des établissements privés.

Nombre de votants..... 149
Ont voté pour..... 12
Ont voté contre..... 119
Se sont abstenus..... 18

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (12).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des travailleurs:

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Ont voté contre (119).

Groupe des activités diverses — M. Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Didau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Taix, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave). Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furet, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Graëve, Jourdain, Monthé, M'Gom (C. G. T.), Sar.

Se sont abtenus (18).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — M. Gingembre.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espèret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

Groupe de l'Union française. — MM. Bouruet-Aubertot, Poilay, Tidjani (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 3

Sur l'ensemble du projet d'avis portant agrément, coordination et fonctionnement des hôpitaux et cliniques privés.

Nombre de votants..... 147

Ont voté pour..... 135
Ont voté contre..... 5
Se sont abstenus..... 7

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (135).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, Des Courtils, Du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Meangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, Beuque, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Taix, Verret.

Groupe des entreprises privées.

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchoix, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Troomé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Mallerre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espèret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Moujauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Graève, Jourdain, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar, Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (5).

Groupe des associations familiales. — MM. Houist, Leroy (Louis), Noddings, Pasquet, Vinot.

Se sont abstenus (7).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — M. Lemaire-Audoire.

Entreprises industrielles. — M. Gingembre.

Groupe des travailleurs:

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Poilay.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

May,

Lié-
iele-

aret,
Mon-

cuel,

C.),
Sar,

uis),